

PERSPECTIVES

# Perspectives économiques régionales 2016-2021

Juillet 2016



STUDIEDIENST  
VLAAMSE REGERING



# Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Ingrid Bracke, Frédérique Denil, Greet De Vil, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Michel Saintrain, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Marie Vandresse, Filip Vanhorebeek, Peter Willemé.

Traduction : Christelle Castelain, Ben Dragon, Miguel Louis, Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Adinda De Saeger.

IBSA : Pierre-François Michiels.

SVR : Dirk Hoorelbeke.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@sprb.brussels

dirk.hoorelbeke@kb.vlaanderen.be

O.Meunier@iweps.be

## **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

<http://www.plan.be>

## **Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Service public régional de Bruxelles**

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

<http://www.ibsa.irisnet.be>

## **Studiedienst van de Vlaamse Regering**

Boudewijnlaan 30 bus 23, 1000 Brussel

<http://www.vlaanderen.be/dar/svr/>

## **Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique**

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2016/7433/21

# Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Environnement international et contexte national .....</b>	<b>3</b>
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	5
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	5
2.2.2. Évolutions par branche d'activité	8
2.2.3. Productivité	9
2.2.4. Coût salarial	10
2.2.5. Inflation	11
2.2.6. Emploi et chômage	11
2.2.7. Finances publiques	13
<b>3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales.....</b>	<b>15</b>
3.1. Résultats macroéconomiques	15
3.2. Marché du travail	27
3.2.1. Démographie et offre de travail	27
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	37
3.2.3. Chômage et taux de chômage	40
<b>4. Comptes de revenus des ménages .....</b>	<b>46</b>
4.1. Introduction	46
4.2. Évolution au niveau national	46
4.3. Évolution par région	50
4.3.1. Région de Bruxelles-Capitale	50
4.3.2. Région flamande	52
4.3.3. Région wallonne	54
4.4. Revenus par tête	56
<b>5. Finances publiques.....</b>	<b>59</b>
5.1. Introduction	59
5.2. Communautés et régions	60
5.3. La Région de Bruxelles-Capitale	64
5.4. La Région flamande	66
5.5. La Région wallonne	70
5.6. La Communauté française	72

<b>6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre .....</b>	<b>74</b>
6.1. Méthodologie	74
6.2. Contexte	74
6.3. Évolution des émissions de gaz à effet de serre	75
6.3.1. Royaume	75
6.3.2. Région de Bruxelles Capitale	76
6.3.3. Région flamande	76
6.3.4. Région wallonne	77
<b>7. Conclusions .....</b>	<b>80</b>
<b>8. Bibliographie.....</b>	<b>84</b>
<b>9. Annexes.....</b>	<b>85</b>
9.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	85
9.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés	88
9.3. Glossaire	90

## Liste des tableaux

Tableau 1	Principales hypothèses internationales.....	4
Tableau 2	Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale .....	7
Tableau 3	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale .....	9
Tableau 4	Soldes de financement .....	14
Tableau 5	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale .....	17
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale .....	21
Tableau 7	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	21
Tableau 8	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne...	22
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale .....	24
Tableau 10	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande .....	25
Tableau 11	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne .....	25
Tableau 12	Scénario pour la démographie et l'offre de travail .....	28
Tableau 13	Perspectives régionales du marché du travail.....	44
Tableau 14	Comptes de revenus des ménages - Belgique .....	49
Tableau 15	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale.....	52
Tableau 16	Comptes de revenus des ménages - Région flamande .....	54
Tableau 17	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	56
Tableau 18	Évolutions des revenus primaire et disponible par tête .....	57
Tableau 19	Compte des communautés et régions .....	61
Tableau 20	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale .....	65
Tableau 21	Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande) .....	67
Tableau 22	Compte de la Région wallonne .....	71
Tableau 23	Compte de la Communauté française .....	73
Tableau 24	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur .....	78
Tableau 25	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale .....	85
Tableau 26	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande .....	86
Tableau 27	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne.....	87
Tableau 28	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale.....	88
Tableau 29	Comptes de revenus des ménages - Région flamande .....	88
Tableau 30	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	89

## Liste des graphiques

Graphique 1	PIB de la zone euro et des États-Unis .....	4
Graphique 2	Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif) ..	12
Graphique 3	PIB régionaux .....	16
Graphique 4	Écart de croissance économique entre la Flandre et les deux autres régions, moyenne mobile centrée sur 3 ans .....	19
Graphique 5	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Royaume .....	30
Graphique 6	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Royaume .....	30
Graphique 7	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale .....	33
Graphique 8	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale .....	33
Graphique 9	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande .....	34
Graphique 10	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région flamande .....	34
Graphique 11	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne .....	36
Graphique 12	Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région wallonne .....	36
Graphique 13	Population active occupée - Région de Bruxelles-Capitale .....	37
Graphique 14	Population active occupée - Région flamande .....	38
Graphique 15	Population active occupée - Région Wallonne .....	38
Graphique 16	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG .....	39
Graphique 17	Taux de chômage régionaux .....	41
Graphique 18	Revenu primaire et revenu disponible par tête, indice Belgique = 100 .....	58

# 1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan<sup>1</sup> pour la période 2016-2021. Tout comme pour les études précédentes<sup>2</sup>, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR<sup>3</sup>). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multi-régional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG<sup>4</sup> s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées à l'aide de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale coïncide donc parfaitement avec la projection nationale de juin 2016 qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles fin mai 2016. *Le vote en faveur du Brexit lors du référendum britannique du 23 juin n'a donc pas pu être pris en compte dans les perspectives nationales ni, a fortiori, dans les présentes perspectives régionales. Son impact sur l'économie mondiale reste, pour le moment, difficile à évaluer et dépend de plusieurs facteurs (qui ne sont pas uniquement de nature économique).* La projection nationale est basée sur un contexte international marqué par une croissance économique modérée mais continue dans la zone euro. La croissance de l'économie belge devrait légèrement fléchir à 1,2 % en 2016, avant de se redresser à 1,5 % en 2017, pour ensuite se maintenir autour de ce niveau jusqu'en 2021.

Le rapport fournit des projections régionales et sectorielles à l'horizon 2021 pour les valeurs ajoutées, l'emploi, les salaires et les investissements. Ces agrégats sont modélisés au niveau de 13 branches d'activité du modèle national de moyen terme. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux, ainsi que des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes, sont également disponibles. Ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB et de taux d'emploi. Il comprend en outre un module qui calcule les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (ce qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES), un bloc de finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages pour chaque région.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat et chaque année mais bien de brosser le tableau du paysage économique futur, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier tout déséquilibre éventuel qui pourrait surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

<sup>1</sup> Bureau fédéral du Plan (2016).

<sup>2</sup> Voir Bassilière et al. (2015) pour l'étude publiée en juillet 2015.

<sup>3</sup> Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

<sup>4</sup> Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

## PERSPECTIVES

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit l'environnement international et le contexte économique national qui sous-tendent les résultats régionaux. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats du bloc de finances publiques. Le chapitre 6 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 7 tire les conclusions.



## 2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES de juin 2016. Elles concernent l'environnement international<sup>5</sup>. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats de cette projection pour l'économie belge. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale. Comme mentionné dans le chapitre 1, il n'a pas été tenu compte de l'impact économique du Brexit.

### 2.1. Environnement international

Tout comme l'an dernier, la croissance de l'économie mondiale serait cette année modérée, proche de 3 %, du fait notamment du ralentissement persistant de la croissance en Chine et de la baisse du prix du pétrole brut et d'autres matières premières, qui affectent les économies émergentes productrices de matières premières. Ces facteurs mènent, de plus, à un ralentissement de l'économie américaine. La remontée progressive des prix des matières premières dans les économies émergentes – à laquelle s'ajoutent, dans certaines d'entre elles, des mesures de relance – devrait permettre une reprise de la croissance de l'économie mondiale, laquelle atteindrait près de 4 % à moyen terme.

Durant la période de projection, les économies avancées dans leur ensemble enregistreraient, tout comme en 2014 et 2015, une croissance constante mais relativement modérée de près de 2 % par an. À court terme, l'activité économique dans la plupart des pays industrialisés est, certes, soutenue par la faiblesse des prix pétroliers et par une politique monétaire particulièrement accommodante, mais est également bridée par des débouchés plus limités dans les pays émergents. La croissance américaine, pour sa part, est freinée par la baisse des investissements liés à l'extraction du pétrole de schiste. À moyen terme, la croissance économique des économies avancées ralentit légèrement, la croissance de l'offre de travail étant freinée par le vieillissement de la population.

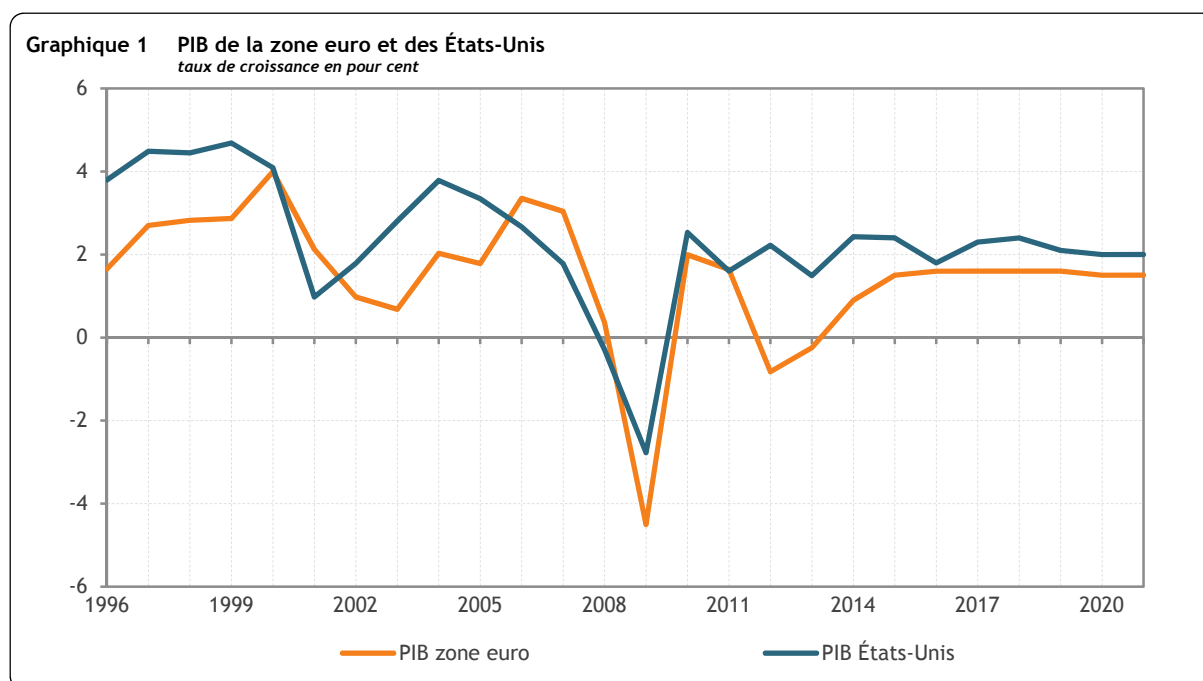
La croissance économique de la zone euro devrait s'établir à 1,6 % cette année et serait principalement portée par la consommation des particuliers. Cette dernière est soutenue par la progression de l'emploi et la baisse des prix de l'énergie. En 2017, la croissance du PIB de la zone euro devrait se stabiliser à 1,6 %, pour ensuite s'établir à 1,5 à 1,6 % par an au cours de la période 2018-2021. Cette croissance reste somme toute modeste, même en comparaison avec d'autres économies avancées, et est aussi moins soutenue que celle enregistrée durant les années qui ont précédé l'éclatement de la crise financière.

À l'instar du ralentissement conjoncturel en dehors de la zone euro, la croissance des marchés belges à l'exportation devrait passer de 4,5 % en 2015 à 3,8 % en 2016. Elle grimperait ensuite à 4,3 % par an en moyenne à partir de 2017, sous l'impulsion d'une accélération de la croissance des importations des pays émergents. Ce rythme est nettement inférieur à celui enregistré avant l'éclatement de la crise financière (6,7 % en moyenne au cours de la période 1990-2007). Cette évolution s'explique non seulement

---

<sup>5</sup> Bureau Fédéral du Plan (2016), section 2.1.

par des perspectives de croissance moins favorables pour l'économie mondiale, mais également par une diminution de l'élasticité entre le commerce extérieur et l'activité économique.



**Tableau 1 Principales hypothèses internationales**

	2014	2015	2016	2017	2018-2021	Moyennes		
						2001-2007	2008-2014	2015-2021
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	3,2	4,5	3,8	4,3	4,3	5,5	2,0	4,3
PIB zone euro (1)	0,9	1,5	1,6	1,6	1,5	2,0	-0,1	1,6
PIB États-Unis (1)	2,4	2,4	1,8	2,3	2,1	2,4	1,0	2,1
Prix mondiaux en EUR (1)								
- Exportations de biens et services hors énergie	-0,1	4,8	-0,1	-0,4	2,0	-0,6	0,6	1,7
- Importations de biens et services hors énergie	0,4	8,4	1,8	-1,3	2,0	-1,4	-0,1	2,4
- Importations d'énergie	-7,3	-36,8	-15,9	12,5	9,4	9,1	7,6	-0,4
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	99,0	52,5	44,9	51,5	73,7	44,1	95,5	58,5
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	132,9	111,0	112,9	115,1	115,1	115,5	136,1	114,2
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	0,2	-0,0	-0,2	-0,3	2,0	3,1	1,3	0,6
États-Unis	0,2	0,3	0,7	1,0	2,0	3,2	0,7	1,2
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	1,9	1,0	0,8	0,9	3,2	4,2	3,3	1,7
États-Unis	2,5	2,1	1,8	1,9	4,1	4,5	2,8	2,7
Inflation(1)								
- Zone euro	0,4	0,0	0,2	1,3	1,5	-0,0	1,8	1,1
- États-Unis	1,6	0,1	1,2	2,3	2,3	2,7	1,9	1,8

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2021, est présentée dans la colonne 2018-2021.

## 2.2. Contexte économique national

### 2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

En 2015, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,4 %, soit un rythme légèrement supérieur à celui de 2014, grâce au dynamisme de la consommation privée (1,3 % contre 0,4 % en 2014). Compte tenu de la faiblesse des prix de l'énergie, le revenu disponible réel a encore progressé de 1,3 % en 2015, et ce en dépit du saut d'index. Le taux d'épargne des ménages s'est stabilisé. La progression des exportations (4,9 %) a été inférieure à celle de l'année précédente, malgré une évolution favorable des débouchés extérieurs.

La croissance du PIB belge ralentirait à 1,2 % en 2016. Il est supposé que les attentats du 22 mars à Bruxelles devraient avoir un impact négatif de courte durée et assez limité sur l'activité économique en 2016, via les exportations et la consommation des particuliers : ils réduiraient la croissance du PIB de 0,1 point de pourcent en 2016 ; celle-ci ne serait plus affectée en 2017. Toutefois, nous ne pouvons pas exclure qu'à court terme, les effets sur la confiance ne dépriment l'activité économique plus avant, ni que l'image écornée de la Belgique ne décourage les investissements étrangers à moyen terme.

Cette année, les exportations belges sont soutenues par l'évolution favorable des coûts intérieurs suite aux mesures prises pour limiter le coût du travail et par la forte dépréciation de l'euro intervenue l'an dernier. Néanmoins, la croissance des exportations en volume se limiterait à 4,1 % cette année, principalement en raison du ralentissement de la croissance des marchés potentiels d'exportation mais également, quoique dans une mesure limitée, des récents attentats.

La croissance en volume des investissements des entreprises ne dépasserait pas 0,2 % cette année en raison du contrecoup d'opérations exceptionnelles intervenues en 2014 et 2015, en l'occurrence des acquisitions qui avaient dynamisé les investissements des entreprises mais sans influencer la croissance économique, vu qu'il s'agissait d'importations. Abstraction faite de ces opérations, les investissements des entreprises augmenteraient cette année de 4 %, soutenus par une hausse de la rentabilité et par des taux d'intérêts bas.

Le revenu disponible réel des particuliers devrait augmenter de 1 % en 2016. Un certain nombre de mesures ont un impact positif sur le pouvoir d'achat, partiellement neutralisé, entre autres, par la hausse de la TVA sur l'électricité à usage domestique, le relèvement d'autres prélèvements indirects et le saut d'index. La croissance de la consommation des particuliers ralentirait cependant au premier semestre 2016 (en partie suite aux attentats). Sur l'ensemble de l'année 2016, la consommation des particuliers ne devrait donc progresser que de 0,7 % et le taux d'épargne des ménages serait temporairement en hausse. La forte croissance en volume (5 %) des investissements en logements en 2016 s'explique par une situation de départ favorable, compte tenu de la très nette augmentation de l'activité dans la construction au deuxième semestre de 2015.

En 2017, la croissance du PIB belge s'accélérait jusqu'à 1,5 %, sous l'impulsion d'une demande intérieure plus dynamique, tandis que la croissance des exportations se maintiendrait à 4,1 %. La croissance de la consommation des particuliers connaîtrait un rebond (1,3 %) ; les investissements des entreprises

continueraient de progresser à un tempo élevé (3,7 %). Au cours de la période 2018-2021, l'activité économique serait également alimentée tant par les dépenses intérieures que par les dépenses extérieures. La croissance annuelle du PIB se stabiliserait à 1,5 % (à l'exception d'une croissance légèrement plus soutenue en 2020 (1,6 %)). L'économie belge afficherait dès lors, à partir de 2017, des performances semblables à celles de la zone euro dans son ensemble.

À moyen terme également, les exportations belges seraient soutenues par des mesures qui freinent la progression du coût du travail. Leur croissance (3,6 % par an en moyenne à partir de 2018) resterait néanmoins en deçà de celle des marchés potentiels d'exportation. La contribution des exportations nettes à la croissance économique serait légèrement positive mais la détérioration des termes de l'échange suite à la remontée des prix pétroliers ferait un peu baisser le solde des opérations courantes avec le reste du monde (concept comptes nationaux) qui reviendrait à 1,6 % du PIB en fin de période de projection.

À partir de 2018, la consommation des particuliers augmenterait de 1,4 % par an en moyenne, ce qui est semblable au rythme de la croissance du revenu disponible réel des ménages. Le pouvoir d'achat serait soutenu par une augmentation plus marquée des salaires (dans un scénario où n'interviendrait pas de nouvelles mesures de modération salariale), les créations d'emplois et une contribution positive des revenus nets de la propriété. L'évolution du revenu disponible soutiendrait également les investissements en logements. La croissance de ces derniers resterait toutefois limitée (inférieure à 1 % par an à partir de 2018), dans un contexte caractérisé par une remontée progressive des taux d'intérêt. La hausse des taux freinerait également les investissements des entreprises mais, compte tenu d'une rentabilité demeurant à un niveau élevé et des perspectives de débouchés favorables, ces derniers progresseraient en moyenne de 2,7 % par an et demeureraient ainsi un moteur de croissance important.

Compte tenu de l'ensemble des décisions connues au moment de clôturer les perspectives nationales, la consommation publique en volume augmenterait de 0,6 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2021, tandis que les investissements publics en volume progresseraient de 1,1 %.

Tableau 2 Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale

	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	Moyennes		2015- 2021
						2001- 2007	2008- 2014	
<b>1. Demande et production</b>								
<b>(Euros chaînés, année de référence 2005, taux de croissance)</b>								
Dépenses de consommation finale privée (1)	0,4	1,3	0,7	1,3	1,4	1,1	1,0	1,3
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,6	0,5	0,3	0,5	0,8	1,5	1,2	0,6
Formation brute de capital fixe	7,0	2,3	1,5	3,1	2,0	2,9	0,6	2,1
- Entreprises (2)	8,0	3,3	0,2	3,7	2,7	3,3	1,1	2,5
- Administrations publiques	4,0	-1,6	2,5	2,8	0,3	-0,1	3,2	0,7
- Logements	5,7	1,2	5,0	1,4	0,8	3,5	-1,7	1,5
Variations de stocks (contribution à la variation du PIB)	-0,2	0,3	0,0	-0,0	-0,0	0,1	-0,2	0,0
Dépenses intérieures totales	1,7	1,6	0,8	1,5	1,4	1,7	0,7	1,4
Exportations de biens et services	5,4	4,9	4,1	4,1	3,6	4,0	2,6	3,9
Total des utilisations finales	3,4	3,1	2,3	2,7	2,5	2,7	1,5	2,6
Importations de biens et services	5,9	5,2	3,7	4,2	3,6	3,5	2,8	3,9
Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	-0,4	-0,2	0,4	0,0	0,1	0,5	-0,1	0,1
PIB	1,3	1,4	1,2	1,5	1,5	2,1	0,6	1,5
PIB (prix courants)	2,0	2,2	2,6	3,1	3,0	4,2	2,2	2,8
PIB par tête (réel)	0,9	0,9	0,6	0,8	1,1	1,6	-0,1	0,9
Revenu national brut réel	1,4	1,4	1,8	1,5	1,3	1,7	0,3	1,4
<b>2. Prix</b>								
Indice national des prix à la consommation	0,3	0,6	1,9	1,6	1,7	2,0	2,1	1,5
Indice santé	0,4	1,0	2,0	1,4	1,6	1,9	2,0	1,5
Déflateur du PIB	0,7	0,8	1,3	1,5	1,5	2,0	1,5	1,4
<b>3. Marché du travail</b>								
Emploi total, en milliers (3)	4549,2	4590,7	4628,3	4664,7	4820,3	4228,9	4505,9	4700,5
- Différence en milliers	15,6	41,4	37,7	36,4	38,9	37,9	25,0	38,7
- Variation en pour cent	0,3	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,6	0,8
Chômage, définition BFP, milliers (3)	656,1	627,8	604,4	600,4	527,4	668,9	639,2	589,1
- Différence, en milliers	1,5	-28,3	-23,4	-4,0	-18,3	4,9	3,2	-18,4
Taux de chômage, définition BFP (3)	12,4	11,9	11,4	11,2	9,7	13,5	12,2	11,0
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	597,7	578,7	560,2	564,7	515,7	535,5	557,2	560,8
- Différence en milliers	14,0	-19,0	-18,4	4,4	-12,3	9,6	10,3	-11,7
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	0,9	0,8	0,3	0,6	0,7	1,6	0,3	0,6
Coût salarial nominal horaire (4)	0,7	0,4	-0,4	1,7	2,1	2,9	2,3	1,5
Coût salarial nominal par tête (4)	0,8	0,2	-0,3	1,8	2,2	2,7	2,0	1,5
Coût salarial réel par tête (4)	0,2	-0,3	-2,2	0,2	0,5	0,4	0,4	-0,1
Coût salarial nominal par unité produite (4)	-0,3	-0,4	-0,7	1,1	1,5	1,3	1,9	0,9
<b>4. Finances publiques</b>								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques								
en milliards d'euros (3)	-12,5	-10,4	-12,0	-9,4	-10,8	-1,7	-13,2	-10,6
en % du PIB (3)	-3,1	-2,5	-2,8	-2,2	-2,2	-0,6	-3,5	-2,4
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) des Communautés et Régions								
en milliards d'euros (3)	-1,6	-5,7	-1,2	-0,3	-0,2	0,6	-1,4	-1,7
en % du PIB (3)	-0,4	-1,4	-0,3	-0,1	-0,0	0,2	-0,4	-0,4
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
en % du PIB (3)	106,5	106,1	107,1	106,5	104,8	97,5	101,4	106,0

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2021, est présentée dans la colonne 2018-2021.

(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

### 2.2.2. Évolutions par branche d'activité

La reprise enregistrée en 2014-2015 s'est soldée par une progression du volume de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches d'activité de l'économie belge de, respectivement, 1,3 % et 1,4 % (après deux années de stagnation). La valeur ajoutée en volume aurait, en moyenne sur ces deux années, crû dans toutes les branches d'activité, à l'exception des « transports et communication » et des « biens d'équipement ». La progression aurait été particulièrement dynamique dans les branches « construction », « crédit et assurances », « biens intermédiaires » et « autres services marchands ».

Cette année, le ralentissement de la croissance de la valeur ajoutée totale (1,1 %) serait assez généralisé. Il se ferait ressentir tant dans l'industrie manufacturière (dont la croissance n'atteindrait que 0,7 %) que dans les services marchands (1,4 %). La valeur ajoutée brute en volume des services non marchands serait, pour sa part, en léger recul (-0,2 %), reflétant les politiques de restriction budgétaire.

Au cours de la période 2017-2021, dans un contexte d'évolution semblable, en moyenne, à celle de la période 2000-2014 des principales composantes du PIB (à l'exception de la consommation publique), la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,5 % par an en moyenne, soit 0,1 point de pourcentage de moins, en moyenne, qu'au cours de la période 2000-2014.

Les branches de l'industrie progresseraient à un rythme semblable ou inférieur à cette moyenne, à l'exception cependant des « biens d'équipement » (1,7 %) et de la « construction » (1,6 %). En ce qui concerne les services, leur progression serait semblable ou supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie, à l'exception toutefois des branches « transports et communication » (1,3 %) et des « services non marchands » (0,5 %). Ces derniers, contraints par le contexte d'assainissement budgétaire, évolueraient à un rythme nettement inférieur à celui du passé récent (1,1 % en moyenne au cours de la période 2000-2014).

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée en volume ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. Au cours des vingt dernières années, le poids économique des services marchands dans la valeur ajoutée nominale a nettement progressé, passant de 55,6 % en 1995 à 62,0 % en 2014. La tertiarisation se poursuivrait à moyen terme : le poids des services marchands atteindrait 64,1 % en 2021. La part nominale de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée s'est contractée de façon importante entre 1995 et 2014, passant de 20,2 % en 1995 à 13,6 % en 2014. En projection, ce recul serait toujours de mise mais de manière moins marquée, sa part atteignant 12,8 % en 2021. Enfin, le poids des services non marchands a augmenté entre 1995 (14,0 %) et 2014 (15,2 %) mais diminuerait en projection (14,6 % en 2021).

Quant à l'évolution de l'emploi (cf. aussi sous-section 2.2.6), celui-ci continuerait à baisser en projection dans l'industrie manufacturière, mais à un rythme moins rapide que dans le passé récent. Dans le secteur de la construction, l'emploi subit encore, dans un premier temps, les effets des détachements mais profite ensuite des baisses de charges ciblées. Si l'emploi repart à la hausse dans les « transports et communication » et dans le « commerce et horeca », la majeure partie des créations d'emploi sur la période 2015-2021 resterait l'apanage des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ». Enfin, on noterait une baisse de l'emploi dans l'administration publique et la défense mais une hausse dans l'enseignement.

Tableau 3 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale

	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	2001- 2007	2008- 2014	2015- 2021
<b>1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)</b>								
- Agriculture	1,8	-0,6	1,2	1,2	1,6	1,7	-1,7	1,2
- Énergie	5,5	-2,3	1,7	1,5	1,2	2,7	1,7	0,8
- Industries manufacturières	0,9	1,5	0,7	0,9	1,2	1,8	-0,5	1,1
. Biens intermédiaires	1,8	2,9	0,9	0,3	0,9	1,7	0,7	1,1
. Biens d'équipement	0,5	-1,7	-0,5	1,5	1,8	1,2	-4,8	0,9
. Biens de consommation	-0,3	1,4	1,0	1,5	1,5	2,6	0,5	1,4
- Construction	3,3	2,1	2,0	1,7	1,5	3,5	1,4	1,7
- Services marchands	1,1	1,8	1,5	1,8	1,8	2,3	0,9	1,8
. Transports et communication	-2,6	0,8	1,2	1,7	1,2	1,7	-0,4	1,3
. Commerce et horeca	1,2	1,5	1,4	1,9	1,5	3,2	-0,3	1,6
. Crédit et assurances	3,8	1,5	1,1	2,4	2,4	0,9	1,9	2,1
. Santé et action sociale	0,6	0,8	1,5	1,7	1,8	0,6	1,4	1,6
. Autres services marchands	1,6	2,6	1,6	1,8	2,0	2,8	1,6	2,0
- Services non marchands	1,0	0,2	-0,2	0,2	0,5	1,3	0,7	0,3
Total	1,3	1,4	1,1	1,4	1,5	2,2	0,7	1,4
<b>2. Emploi (taux de croissance)</b>								
- Agriculture	-0,8	1,3	-0,6	-1,0	-0,9	-1,9	-2,5	-0,5
- Énergie	-0,7	-0,8	0,1	-0,4	0,1	0,5	3,1	-0,1
- Industries manufacturières	-2,2	-1,6	-0,9	-0,8	-0,5	-1,4	-2,1	-0,7
. Biens intermédiaires	-1,9	-0,6	-0,9	-1,6	-1,0	-0,5	-2,2	-1,0
. Biens d'équipement	-3,6	-5,3	-1,8	-0,1	0,0	-2,6	-3,3	-1,0
. Biens de consommation	-1,6	-0,7	-0,5	-0,3	-0,2	-1,7	-1,4	-0,3
- Construction	-1,7	-1,0	-0,4	-0,1	1,4	0,9	0,3	0,6
- Services marchands	1,0	1,8	1,5	1,5	1,3	1,6	1,2	1,4
. Transports et communication	-1,5	0,4	0,5	0,3	0,1	-0,1	-0,6	0,2
. Commerce et horeca	-0,1	0,5	0,6	1,0	0,7	0,5	-0,3	0,7
. Crédit et assurances	-1,3	-0,3	-1,0	-0,2	-0,4	-1,0	-1,0	-0,4
. Santé et action sociale	1,7	2,6	2,2	2,0	2,2	2,7	2,6	2,2
. Autres services marchands	2,3	2,7	2,3	2,0	1,6	2,8	2,4	1,9
- Services non marchands	0,5	0,2	-0,0	-0,2	-0,1	1,0	0,4	-0,1
Total	0,3	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,6	0,8

### 2.2.3. Productivité

Depuis 2008, la croissance de la productivité dans le secteur marchand a été particulièrement faible. Alors que la croissance moyenne de la valeur ajoutée a été sensiblement plus faible qu'au cours des trois décennies précédentes (+0,78 % contre +2,33 %), le volume de travail a progressé à un rythme relativement comparable (+0,33 % contre +0,37 %). La croissance moyenne de la productivité horaire du travail n'a pas dépassé 0,45 % par an puisque les périodes de recul conjoncturel (2009 ; 2012-2013) se sont accompagnées de fortes baisses de la productivité et que la croissance s'est caractérisée par une exceptionnelle intensité en main-d'œuvre durant la période de reprise (2010-2011).

En projection aussi, la croissance moyenne de la productivité horaire reste faible dans une perspective historique (+0,6 % par an). Son évolution connaît un profil marqué, fortement influencé par le profil de l'évolution du coût salarial (voir section 2), lequel – en cas de croissance stable de l'activité et de durée

de travail relativement constante – est le facteur déterminant de la dynamique de la croissance de l'emploi dans le secteur marchand. Les mesures visant une réduction du coût du travail compriment la croissance de la productivité horaire au cours de la période 2016-2017 (croissance de 0,45 % par an) et soutiennent l'évolution de l'emploi marchand (+37 900 personnes par an). Au cours de la période 2018-2019, la croissance de l'emploi marchand (+34 500 personnes par an) faiblit quelque peu au fur et à mesure que les salaires bruts avant indexation opèrent un mouvement de rattrapage et que la croissance de la productivité s'accélère (croissance de 0,8 % par an). Ensuite, la croissance des salaires bruts avant indexation fléchit et une nouvelle série de réductions de cotisations patronales entre en application. Par conséquent, la croissance dans le secteur marchand devient plus intense en emplois (croissance annuelle de la productivité de 0,6 %) et la croissance de l'emploi marchand s'accélère à nouveau (+45 100 personnes par an). L'emploi marchand progresse de 1,0 % par an en moyenne sur la période de projection, ce qui représente le double de la croissance moyenne enregistrée depuis 2008 et une valeur considérablement supérieure à la moyenne mesurée au cours des trois décennies ayant précédé la crise financière.

L'intensité de main-d'œuvre de la croissance peut s'expliquer partiellement par le glissement de l'emploi des branches à forte croissance de la productivité vers les branches à faible croissance de la productivité, même si l'expansion moins marquée de l'emploi titres-services atténue quelque peu la pression à la baisse exercée sur l'évolution de la productivité. D'un point de vue macroéconomique et sur le long terme toutefois, le ralentissement de la croissance de la productivité est dû à un recul structurel de la croissance de l'intensité capitaliste et de la productivité totale des facteurs, ce qui entame le potentiel de croissance de l'économie belge.

#### 2.2.4. Coût salarial

En 2016, le coût horaire du travail dans le secteur des entreprises diminuerait de 0,4 % en termes nominaux et de 1,5 % en termes réels (après déduction de l'inflation mesurée sur base des prix de la valeur ajoutée). Au cours de la période 2017-2021, le coût nominal du travail augmenterait de 2,1 % par an en moyenne et le coût réel du travail de 0,8 % par an en moyenne, soit légèrement plus rapidement que la croissance réelle de la productivité (0,7 % par an en moyenne). La croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation devrait dès lors s'établir à 0,9 %. La croissance moyenne du coût du travail nominal et des salaires bruts avant indexation au cours de la période 2017-2021 est le résultat d'accélération en début de période, suivies de ralentissements vers la fin de la période.

La reprise de la croissance de la productivité du travail (en termes nominaux : 1,7 % en 2017, plus de 2 % à partir de 2019 ; en termes réels : entre 0,6 % et 0,8 % par an entre 2017 et 2021) devrait de facto être le moteur principal et le plus stable de la croissance du taux de salaire brut. Par le passé, les salaires bruts sont restés en deçà de l'évolution dictée à long terme par la productivité du travail, le taux de chômage et le coin salarial. De ce fait, la croissance des salaires bruts devrait s'accélérer en début de période, mouvement qui devrait néanmoins prendre fin à l'horizon 2020. La contribution du taux de chômage serait fluctuante : ce n'est qu'en 2021 que la diminution du taux de chômage (voir ci-dessous) contribuerait sensiblement à la croissance du taux de salaire brut. Sous l'effet du tax-shift, la pression fiscale, tant sur l'offre (cotisations personnelles, impôt des personnes physiques) que sur la demande (cotisations patronales moins subventions salariales) de travail, baissera progressivement. Même si les



réductions de cotisations et les hausses de subventions salariales devraient alimenter la hausse des salaires bruts, la réduction du coin salarial devrait au final contribuer à une croissance ralentie du coût du travail. Compte tenu de la dégradation des termes de l'échange, l'indice santé progresserait temporairement à un rythme plus rapide que les prix de la valeur ajoutée, surtout en 2018.

### 2.2.5. Inflation

L'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, est tombée à 0,3 % en 2014 et 0,6 % en 2015, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et de la faiblesse de l'inflation sous-jacente. En dépit de leur augmentation progressive, les prix du pétrole devraient, cette année, rester en moyenne inférieurs à leur niveau de 2015 ; simultanément, les cotations du gaz naturel et de l'électricité seraient en baisse par rapport à l'an dernier. L'inflation devrait cependant atteindre 1,9 % en 2016. En effet, la contribution négative du prix du gaz naturel et des produits pétroliers à l'inflation est totalement neutralisée par la contribution positive du prix à la consommation de l'électricité. Ce dernier augmente sensiblement suite à la hausse de composantes non énergétiques du prix (introduction ou augmentation de certains prélèvements et taxes). En outre, l'inflation sous-jacente devrait être plus élevée en 2016 qu'en 2015.

En 2017, l'inflation devrait se tasser pour atteindre 1,6 %, en raison de plusieurs facteurs qui se compensent partiellement. D'une part, le prix du pétrole brut augmenterait pour la première fois depuis 2012 et alimenterait l'inflation. D'autre part, l'inflation sous-jacente ralentirait – sous l'effet, notamment, de mesures de réduction du coût du travail – et les pressions à la hausse qui découlent des mesures qui affectent le prix de l'électricité devraient en grande partie disparaître. À partir de 2018, l'inflation belge atteindrait 1,7 % par an en moyenne, alimentée par des prix pétroliers plus élevés et par une augmentation plus soutenue des coûts salariaux par unité produite, ce qui pousse à nouveau l'inflation sous-jacente progressivement à la hausse.

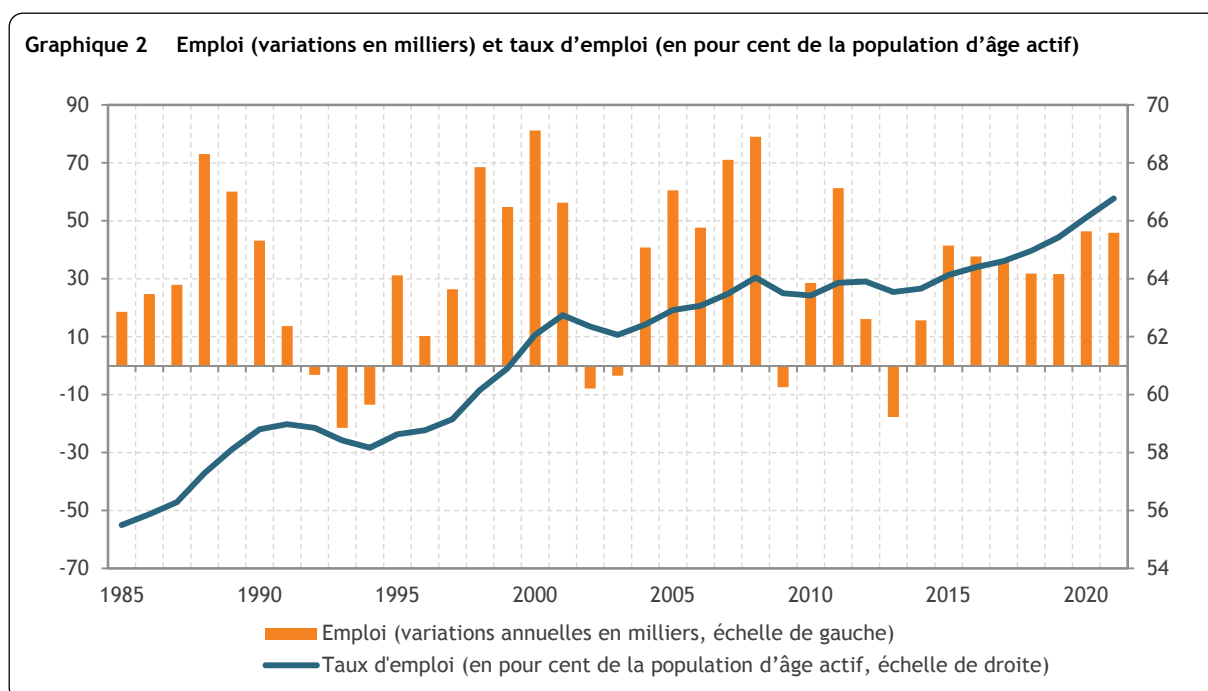
### 2.2.6. Emploi et chômage

L'emploi intérieur a fortement progressé l'an dernier (+41 400 personnes), sous l'impulsion d'une accélération de la croissance de l'activité dans le secteur marchand et de la baisse du coût horaire réel du facteur travail. La croissance économique étant relativement stable à moyen terme, la dynamique de croissance de l'emploi est principalement déterminée par l'évolution de la productivité, qui elle-même est fortement influencée par le profil de l'évolution du coût salarial. Les mesures de réduction du coût du travail soutiennent la croissance de l'emploi au cours de la période 2016-2017 (+37 000 personnes par an), laquelle ralentit quelque peu sur la période 2018-2019 (+31 700 personnes par an), à mesure que les salaires bruts avant indexation opèrent un mouvement de rattrapage et que la croissance de la productivité s'accélère. Ensuite, la croissance des salaires bruts avant indexation ralentit et une nouvelle série de réductions de cotisations patronales entre en vigueur. Par conséquent, la croissance dans le secteur marchand devient à nouveau plus intensive en emploi, tandis que l'emploi public ne se contracte plus. La création d'emplois s'accélère donc au cours de la période 2020-2021 (+46 100 personnes par an).

Sur l'ensemble de la période 2016-2021, l'emploi intérieur augmente de 229 700 personnes, soit à un rythme sensiblement plus rapide que durant les années qui ont suivi l'éclatement de la crise financière

(période 2009-2015 : +137 800 personnes). Dans les services marchands, la progression de l'emploi à moyen terme (+242 500 personnes) serait plus élevée que celle observée au cours de la période qui a suivi la crise (+214 100 personnes). Cette progression est à nouveau principalement attribuable aux créations d'emploi dans les branches " santé et action sociale " et " autres services marchands " (+200 000 personnes pour ces deux branches, contre +190 600 personnes depuis 2008). L'essoufflement observé dans la branche des titres-services (+9 400 personnes contre +67 500 personnes depuis 2008) est compensé par une amélioration des perspectives d'emploi dans les segments des branches " transports et communication " et " commerce et horeca " sensibles à la conjoncture (+37 300 personnes contre - 29 900 personnes). La différence la plus nette par rapport au passé récent se situe dans les branches industrielles où 83 100 emplois ont été perdus depuis 2008, alors qu'à moyen terme les pertes dans ces branches se limiteraient à 4 400 emplois. Dans les services non marchands, l'emploi diminue (-5 500 personnes) en raison des mesures d'économie affectant la branche " administration publique et enseignement ", alors qu'il avait augmenté depuis 2008 (+16 000 personnes).

Le chômage a fortement baissé l'an dernier (-28 300 personnes), notamment parce que les mesures relatives aux allocations d'insertion ont freiné la croissance de la population active. Cette baisse serait toutefois moins marquée cette année (-23 400 personnes) pour finalement marquer le pas au cours de la période 2017-2019 (-9 500 personnes en trois ans), à mesure que l'offre de travail progresse plus rapidement et que la croissance de l'emploi ralentit quelque peu. Vers la fin de la période, la baisse du chômage redeviendrait significative (-67 500 personnes en deux ans) sous l'effet conjugué d'une accélération de la croissance de l'emploi et de l'essoufflement de la croissance de l'offre de travail. Ainsi, le taux de chômage baisserait de 11,9 % en 2015 à 11,0 % en 2019 pour atteindre 9,7 % en 2021, soit un plancher jamais atteint depuis le début des années quatre-vingt.



### 2.2.7. Finances publiques

Depuis que la Belgique est sortie en 2014 de la procédure de déficit excessif, le déficit public nominal n'a pu être porté à une distance sûre de la limite de 3 % du PIB du traité sur l'UE, qu'il frôle à nouveau en 2016 après une amélioration en 2015. Le déficit recule sensiblement en 2017, s'accroît légèrement en 2018-2019 puis se tasse quelque peu en 2020-2021. À l'horizon de cinq ans de la projection, il excède toujours 2 % du PIB.

La taille du budget des administrations publiques exprimée en pourcentage du PIB s'est sensiblement réduite sur la période 2014-2016. Une partie non négligeable de cette réduction est imputable à des effets nominaux liés à la baisse spectaculaire des prix de l'énergie : les prix intérieurs et les facteurs d'indexation qui influencent l'évolution de la plupart des postes budgétaires hors charges d'intérêt – et davantage les dépenses que les recettes – furent systématiquement inférieurs à la croissance du déflateur du PIB.

À moyen terme, le recul des dépenses primaires se poursuit toutefois à un rythme modéré, hormis le contrecoup des dépenses liées à la situation migratoire et sécuritaire particulièrement importantes en 2016. Ce recul des dépenses primaires, qui suppose la poursuite des restrictions en matière de frais de fonctionnement des administrations publiques, résulte également d'un tassement de certains transferts non sociaux et des dépenses de chômage, alors que les autres prestations sociales augmentent plus vite que le PIB.

Le recul des recettes est surtout marqué en première partie de période et concerne spécifiquement les prélèvements sur les revenus du travail. Le contexte de modération salariale jusqu'en 2016 et les mesures de réduction d'IPP et de cotisations sociales programmées sur la période 2015-2020 conduisent à un recul significatif de ces prélèvements compensé partiellement par des hausses d'impôts sur les produits, sur la production, en capital ou sur les revenus du capital et, à moyen terme, par les effets induits de la progression des salaires sur les recettes.

En pourcent du PIB, de 2015 à 2021, les dépenses primaires passent de 51,0 % à 50,2 % et les recettes de 51,4 % à 50,2 %.

Les appels au marché des capitaux pour les besoins de refinancement annuels d'une dette élevée et le financement des déficits ont permis à l'État de tirer largement profit des taux d'intérêt historiquement très bas qui prévalent depuis plusieurs années. La baisse des charges d'intérêt contribue ainsi annuellement à amoindrir le déficit, quoiqu'elle s'éteigne en fin de période.

Encore en augmentation en 2016, la dette publique connaît une légère décrue en pourcent du PIB à l'horizon de la projection, toutefois ni suffisante pour repasser en-dessous de 100 % du PIB ni pour rencontrer le critère de réduction du taux d'endettement du pacte de stabilité et de croissance. La dette publique brute consolidée passe ainsi de 107,1 % du PIB en 2016 à 104,8 % en 2021.

La répartition des déficits par sous-secteur des administrations publiques est marquée par des effets non récurrents liés à la mise en place de l'IPP régional conformément à la réforme de l'État. D'une part, compte tenu de son entrée en vigueur en 2015, l'IPP régional ne couvre cette année-là qu'une année

partielle de recettes enrôlées. D'autre part, le passage au régime définitif prévu dans la loi spéciale de financement implique, dans les hypothèses de la projection, une réduction structurelle du facteur d'autonomie régionale et de certaines dotations en 2018 ainsi qu'une correction du trop perçu par les régions en 2015-2017. Il s'ensuit que le déficit du pouvoir fédéral est fortement mais temporairement réduit en 2015 et 2018, tandis que celui des régions subit l'effet inverse.

En dehors de ces phénomènes, le déficit du pouvoir fédéral présente une amélioration à moyen terme très limitée, passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 2,1 % en 2021. Les frais de fonctionnement et transferts non sociaux du pouvoir fédéral exprimés en pourcentage du PIB sont certes en net recul à moyen terme, mais le financement de la sécurité sociale augmente pratiquement dans la même mesure sous l'hypothèse d'un maintien de la politique d'équilibrage de comptes de la sécurité sociale par des transferts du pouvoir fédéral.

En effet, malgré la baisse des dépenses de chômage, le déficit des opérations propres de la sécurité sociale (i.e. hors tous transferts du pouvoir fédéral) reste en augmentation en raison de la hausse des dépenses de pensions – sous la pression démographique et malgré les réformes en la matière –, de soins de santé et d'indemnités de maladie-invalidité, et suite aux réductions successives des cotisations sociales décidées jusqu'en 2020, même si la progression de l'assiette des cotisations sociales permet toutefois une stabilisation de ces recettes en fin de période.

Hormis l'impact ponctuel en 2015 et 2018 de la mise en place de l'IPP régional mentionné ci-dessus, le déficit des communautés et régions tend à se résorber à l'horizon de la projection malgré la révision à la baisse du facteur d'autonomie régionale à l'IPP et de certaines dotations en 2018 et la participation implicite des régions, via les additionnels régionaux à l'IPP, à la politique fédérale de réduction de la taxation des revenus du travail. Ce retour à l'équilibre en fin de période suppose la poursuite de leur politique restrictive décidée dès 2010 et prend en compte les mesures de consolidation budgétaire décidées plus récemment, comme l'introduction d'une redevance kilométrique.

Les pouvoirs locaux ont pratiquement résorbé leur déficit en 2015 et restent, dans les hypothèses de la projection, proches de l'équilibre budgétaire à moyen terme. Ce résultat suppose la prolongation des tendances restrictives des dernières années en matière d'évolution des dépenses, alors que les recettes n'augmentent pas plus vite que le PIB vu notamment le contrecoup sur les additionnels communaux des mesures fédérales d'allègement de l'IPP.

**Tableau 4 Soldes de financement  
en pour cent du PIB**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble des administrations publiques	-3,1	-2,5	-2,8	-2,2	-2,3	-2,4	-2,3	-2,2
Entité I	-2,6	-1,1	-2,6	-2,1	-1,6	-2,2	-2,2	-2,1
Pouvoir fédéral	-2,5	-1,2	-2,5	-2,1	-1,6	-2,2	-2,2	-2,1
Sécurité sociale	-0,0	0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Entité II	-0,5	-1,4	-0,3	-0,1	-0,7	-0,2	-0,1	-0,1
Communautés et régions	-0,4	-1,4	-0,3	-0,1	-0,6	-0,2	-0,1	-0,0
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,0	0,0	-0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,0

### 3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale. La section 3.1 présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés : valeur ajoutée (et produit intérieur brut), investissements, emploi intérieur, productivité et coût salarial. Les résultats concernant le marché du travail font l'objet de la section 3.2.

#### 3.1. Résultats macroéconomiques

##### Croissance économique

Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'ICN en février 2016<sup>6</sup>, la croissance économique aurait été, en 2014, plus forte en Flandre (1,5 %) que dans les Régions wallonne (1,3 %) et bruxelloise (1,0 %) (voir tableau 5). Il s'agirait donc, pour les trois régions, d'une reprise économique assez nette. Elle suit une crise assez sévère en 2012 et en 2013 qui s'est révélée, selon les derniers chiffres de l'ICN, bien plus profonde en Wallonie (-0,6 % par an en moyenne sur ces deux années) et à Bruxelles (-0,7 % par an) qu'en Flandre (+0,6 % par an).

D'après nos estimations, les écarts de croissance interrégionaux se seraient légèrement accentués en 2015 de sorte que le produit intérieur brut en volume aurait crû l'an passé de 1,6 % en Flandre contre seulement 0,9 % en Région de Bruxelles-Capitale et 1,1 % en Région wallonne.

La croissance plus forte de la Région flamande en 2014 et 2015 peut s'expliquer, au moins partiellement, par sa plus grande sensibilité à la conjoncture, comme déjà observé par le passé, en raison de la nature de son économie (avec un poids des industries manufacturières et du transport plus important que dans les deux autres régions) et de sa plus grande ouverture au commerce international<sup>7</sup>. Or, dans un contexte de redressement de la croissance économique de la zone euro (1,5 % en 2015), les exportations belges, dopées par l'amélioration de la compétitivité-coûts des entreprises, ont progressé en volume de 5,4 % en 2014 et de 4,9 % en 2015 (voir chapitre 2). On peut alors effectivement supposer que la Région flamande, qui représente près de 70 % des exportations de biens et services belges<sup>8</sup>, a pu profiter, plus que les deux autres régions, de la hausse de la demande extérieure adressée à la Belgique.

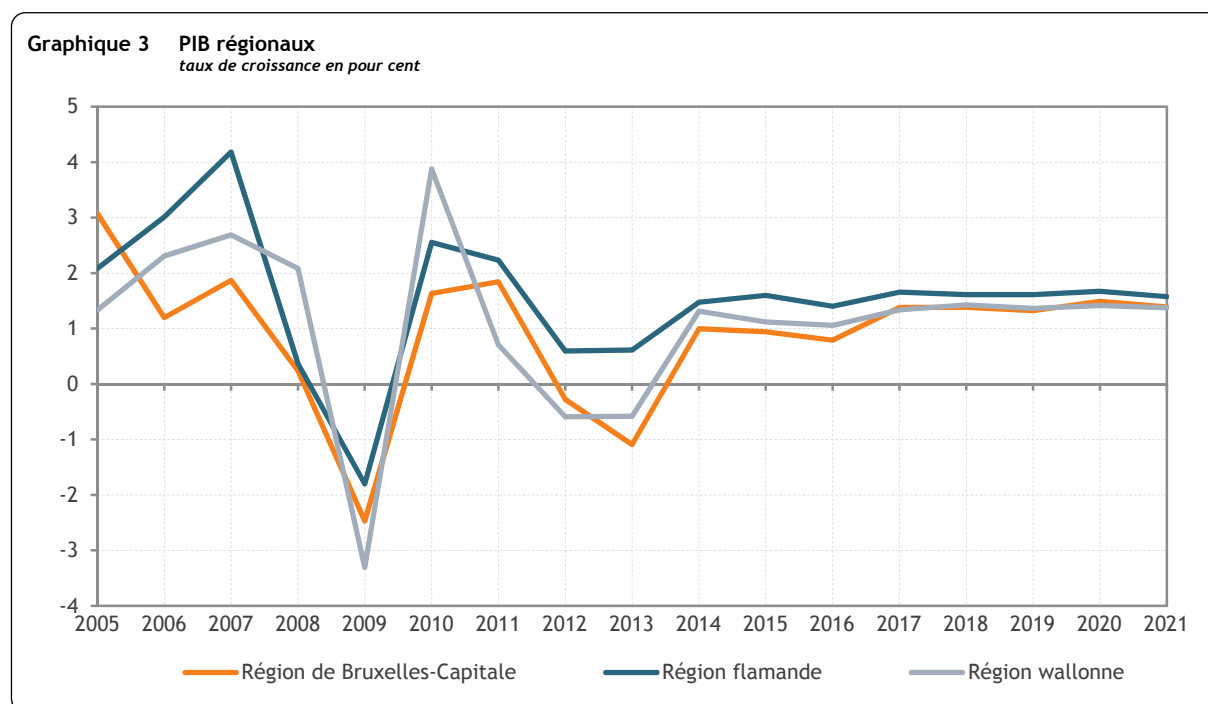
<sup>6</sup> Des modifications « occasionnelles » importantes ont été apportées cette année par l'ICN. Elles expliquent l'ampleur de certaines modifications par rapport aux comptes régionaux de l'année passée. Rappelons que les chiffres de valeur ajoutée régionale relatifs à la dernière année des comptes régionaux (soit 2014, dans cette édition des perspectives régionales) sont, quoi qu'il en soit, établis chaque année par l'ICN selon une méthode provisoire et sont donc susceptibles d'être révisés dans le futur (révisions « courantes »). La croissance du PIB en 2015 est donc une estimation HERMREG. Toute révision de la valeur ajoutée sur le passé récent peut avoir des effets non négligeables sur les projections de PIB régional à court-moyen terme, compte tenu de la modélisation macroéconomique dynamique adoptée. Une certaine prudence s'impose donc lors des commentaires des chiffres récents de valeurs ajoutées régionales.

<sup>7</sup> Ainsi, selon les derniers chiffres de commerce extérieur régionalisé relatifs à 2012 (BNB-IBSA-IWEPS-SVR, 2015), les exportations de biens et services de la Flandre représentent l'équivalent de près de 100 % de son PIB tandis que le ratio correspondant pour la Wallonie et Bruxelles atteint environ 60 %.

<sup>8</sup> Source : BNB – IBSA – IWEPS – SVR, 2015.

En 2015, c'est précisément en Flandre que la contribution à la croissance économique des industries manufacturières, clairement orientées vers les exportations, et des « transports et communication » aurait été la plus élevée des trois régions, avec des contributions respectives de 0,3 et 0,1 point de pourcent (ou pp ; voir tableaux 25 à 27 en annexe). En Wallonie, la contribution des industries manufacturières aurait également été de 0,3 pp mais celle des « transports et communication » aurait été quasiment nulle. En Région bruxelloise, la contribution de ces deux ensembles d'activités aurait été nulle. En outre, la contribution à la croissance économique des « autres services marchands » – qui comprennent l'important secteur des services aux entreprises et celui de l'intérim, tous deux sensibles à la conjoncture – aurait été, l'année dernière, la plus forte également en Région flamande : 0,8 pp contre 0,6 pp en Région bruxelloise et 0,5 pp en Wallonie.

En d'autres termes, les écarts régionaux de croissance de la valeur ajoutée dans les « transports et communication » et les « autres services marchands » rendraient compte de la quasi-entière du surplus de croissance économique de la Flandre par rapport à la Wallonie en 2015, estimé à 0,5 pp. En Région bruxelloise, la plus faible contribution estimée des « autres services marchands » et celle, nulle, des industries manufacturières (comme c'est le cas depuis 2000 en moyenne annuelle) et des « transports et communication » rendent compte de presque tout le différentiel de croissance régionale négatif, par rapport à la Flandre, estimé pour 2015 à -0,7 pp.



En 2016, l'évolution favorable des coûts intérieurs et un euro fortement déprécié depuis l'an dernier soutiendraient la croissance des exportations, qui s'établirait à 4,1 % au niveau belge. La croissance des exportations en volume cette année serait donc plus modérée qu'en 2015 suite au tassement de la conjoncture internationale hors zone euro et aussi, dans une moindre mesure, en raison de l'incidence économique des récents attentats terroristes.

À cet égard, l'impact des attentats de Paris et de Bruxelles sur l'activité économique, supposé temporaire et estimé à 0,1 point de PIB au niveau belge en 2016<sup>9</sup>, aurait été logiquement relativement plus important en Région bruxelloise qu'en Flandre ou en Wallonie.

**Tableau 5 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale**  
*taux de croissance en pour cent*

	2014	2015	2016	2017	Moyennes			
					2018-2021	2001-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Produit intérieur brut en volume</b>								
Royaume	1,3	1,4	1,2	1,5	1,5	2,1	0,6	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	0,9	0,8	1,4	1,4	1,8	0,1	1,2
Région flamande	1,5	1,6	1,4	1,7	1,6	2,3	0,9	1,6
Région wallonne	1,3	1,1	1,1	1,3	1,4	2,0	0,5	1,3
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume</b>								
Royaume	1,3	1,4	1,1	1,4	1,5	2,2	0,7	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	1,0	0,7	1,3	1,4	1,9	0,2	1,2
Région flamande	1,5	1,6	1,3	1,6	1,6	2,3	1,0	1,6
Région wallonne	1,3	1,2	1,0	1,3	1,4	2,0	0,6	1,3
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1)</b>								
Royaume	7,4	2,6	0,5	3,6	2,4	2,8	1,3	2,3
Région de Bruxelles-Capitale	7,8	3,3	2,1	3,2	2,7	2,8	-0,0	2,8
Région flamande	9,3	1,2	0,4	3,7	2,2	2,7	1,7	2,0
Région wallonne	2,2	6,1	-0,4	3,5	2,5	3,4	1,6	2,7
<b>4. Emploi intérieur</b>								
Royaume	0,3	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,6	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	1,1	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,8
Région flamande	0,5	0,9	0,9	0,8	0,9	1,0	0,6	0,9
Région wallonne	0,1	0,9	0,7	0,7	0,7	0,9	0,6	0,7
<b>5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande)</b>								
Royaume	1,1	0,5	0,4	0,7	0,7	1,4	0,1	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	-0,3	0,0	0,4	0,6	1,6	-0,7	0,4
Région flamande	1,1	0,8	0,4	0,7	0,7	1,5	0,5	0,7
Région wallonne	1,5	0,3	0,4	0,6	0,6	1,1	-0,2	0,5
<b>6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (2)</b>								
Royaume	0,2	-0,4	-2,1	0,3	0,5	0,2	0,1	-0,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	-0,3	-1,8	0,2	0,5	0,3	-0,3	-0,0
Région flamande	0,2	-0,4	-2,2	0,4	0,5	0,3	0,2	-0,0
Région wallonne	0,1	-0,3	-2,1	0,0	0,4	0,0	0,3	-0,1

(1) Hors investissement résidentiel.

(2) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

Ainsi, les attentats de Paris ont entraîné, après le 13 novembre 2015, des mesures importantes de sécurité en Région bruxelloise (*lockdown*) et y ont provoqué une chute significative de l'afflux de touristes, belges

<sup>9</sup> Les hypothèses relatives aux conséquences macroéconomiques et sectorielles des attentats sont précisées dans l'encadré 2 des perspectives nationales (BFP, 2016).

ou étrangers<sup>10</sup>. Selon les derniers chiffres disponibles relatifs à la Région bruxelloise, certes encore provisoires, de la Direction Générale Statistique<sup>11</sup>, le nombre de nuitées dans les hôtels et autres établissements d'hébergement y aurait chuté de 22 à 27 % sur la période novembre-décembre 2015, par rapport à la même période en 2014.

Toutefois, comme l'effet des attentats est supposé n'être que temporaire, le niveau du PIB en 2017 dans chaque région ne diffère pas du PIB obtenu dans un scénario ne tenant pas compte des attentats terroristes. Ceci implique également, mécaniquement, un effet de rattrapage sur la croissance de 2017 (voir ci-dessous) plus important en Région bruxelloise.

La progression plus limitée des exportations belges, combinée à une faible demande intérieure (voir chapitre 2), devrait se traduire en 2016 en un léger fléchissement de la croissance économique tant en Flandre (1,4 %) qu'en Région bruxelloise (0,8 %), et à une stabilisation de celle-ci en Wallonie (1,1 %).

En Wallonie, le léger tassement de la contribution des « autres services marchands » (0,4 pp) serait compensé par une accélération de la croissance de la valeur ajoutée dans les « transports et communication », de sorte que la contribution de l'ensemble des services marchands se maintiendrait à 0,9 pp (contre 0,7 pp en Région de Bruxelles-Capitale et 1,0 pp en Flandre).

En 2017, la demande intérieure redeviendra le principal moteur de la croissance économique en Belgique tandis que les exportations y croîtraient encore de 4,1 % en volume (voir chapitre 2). À nouveau, la Flandre, sous l'impulsion notamment d'investissements régionaux plus dynamiques (3,7 %, voir tableau 5 ci-dessus), enregistrerait l'année prochaine une croissance économique plus importante qu'en 2016 (1,7 %). La croissance s'accélérait également en Région bruxelloise (1,4 %) et en Wallonie (1,3 %) si bien que les écarts de croissance interrégionaux s'estomperaient quelque peu (voir tableau 5).

À moyen terme (2018-2021), la progression du PIB flamand, soit 1,6 % par an (voir tableau 5), demeurerait légèrement supérieure à la croissance économique annuelle moyenne projetée pour les deux autres régions (1,4 %). Cette poursuite du redressement de l'activité économique des régions refléterait un affermissement de la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches d'activité marchande, à l'exception notable de la branche des « biens intermédiaires » et de la « construction ». Toutefois, les branches « transports et communication » et « commerce et horeca » enregistreraient en Flandre et en Wallonie, contrairement à Bruxelles, un très léger fléchissement de la croissance de leur valeur ajoutée par rapport à la période 2015-2017.

En Région bruxelloise, la dynamique de croissance à moyen terme reposerait sur une contribution à nouveau significative des branches « crédit et assurances » (18 % de la valeur ajoutée régionale, voir tableau 6 plus loin) et des « autres services marchands » (28 % de la valeur ajoutée régionale) ; leur contribution annuelle moyenne devrait ainsi s'élever à 0,4 pp et 0,5 pp, respectivement, sur la période 2018-2021. À l'inverse, la contribution à la croissance de la branche « administration publique et enseignement », qui compte pour un cinquième de la valeur ajoutée bruxelloise, y serait sensiblement inférieure

---

<sup>10</sup> Suite au *lockdown* en Région de Bruxelles-Capitale, les écoles, cafés et restaurants, une partie des transports en commun, des salles de concerts, ... ont été à l'arrêt pendant plusieurs jours. De plus, les attentats de Bruxelles ont entraîné la fermeture de Brussels Airport pendant près de deux semaines.

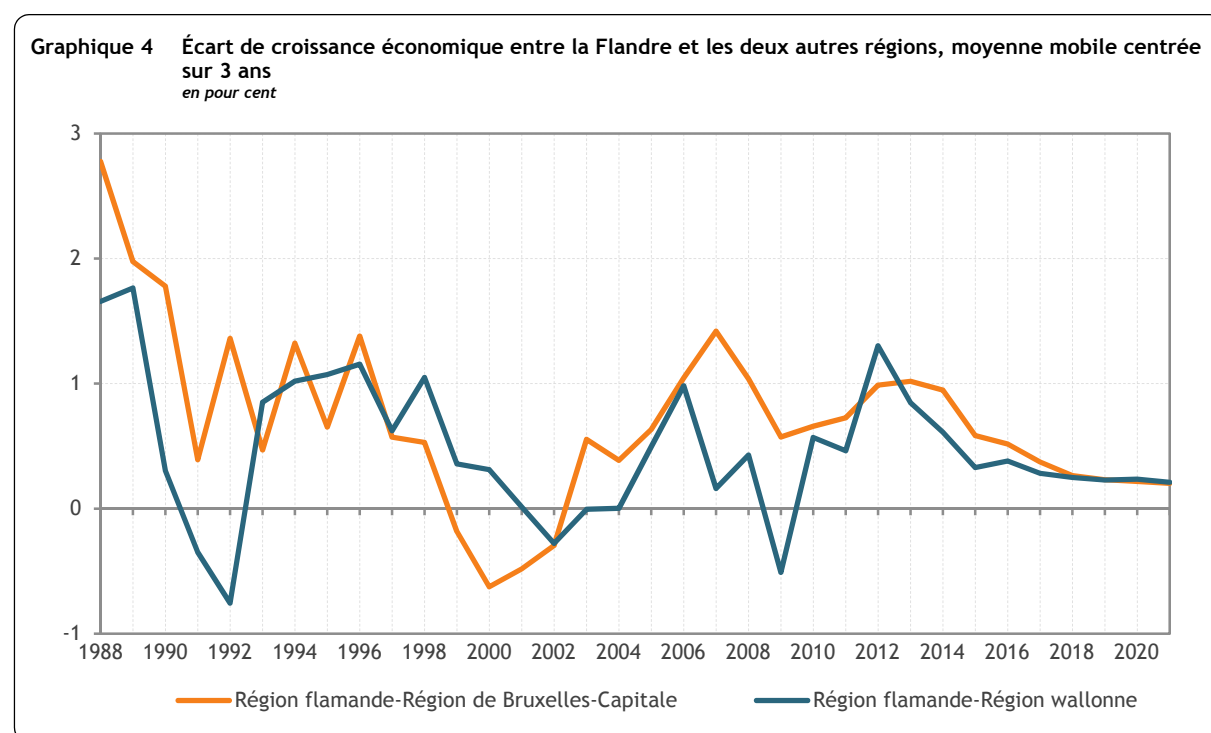
<sup>11</sup> Chiffres cités dans le *Baromètre des nuitées* de l'Observatoire du Tourisme à Bruxelles, décembre 2015.



à ce qu'elle avait été avant 2015, soit 0,1 pp par an à moyen terme (contre 0,3 pp par an sur la période 2001-2014). Ce repli serait la conséquence des mesures de restriction budgétaire planifiées dans les administrations régionales, communautaires et fédérale qui sont, effectivement, fortement représentées sur le territoire bruxellois.

Tant en Wallonie qu'en Flandre, la progression de l'activité économique à moyen terme (2018-2021) serait soutenue par l'industrie manufacturière (contribution à la croissance de 0,2 pp par an dans chacune de ces régions), les branches « santé et action sociale » (environ 0,15 pp par an) et « commerce et horeca » (0,2 pp par an) et, surtout, étant donné leur poids dans le PIB, les « autres services marchands » (0,5 pp et 0,6 pp par an, respectivement).

Le surplus de croissance économique en Flandre, par rapport à la Wallonie, avait eu tendance à se réduire jusqu'en 2008 (voir graphique 4). En revanche, l'évolution relativement terne de l'activité économique wallonne depuis la récession de 2009<sup>12</sup> a creusé ces dernières années un nouvel écart de croissance défavorable pour cette région par rapport à la Flandre. Bien qu'en baisse à partir de 2016, un surplus de croissance de la Flandre légèrement positif, d'environ 0,2 point par rapport à la Wallonie, subsisterait encore à l'horizon 2021.



Par ailleurs, la Région bruxelloise accuse depuis 2003 un écart de croissance négatif par rapport à la Flandre<sup>13</sup>. L'une des principales sources de cette évolution économique défavorable à la Région bruxelloise résiderait dans sa « surspécialisation », à la fois dans le secteur financier (qui semblerait bien avoir

<sup>12</sup> Ainsi, sur la période 2011-2013, la croissance annuelle moyenne du PIB en Wallonie aurait été quasi-nulle (-0,2 %), soit 1,3 pp de moins qu'en Flandre. Pour Bruxelles, le différentiel de croissance par rapport à la Flandre est de -1,0 pp sur la même période.

<sup>13</sup> Plus précisément, sur l'ensemble de la période 2003-2013, la moyenne annuelle du différentiel de croissance bruxelloise (par rapport à la Flandre) serait de -0,9 pp.

été touché dès 2007 par la crise des *subprimes*) et, en tant que « région-capitale », dans la branche « administration publique et enseignement » (surtout à partir de 2011). Néanmoins, nos projections tablent encore sur une réduction progressive de ce différentiel à partir de cette année (voir graphique 4), notamment grâce au retour projeté d'une croissance plus vigoureuse dans la branche « crédit et assurances » (voir plus haut). À l'horizon 2021, la croissance économique à Bruxelles, tout comme en Wallonie, demeurerait encore toutefois inférieure de 0,2 pp à la croissance économique flamande.

Nos projections de croissances du volume et du prix de la valeur ajoutée par branche d'activité impliquent, sur toute la période de projection (2015-2021) et dans chaque région, une évolution de la structure de la valeur ajoutée à prix courants qui devrait demeurer guidée par une tendance longue de tertiarisation de l'activité économique (tableaux 6 à 8 suivants). Corrélativement, la part des activités industrielles dans la valeur ajoutée continuerait de décroître en projection mais à un rythme nettement moins soutenu que par le passé. On s'attend également à ce que le poids des services non marchands, c'est-à-dire la part de la branche « administration et enseignement » dans la valeur ajoutée (le poids économique des services domestiques est presque nul), après avoir atteint un maximum en 2014, baisse continûment en projection tout en restant encore, en 2021, supérieur à l'observation de 2006.

En raison du caractère essentiellement urbain de l'économie de la Région bruxelloise, les activités tertiaires y dominent fortement le processus de production régionale. La part des services marchands dans le total de la valeur ajoutée devrait y continuer de croître pour atteindre près de 73 % en 2021, ou environ 1 point de plus qu'en 2014. Parmi les services marchands bruxellois, les branches « autres services marchands » et « crédit et assurances » enregistreraient la croissance de la valeur ajoutée en volume la plus élevée en projection (2015-2021) (respectivement 1,5 % et 2,0 % par an). Contrairement à la première branche citée, la part du « crédit et assurances » dans la valeur ajoutée à prix courants bruxelloise diminuerait légèrement parce que l'on s'attend à une évolution moins rapide du prix de la valeur ajoutée dans cette branche, par rapport au reste de l'économie. En d'autres termes, la Région bruxelloise conserverait une forte spécialisation relative dans la branche du « crédit et assurances » ; le poids de celle-ci dans la valeur ajoutée régionale s'élèverait à 17,2 % à l'horizon 2021, à comparer à un poids relatif de cette même branche d'environ 3,4 % dans le reste de la Belgique. Une remarque similaire vaut pour les services non marchands : leur part dans la valeur ajoutée régionale bruxelloise, après avoir atteint un sommet en 2014 (19,8 %), s'élèverait à 19,4 % en fin de période de projection, soit plus qu'en Wallonie (18,7 %) et bien plus qu'en Flandre (11,5 %).

En Flandre et en Wallonie, le secteur secondaire (« énergie », industries manufacturières et « construction ») représente encore une part relativement importante de l'activité, soit respectivement 25,9 % et 23,4 % de la valeur ajoutée régionale en 2014. En projection (2015-2021), cette part baisserait encore mais nettement moins vite que par le passé pour s'établir respectivement à 24,3 % et 21,9 %. Cette évolution serait rendue possible par un retour d'une croissance positive de la valeur ajoutée (1,0 à 1,2 % par an, en volume) dans les industries manufacturières de ces deux régions, elle-même stimulée par une progression des exportations supérieure en projection.

**Tableau 6** Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale  
*en pour cent*

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1996	2006	2014	2021	1996-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4	1,5	1,1
<b>2. Énergie</b>	3,2	4,4	2,8	2,5	6,8	-6,5	0,5
<b>3. Industries manufacturières</b>	7,1	4,7	3,1	2,9	0,0	-2,5	0,3
a. Biens intermédiaires	2,6	1,6	0,9	0,7	0,3	-4,3	-1,2
b. Biens d'équipement	2,2	1,6	0,8	0,8	-0,9	-1,6	0,9
c. Biens de consommation	2,3	1,6	1,3	1,3	0,8	-0,4	1,0
<b>4. Construction</b>	2,7	2,9	2,7	2,6	2,9	0,4	1,7
<b>5. Services marchands</b>	71,6	71,1	71,6	72,7	2,2	0,3	1,5
a. Transports et communication	8,7	11,1	8,3	8,0	4,6	-1,7	1,1
b. Commerce et horeca	15,0	12,9	11,8	12,2	-0,2	-1,3	1,2
c. Crédit et assurances	17,4	15,8	17,7	17,2	3,7	1,5	2,0
d. Santé et action sociale	4,4	4,8	5,4	5,5	1,9	0,8	1,1
e. Autres services marchands	26,1	26,4	28,4	29,8	1,9	0,9	1,5
<b>6. Services non marchands</b>	15,5	16,8	19,8	19,4	1,8	1,7	0,4
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	2,2	0,2	1,2

**Tableau 7** Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande  
*en pour cent*

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1996	2006	2014	2021	1996-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Agriculture</b>	1,8	1,3	0,9	0,5	2,8	-1,5	1,2
<b>2. Énergie</b>	4,1	2,9	2,9	2,6	1,5	5,5	1,1
<b>3. Industries manufacturières</b>	24,8	20,0	16,5	15,6	2,8	-0,3	1,2
a. Biens intermédiaires	10,8	9,3	8,0	7,4	2,5	1,6	1,2
b. Biens d'équipement	6,3	4,7	3,4	3,0	4,0	-5,1	0,9
c. Biens de consommation	7,7	6,0	5,1	5,2	2,4	0,5	1,4
<b>4. Construction</b>	5,8	6,0	6,5	6,1	3,2	1,6	1,7
<b>5. Services marchands</b>	51,9	58,4	61,2	63,6	2,8	1,2	1,9
a. Transports et communication	7,2	7,4	6,6	6,3	1,3	0,7	1,3
b. Commerce et horeca	13,7	16,3	15,8	16,3	1,9	-0,1	1,6
c. Crédit et assurances	3,7	3,2	3,6	3,5	3,2	2,5	2,4
d. Santé et action sociale	6,0	6,4	7,5	7,8	2,3	1,6	1,7
e. Autres services marchands	21,3	25,1	27,7	29,6	3,9	2,0	2,1
<b>6. Services non marchands</b>	11,7	11,4	12,0	11,5	0,8	0,3	0,4
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	2,6	1,0	1,6

**Tableau 8** Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne  
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1996	2006	2014	2021	1996-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Agriculture</b>	1,9	1,1	0,8	0,5	0,9	-1,2	1,0
<b>2. Énergie</b>	3,3	2,9	3,1	2,7	2,9	1,6	0,4
<b>3. Industries manufacturières</b>	18,9	17,3	14,4	13,5	3,7	-0,1	1,0
a. Biens intermédiaires	10,6	10,8	8,3	7,6	4,2	0,3	1,0
b. Biens d'équipement	3,4	2,6	2,6	2,4	4,2	-1,7	0,8
c. Biens de consommation	4,9	3,9	3,5	3,5	2,6	1,0	1,4
<b>4. Construction</b>	5,3	5,4	5,9	5,7	2,9	1,3	1,6
<b>5. Services marchands</b>	52,3	55,0	56,3	58,9	1,7	0,8	1,7
a. Transports et communication	7,7	7,1	6,3	6,2	1,3	-1,3	1,3
b. Commerce et horeca	11,1	12,9	12,7	13,5	1,1	0,0	1,7
c. Crédit et assurances	3,4	3,0	3,4	3,3	2,2	3,1	1,9
d. Santé et action sociale	7,7	8,1	9,5	10,0	1,5	1,6	1,5
e. Autres services marchands	22,4	23,9	24,4	26,0	2,2	1,2	1,9
<b>6. Services non marchands</b>	18,3	18,2	19,4	18,7	1,2	0,5	0,2
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1	0,6	1,3

### Investissements

Étant donné la forte variabilité du total des investissements – ou « formation brute de capital fixe » – (hors investissement résidentiel), il convient d'analyser cet agrégat macroéconomique en moyenne de période, et non pas année par année<sup>14</sup>.

À moyen terme, entre 2018 et 2021, le total des investissements croîtrait en volume, grosso modo, au même rythme en Wallonie et à Bruxelles, de 2,5 % à 2,7 % en moyenne par an. La hausse du volume des investissements serait un peu moins prononcée en Flandre sur la même période (2,2 % par an).

À Bruxelles, le regain de croissance des investissements en projection (2015-2021) constituerait un net rattrapage après sept années (2008-2014) d'atonie des dépenses d'investissements (voir tableau 5). Un fléchissement de la dynamique d'investissement a toutefois également été observé par le passé dans les deux autres Régions, mais dans une moindre mesure (croissance de 1,6 % à 1,7 % par an sur la période 2008-2014). Compte tenu des effets néfastes, sur le potentiel de croissance économique à moyen terme, que peut induire une accumulation de capital insuffisante sur une période prolongée, l'accélération à moyen terme des dépenses d'investissement des entreprises conforterait la trajectoire de reprise économique des régions.

<sup>14</sup> En outre, au tableau 5, il faut être très prudent dans l'interprétation de la dynamique des investissements des entreprises (branches marchandes) sur la période 2014-2015, les chiffres de croissance étant gonflés en 2014 par des achats importants à l'étranger. Ces transactions, effectuées par des entreprises flamandes de la branche « transports et communication », affectent les moyennes de l'ensemble de la période de projection 2015-2021.

## Emploi intérieur

La progression de l'emploi s'ajuste traditionnellement avec retard aux fluctuations de la demande, de sorte qu'en 2014, le regain d'activité économique s'est accompagné d'un redressement encore très modéré de l'emploi intérieur des Régions. En Wallonie, et dans une moindre mesure en Flandre, la reprise conjoncturelle s'est en effet d'abord traduite par un mouvement de restauration partielle de la productivité du travail. Dans le contexte de basse conjoncture qui a prévalu en 2012 et 2013, les entreprises ont cherché à préserver leur effectif en ajustant leur productivité. Cependant, le raffermissement de l'emploi amorcé en 2014 devrait s'être poursuivi au cours de l'année dernière. Dès lors, la création d'emplois devrait s'être nettement accélérée dans les trois Régions en 2015, soutenue par le gel des adaptations salariales conventionnelles et la suspension temporaire du mécanisme d'indexation.

À partir de 2016 et jusqu'à l'horizon de projection (2021), les dynamiques d'emploi dans chaque région continueront d'être influencées par la poursuite de la politique de modération du coût du travail, au travers notamment de la mise en œuvre graduelle des mesures d'allègement fiscal et parafiscal (« tax-shift ») décidées par le gouvernement fédéral. Après un léger fléchissement conjoncturel attendu en 2016, la progression de l'emploi des Régions devrait également bénéficier de la relative stabilité de la croissance économique. Sur l'ensemble de la période 2015-2021, le rythme moyen de création nette d'emplois atteindrait 0,7 % par an en Wallonie, 0,8 % à Bruxelles et 0,9 % en Flandre. Le profil d'évolution de l'emploi serait le même dans les trois Régions : la hausse de l'emploi serait plus soutenue en 2016-2017 et en fin de période (2020-2021), alors que les années intermédiaires se caractériseraient par une croissance plus faible en cette matière.

Ainsi, sur la période 2015-2021, les créations nettes d'emploi atteindraient, en moyenne, près de 24 100 personnes par an en Flandre (soit près de 169 000 cumulées sur la période), environ 9 200 par an en Wallonie (ou 65 000 emplois cumulés) et près de 5 400 en Région bruxelloise (soit près de 38 000 emplois cumulés). Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent. À l'inverse, l'érosion de l'emploi industriel devrait se poursuivre, en Wallonie comme en Flandre, en raison des gains de productivité que l'industrie manufacturière doit structurellement engranger pour faire face à la concurrence internationale. Le recul de l'emploi manufacturier devrait toutefois être nettement moins prononcé qu'au cours des sept dernières années. Par ailleurs, les mesures d'économies budgétaires devraient affecter l'évolution de l'emploi dans la branche « administration publique et enseignement ».

Enfin, sur la période de projection 2015-2021, et comme déjà observé par le passé, le nombre d'indépendants s'accroîtrait plus vivement à Bruxelles (1,4 % par an en moyenne) que dans les deux autres Régions (0,8 % en Flandre et 0,7 % en Wallonie). L'emploi indépendant devrait enregistrer une progression relativement soutenue sur la période 2015-2016, d'environ 1,2 % à 1,3 % par an en Wallonie et Flandre, et de 2,1 % par an en Région bruxelloise. À partir de 2017, l'augmentation du nombre d'indépendants serait moins prononcée dans les trois régions. Par ailleurs, cette évolution globale s'accompagne d'un changement de la composition de l'emploi indépendant dans les trois régions, au détriment surtout du « commerce et horeca » et, en Flandre et en Wallonie, de l'agriculture, tandis que la branche des « autres services marchands » verrait sa contribution se renforcer.

À Bruxelles, l'accroissement de l'effectif des indépendants dans la construction, au caractère explosif entre 2004 et 2014 (9,8 % par an à Bruxelles contre 2,2 % par an au niveau national), ne se poursuivrait plus au même rythme selon nos projections, notamment parce que la période transitoire qui limitait la liberté de circulation des travailleurs salariés ressortissants de Roumanie et Bulgarie est arrivée à échéance en 2014<sup>15</sup>.

**Tableau 9** Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale  
*en pour cent*

	Structure				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1996	2006	2014	2021	1996-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,1	8,7	-0,1
<b>2. Énergie</b>	1,0	1,0	1,4	1,3	1,1	5,0	0,5
<b>3. Industries manufacturières</b>	7,0	5,0	3,3	2,8	-3,1	-3,9	-1,4
a. Biens intermédiaires	1,9	1,3	0,7	0,5	-2,9	-6,4	-3,9
b. Biens d'équipement	2,2	1,7	0,8	0,7	-3,7	-5,4	-1,0
c. Biens de consommation	2,9	2,0	1,7	1,6	-2,6	-1,2	-0,6
<b>4. Construction</b>	3,1	2,9	3,0	2,9	-0,1	0,5	0,4
<b>5. Services marchands</b>	64,7	65,6	66,6	68,5	0,9	0,7	1,2
a. Transports et communication	8,2	7,4	6,9	6,6	0,1	-0,4	0,2
b. Commerce et horeca	17,2	15,6	13,7	13,4	-0,3	-1,2	0,5
c. Crédit et assurances	10,5	9,6	8,3	7,6	0,1	-1,2	-0,5
d. Santé et action sociale	7,8	9,1	9,7	10,4	2,0	1,7	1,8
e. Autres services marchands	21,1	23,9	28,0	30,4	2,1	2,3	2,0
<b>6. Services non marchands</b>	24,2	25,5	25,8	24,4	1,1	0,7	0,0
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	0,7	0,6	0,8

<sup>15</sup> L'évolution du travail indépendant dans la construction à Bruxelles a présenté une rupture de tendance sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux États membres européens qui ont choisi de s'établir en Belgique sous ce statut en raison des restrictions limitant, à partir de 2004, la circulation des travailleurs salariés en provenance de ces États. Les dernières restrictions ont pris fin en Belgique, en 2014 pour ce qui est des citoyens roumains et bulgares, et en 2015 pour les croates.

**Tableau 10 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande**  
*en pour cent*

	Structure				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1996	2006	2014	2021	1996-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Agriculture</b>	2,6	2,0	1,6	1,4	-1,7	-2,5	-0,4
<b>2. Énergie</b>	1,1	1,0	1,2	1,1	0,5	2,3	-0,4
<b>3. Industries manufacturières</b>	20,9	16,7	13,5	12,1	-1,1	-2,1	-0,7
a. Biens intermédiaires	7,1	6,2	5,2	4,6	-0,1	-1,9	-0,8
b. Biens d'équipement	5,1	3,9	2,8	2,4	-1,4	-3,4	-1,1
c. Biens de consommation	8,7	6,6	5,5	5,0	-1,7	-1,7	-0,4
<b>4. Construction</b>	6,7	6,2	6,2	6,1	0,6	0,4	0,6
<b>5. Services marchands</b>	52,7	58,2	62,1	64,8	2,2	1,3	1,5
a. Transports et communication	6,8	6,4	5,9	5,7	0,6	-0,5	0,3
b. Commerce et horeca	18,6	17,5	16,5	16,4	0,6	-0,2	0,8
c. Crédit et assurances	2,5	2,1	1,8	1,7	-0,6	-0,8	-0,2
d. Santé et action sociale	8,8	10,8	12,9	14,2	3,1	3,0	2,3
e. Autres services marchands	15,9	21,3	24,9	26,8	4,3	2,3	2,0
<b>6. Services non marchands</b>	16,0	15,8	15,5	14,6	0,9	0,5	0,0
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	1,2	0,6	0,9

**Tableau 11 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne**  
*en pour cent*

	Structure				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1996	2006	2014	2021	1996-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Agriculture</b>	2,6	1,9	1,5	1,3	-2,4	-2,4	-0,8
<b>2. Énergie</b>	1,2	1,0	1,3	1,2	-0,5	4,3	-0,1
<b>3. Industries manufacturières</b>	15,2	12,6	10,8	9,7	-0,8	-1,5	-0,8
a. Biens intermédiaires	7,4	6,4	5,2	4,5	-0,6	-2,2	-1,2
b. Biens d'équipement	2,7	2,1	1,9	1,7	-0,9	-1,6	-0,8
c. Biens de consommation	5,1	4,1	3,8	3,5	-1,1	-0,5	-0,1
<b>4. Construction</b>	6,7	6,7	6,7	6,7	1,2	0,3	0,6
<b>5. Services marchands</b>	51,7	55,3	58,7	61,4	1,7	1,3	1,4
a. Transports et communication	6,7	6,2	5,5	5,3	0,4	-1,0	0,3
b. Commerce et horeca	17,9	16,7	16,1	16,1	0,2	0,1	0,8
c. Crédit et assurances	2,2	1,8	1,6	1,4	-1,1	-0,9	-0,7
d. Santé et action sociale	10,4	12,6	14,2	15,6	2,9	2,2	2,1
e. Autres services marchands	14,6	18,0	21,4	23,0	3,4	2,6	1,8
<b>6. Services non marchands</b>	22,5	22,5	21,0	19,7	0,6	0,0	-0,2
<b>7. Total</b>	2,6	1,9	1,5	1,3	1,0	0,6	0,7

## Productivité et salaires

Sur l'ensemble de la période 2015-2021, la Flandre enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,7 % par an dans les branches d'activité marchande (tableau 5). À Bruxelles et en Wallonie, cette

hausse serait moins prononcée (0,4 % et 0,5 % respectivement) et constituerait un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée au cours de la période 2008-2014. Néanmoins, la croissance annuelle de la productivité était environ deux fois plus élevée au cours de la période 2001-2007, donc avant le déclenchement de la crise financière.

En Région bruxelloise, la productivité dans les « transports et communication » (qui représentent 8 % de la valeur ajoutée totale locale) y croîtrait encore plus faiblement qu'avant crise. Elle se redresserait toutefois en fin de projection pour atteindre 1,3 % par an sur la période 2018-2021, malgré tout en deçà du rythme moyen observé avant 2009 (4,8 % par an entre 2001 et 2007). La branche « crédit et assurances » bruxelloise, quant à elle, afficherait à court-moyen terme une croissance de la productivité apparente du travail supérieure à ce qui avait été observé avant crise, soit 2,5 % par an sur l'ensemble de la période de projection (2,8 % sur 2018-2021).

Tout comme par le passé, les industries manufacturières constitueraient, en projection, une source importante de croissance de la productivité totale en Flandre comme en Wallonie (qui emploient ensemble 96 % de l'emploi manufacturier belge). Les gains de productivité projetés à moyen terme (2018-2021) pour ces industries, soit 1,7 % par an, devraient être supérieurs aux hausses de salaires réels (respectivement 0,5 % et 0,6 % par an, en Wallonie et en Flandre). Les entreprises industrielles sont effectivement soumises à une forte concurrence internationale (comme déjà évoqué), ce qui les pousse à comprimer continuellement leurs coûts salariaux par unité produite. Ceci, combiné à une évolution projetée de la productivité apparente du travail dans l'ensemble des branches tertiaires marchandes légèrement plus rapide en Flandre qu'en Wallonie, explique des projections de croissance de la productivité réelle pour l'ensemble des activités marchandes un peu supérieures en Flandre (0,7 % par an contre 0,5 % par an en Wallonie sur la période 2015-2021, tableau 5). Cet écart tendrait toutefois à se réduire en fin de période de projection.

Par ailleurs, l'évolution salariale projetée à moyen terme (2018-2021) devrait être presque homogène dans les trois régions : de +0,4 % par an, en termes réels, dans les branches d'activité marchande, en Wallonie, à +0,5 % par an dans les deux autres régions. Ceci n'est guère étonnant compte tenu d'une part, du système relativement centralisé de négociation des salaires en Belgique, et, d'autre part, de l'évolution presque identique dans les trois régions de la productivité par tête dans les branches marchandes (voir plus haut) – qui est effectivement un déterminant économique important de la croissance des salaires.

Cependant, compte tenu des mesures de modération du coût du travail, et notamment le « saut d'index » en vigueur pour la période 2015-2016 (voir section 2.2.4), le coût salarial réel par tête dans les branches marchandes devrait, sur l'ensemble de la période de projection 2015-2021, enregistrer une croissance nulle en Flandre et à Bruxelles et s'inscrire en léger recul en Wallonie (-0,1 % par an).

Les gains de productivité réelle projetés dans les trois régions devraient donc être supérieurs aux hausses de coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite<sup>16</sup> dans les branches d'activité marchande serait en baisse dans les trois régions sur l'ensemble de la période 2015-2021, de 0,5 % à 0,6 % en moyenne annuelle, ce qui est favorable à la compétitivité-coût des économies régionales.

---

<sup>16</sup> Le coût salarial par unité produite est mesuré par le rapport entre le coût salarial et la productivité par tête, tous deux exprimés en termes réels.



## 3.2. Marché du travail

L'emploi des unités de production installées sur le territoire d'une région, quelle que soit la région d'origine des travailleurs, s'appelle « emploi intérieur régional ». Les travailleurs qui ne résident pas dans la région dans laquelle ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays où ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette région, on obtient la « population active occupée régionale » ou encore l'« emploi selon la région du lieu de domicile » qui correspond donc à l'emploi des résidents d'une région. Le taux d'emploi indique quel pourcentage de la population résidente d'âge actif travaille.

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon bottom-up, à l'aide d'un module socio-démographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Les résultats pour l'emploi intérieur régional ont déjà été présentés à la section 3.1, dans l'optique de production régionale. Les autres aspects – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée régionale et taux d'emploi régional, chômage et taux de chômage – sont traités dans cet ordre dans le présent chapitre.

### 3.2.1. Démographie et offre de travail

#### Population d'âge actif en Belgique et dans les régions

La croissance de la population belge d'âge actif s'est sensiblement ralentie au cours de la première moitié de cette décennie, passant de 0,78 % (+ 55 300 personnes) en 2010 à 0,16 % (+12 000 personnes) en 2015. D'une part, son évolution naturelle<sup>17</sup> a été négative durant cette période, principalement du fait de l'augmentation sensible de la taille des cohortes atteignant l'âge de 65 ans. D'autre part, le solde migratoire externe d'âge actif<sup>18</sup> est devenu moins positif, essentiellement en raison de la baisse marquée de l'immigration en provenance des pays non membres de l'UE. Le vieillissement de la population a davantage joué en Flandre (où la croissance de la population d'âge actif est tombée de 0,51 % à 0,09 % entre 2010 et 2015) et en Wallonie (de 0,70 % à 0,03 %). Le recul du solde migratoire externe s'est principalement fait sentir à Bruxelles. En outre, à la même période, le solde migratoire interne d'âge actif est devenu encore plus négatif à Bruxelles. Par conséquent, la croissance de la population bruxelloise d'âge actif s'est fortement ralentie, de 2,50 % à 0,96 %, tout en restant toutefois supérieure à celle enregistrée dans les deux autres régions.

<sup>17</sup> Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, soit sa croissance en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès parmi cette classe d'âge.

<sup>18</sup> Une grande partie de la migration externe concerne des personnes d'âge actif, plus précisément la classe d'âge 18-40 ans.

**Tableau 12 Scénario pour la démographie et l'offre de travail**  
moyennes annuelles

	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	Moyennes		2015- 2021
						2001- 2007	2008- 2014	
<b>1. Population totale</b>								
<i>1a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	54,7	55,0	71,4	84,9	49,6	53,5	79,2	58,5
Région de Bruxelles-Capitale	10,3	11,2	14,4	16,6	8,9	11,1	18,5	11,1
Région flamande	31,1	30,9	37,6	43,8	26,9	27,6	41,1	31,4
Région wallonne	13,3	13,0	19,4	24,5	13,8	14,8	19,5	16,0
<i>1b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,5	0,5	0,6	0,8	0,4	0,5	0,7	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	1,0	1,2	1,4	0,7	1,1	1,7	0,9
Région flamande	0,5	0,5	0,6	0,7	0,4	0,5	0,7	0,5
Région wallonne	0,4	0,4	0,5	0,7	0,4	0,4	0,6	0,4
<b>2. Population d'âge actif (15-64 ans)</b>								
<i>2a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	9,2	12,0	27,2	33,3	-1,3	41,1	36,6	9,6
Région de Bruxelles-Capitale	6,3	7,5	10,4	11,8	4,9	9,3	12,9	7,0
Région flamande	2,8	3,6	9,9	11,8	-5,0	16,8	14,5	0,7
Région wallonne	0,1	0,8	7,0	9,7	-1,2	15,1	9,2	1,8
<i>2b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,1	0,2	0,4	0,5	0,0	0,6	0,5	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	1,0	1,3	1,5	0,6	1,4	1,8	0,9
Région flamande	0,1	0,1	0,2	0,3	-0,1	0,4	0,4	0,0
Région wallonne	0,0	0,0	0,3	0,4	0,0	0,7	0,4	0,1
<b>3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)</b>								
Royaume	72,7	72,7	72,7	72,8	74,0	72,5	72,6	73,2
Région de Bruxelles-Capitale	71,0	70,3	69,7	69,4	69,4	74,1	72,3	69,6
Région flamande	74,4	74,7	74,9	75,1	76,8	73,2	73,9	75,7
Région wallonne	70,3	70,1	69,8	69,8	70,6	70,7	70,3	70,2
<b>4. Population active (15 ans et plus), définition BFP</b>								
<i>4a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	16,4	12,9	14,3	32,4	20,6	44,6	28,4	20,3
Région de Bruxelles-Capitale	3,0	-0,2	2,1	5,9	3,4	8,8	6,2	3,1
Région flamande	12,5	16,1	14,3	20,3	13,2	20,3	17,4	14,8
Région wallonne	1,0	-3,0	-2,0	6,2	4,1	15,6	4,8	2,5
<i>4b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,3	0,2	0,3	0,6	0,4	0,9	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	0,0	0,4	1,1	0,6	1,9	1,2	0,5
Région flamande	0,4	0,5	0,5	0,7	0,4	0,7	0,6	0,5
Région wallonne	0,1	-0,2	-0,1	0,4	0,2	1,0	0,3	0,2

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2018-2021 donne la valeur en fin de période (2021).

En projection aussi, la dynamique de la croissance de la population d'âge actif est largement déterminée par l'évolution de la migration externe. Selon les hypothèses retenues dans les dernières perspectives démographiques<sup>19</sup>, le solde migratoire externe dans les classes d'âge actif devrait augmenter cette année et l'année prochaine suite à la crise des réfugiés jusqu'à un niveau comparable aux pics mesurés au début de la décennie<sup>20</sup>. Par conséquent, la croissance de la population belge d'âge actif<sup>21</sup> passerait de 0,16 % en 2015 à 0,46 % en 2017. En 2018, le solde migratoire externe diminue puisque les effets de la crise des réfugiés s'affaiblissent et la croissance de la population d'âge actif baisse alors à 0,13 %. À partir de 2019, le solde migratoire externe ne représente plus qu'un tiers du niveau atteint au début de la décennie. Il est dès lors insuffisant pour compenser l'évolution naturelle négative de la population d'âge actif, si bien que cette dernière se contracte au cours de la période 2019-2021 (de 0,07 % par an).

Tant en Flandre qu'en Wallonie, l'évolution naturelle de la population d'âge actif reste négative. En Flandre, cette tendance se renforce encore à moyen terme, à mesure que des cohortes plus densément peuplées franchissent l'âge de 64 ans. Dans les deux régions, le solde migratoire interne (positif) reste pratiquement stable à moyen terme. L'impulsion temporaire donnée par la crise des réfugiés au solde migratoire externe se traduit, en début de période, par une accélération de la croissance de la population d'âge actif dans les deux régions, jusqu'à 0,28 % en 2017 en Flandre et 0,42 % en Wallonie. Lorsqu'ensuite le solde migratoire externe fléchit, la population d'âge actif se contracte à partir de 2019 dans les deux régions, certes plus nettement en Flandre (-0,16 % par an en moyenne au cours de la période 2019-2021, contre -0,10 % en Wallonie). Sur l'ensemble de la période 2016-2021, la croissance moyenne de la population flamande d'âge actif s'établit à 0,01 % par an et celle de la population wallonne d'âge actif à 0,09 % par an. À moyen terme, la contribution des mouvements migratoires (internes et externes) à cette croissance est similaire dans les deux régions ; l'écart de croissance est dès lors attribuable dans son ensemble à l'évolution naturelle plus négative en Flandre.

À Bruxelles, le solde migratoire interne (négatif) et l'évolution naturelle (légèrement positive) de la population d'âge actif évoluent à peine à moyen terme. La croissance de cette dernière s'accélère jusqu'à 1,47 % en 2017 suite à l'intégration des réfugiés reconnus dans la population. Cette impulsion de la crise des réfugiés est environ deux fois plus forte à Bruxelles que dans les deux autres régions. Le recul du solde migratoire externe à partir de 2018 a aussi davantage d'incidences à Bruxelles, si bien que la croissance de la population bruxelloise d'âge actif fléchit plus fortement (jusqu'à 0,53 % en 2021). La contribution globale de tous les mouvements migratoires (tant internes qu'externes) à la croissance de la population bruxelloise d'âge actif devient comparable à celle des deux autres régions à partir de 2019. Le fait que la population d'âge actif continue d'augmenter à Bruxelles durant la période 2019-2021 (à hauteur de 0,51 % par an), alors qu'elle se contracte dans les deux autres régions, est donc entièrement attribuable à une évolution naturelle plus dynamique, et plus aux flux migratoires. Ainsi, la population bruxelloise d'âge actif s'accroît de 0,86 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2021. Il subsiste

<sup>19</sup> Perspectives démographiques 2015-2060. Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs. BFP, DGS, mars 2016.

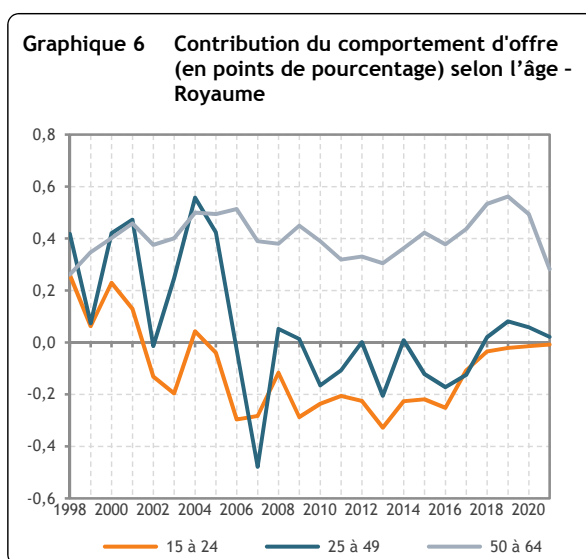
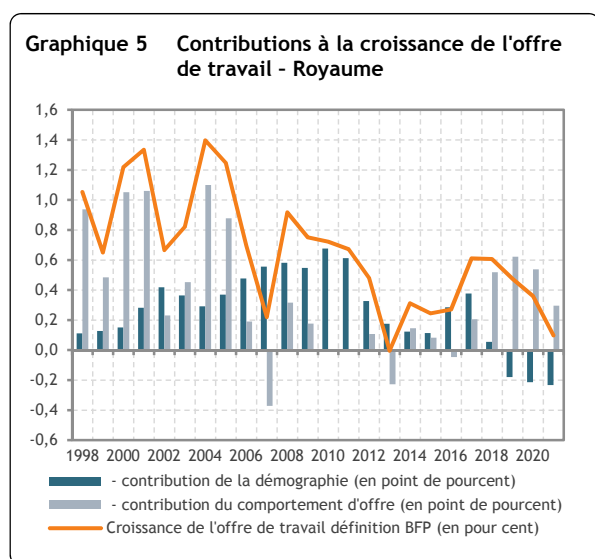
<sup>20</sup> L'estimation présentée dans les Perspectives démographiques est basée sur trois hypothèses. Premièrement, le flux de demandeurs d'asile se maintient sur l'ensemble de l'année 2016 au même niveau qu'observé à la fin 2015, mais fléchit par la suite pour retomber à la mi-2017 au niveau enregistré avant la crise. Deuxièmement, le délai moyen de traitement d'un dossier de demande de reconnaissance du statut de réfugié politique est de 6 mois. Troisièmement, le taux de reconnaissance est de 75 %.

<sup>21</sup> Conformément à la définition nationale du chiffre officiel de la population, les perspectives de population ne tiennent pas compte des demandeurs d'asile, mais bien des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

donc un net écart de croissance par rapport aux deux autres régions, même s'il est moins important que celui observé au cours de la dernière décennie.

### Offre de travail en Belgique

Au niveau national, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail se renforce au cours de la période 2016-2017 compte tenu de la crise des réfugiés, se replie nettement en 2018, devient négative à partir de 2019 pour finalement s'établir à -0,23 point à la fin de la période (graphique 5). Sur l'ensemble de la période, la contribution de la démographie est à peine positive en moyenne (0,02 point par an), alors qu'elle atteignait encore 0,34 point par an au cours des six dernières années.



Il ressort également du graphique 5 que les changements dans le comportement d'offre<sup>22</sup> n'ont plus qu'à peine contribué, au niveau national, à la croissance de la population active au cours de la période 2007-2014. Au cours de cette période, les contributions positives dans la classe d'âge 50-64 ans (perte d'importance relative de la prépension ; participation croissante des cohortes successives de femmes) ont été entièrement compensées par des contributions négatives ou en repli dans les autres classes d'âge (voir graphique 6). Ainsi, les réformes de l'enseignement supérieur ont débouché tant sur un allongement de la durée moyenne des études que sur une augmentation de la proportion de jeunes qui mènent des études supérieures, ce qui contribue à expliquer la baisse structurelle des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes. De plus, dans la classe d'âge 25-49 ans, la dynamique à la hausse des taux d'activité féminins liée aux générations successives s'essouffle lentement. Par ailleurs, le renforcement des contrôles de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés a également pesé sur l'évolution des taux d'activité (mesurés sur la base de données administratives). Enfin, on observe depuis le milieu de la dernière décennie, une augmentation des taux d'invalidité dans cette classe d'âge. Dès lors, le taux d'activité macroéconomique<sup>23</sup> belge n'a pratiquement pas progressé depuis 2007 (de 72,5 % à 72,7 % en 2014).

<sup>22</sup> Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

<sup>23</sup> Définition administrative. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

L'an dernier également, l'évolution des taux d'activité n'a que légèrement contribué à la croissance de la population active (0,08 point). Les taux d'activité des jeunes ont continué à reculer, tandis que la contribution de la classe des 25-49 ans est redevenue nettement négative. Cette évolution s'explique surtout par diverses réformes lancées dans le régime des allocations d'insertion pour les jeunes sortant de l'école sans emploi. Ces réformes font baisser le nombre de bénéficiaires mais certains parmi eux ne trouvent pas un travail et ne s'inscrivent pas de nouveau comme demandeur d'emploi. En outre, la hausse des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures s'est révélée en deçà des attentes. Tout d'abord, la réforme de la réglementation relative aux pensions anticipées ne s'est, jusqu'à présent, pas soldée par un maintien en activité à partir de 60 ans d'autant de personnes qu'anticipé initialement. C'est surtout le cas dans la fonction publique, où l'on escomptait les effets les plus importants. Ensuite, parmi les nouveaux bénéficiaires du RCC<sup>24</sup>, le nombre de personnes devant rester en « disponibilité adaptée » sur le marché du travail a progressé beaucoup moins rapidement que prévu initialement. Dès lors, pour une contribution pratiquement stable de la démographie, l'augmentation de la population active a fléchi l'an dernier, pour atteindre +12 900 personnes<sup>25</sup>.

Cette année, les réformes opérées dans l'assurance chômage exercent encore des effets négatifs sur l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes, certes dans une moindre mesure que l'année passée. En outre, l'augmentation sensible du nombre de réfugiés reconnus s'accompagne, surtout cette année et l'année prochaine, d'effets négatifs sur les taux d'activité (principalement en dessous de 40 ans), parce que, traditionnellement, les réfugiés n'entrent que tardivement sur le marché du travail. Ces éléments expliquent que la contribution des modifications de taux d'activité de la classe des 15-49 ans devient encore plus négative. À partir de 2018, la participation des jeunes au marché du travail devrait pratiquement cesser de reculer, tandis que la contribution de la classe des 25-49 ans redeviendrait légèrement positive du fait de la persistance de faibles effets de cohorte au niveau des générations successives de femmes dans cette classe d'âge et du rattrapage d'une partie importante de l'impact négatif sur les taux d'activité de l'intégration dans la population des réfugiés reconnus.

La contribution de l'évolution des taux d'activité dans les classes plus âgées augmente légèrement mais de manière systématique durant la période 2016-2019 (jusqu'à 0,56 point en 2019) sous l'effet des mesures relatives à la pension anticipée et au régime de RCC, mais plafonne en 2020 (0,49 point) et diminue ensuite nettement en 2021 (0,28 point) lorsque ces mesures tendent vers leur vitesse de croisière. Dans le RCC, l'âge d'accès au régime est relevé, les conditions de carrière pour y entrer sont à nouveau renforcées et les nouveaux bénéficiaires doivent en principe répondre à la condition de « disponibilité adaptée » sur le marché du travail. Par conséquent, ils sont considérés comme des demandeurs d'emploi inoccupés et font dès lors augmenter le chômage et la population active (concept administratif). Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise a déjà nettement baissé au cours des quatre dernières années (-17 400 personnes au total) et devrait, suite aux mesures prises, encore diminuer de moitié à moyen terme pour ne plus représenter que 53 700 personnes en fin de période, dont environ un

<sup>24</sup> RCC: « régime de chômage avec complément d'entreprise », précédemment la prépension.

<sup>25</sup> La décomposition entre contribution de la démographie et des comportements d'offre dans les graphiques s'applique à la classe d'âge 15-64 ans, ce qui explique que la somme des deux contributions n'est pas exactement égale à la croissance de la population active (qui comprend les personnes âgées de plus de 64 ans).

tiers devrait répondre à la condition de « disponibilité adaptée » sur le marché du travail et ferait ainsi partie de l'offre de travail<sup>26</sup>.

La contribution de l'ensemble des modifications de taux d'activité à la croissance de l'offre de travail serait encore légèrement négative cette année (-0,05 point) mais grimperait à un maximum de 0,62 point en 2019 pour ensuite retomber à 0,30 point en fin de période de projection. Sur l'ensemble de la période, la contribution annuelle moyenne des changements de comportement serait de 0,36 point. Cette évolution compense la disparition de la contribution de la démographie, si bien que la croissance moyenne de la population active (0,40 % par an) se maintient au même niveau que celui atteint au cours des six dernières années mais est maintenant exclusivement soutenue par les modifications de taux d'activité. La croissance de la population active belge en 2016 est comparable à celle de l'an dernier (+14 300 personnes) mais s'accélère au cours de la période 2017-2018 (+32 400 personnes par an). Sous l'effet de la perte d'impulsions démographiques, la croissance de la population active s'essouffle ensuite progressivement pour ne plus atteindre que 19 400 personnes en 2020. En 2021, l'augmentation ne dépasserait plus 5 300 personnes, étant donné que l'effet positif des réformes des fins de carrière s'atténue aussi fortement. Le taux d'activité macroéconomique, qui a à peine augmenté depuis le milieu de la dernière décennie, progresserait fortement à moyen terme (de 72,7 % en 2015 à 74,0 % en 2021), malgré le fait que les changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif continuent de peser négativement sur son évolution.

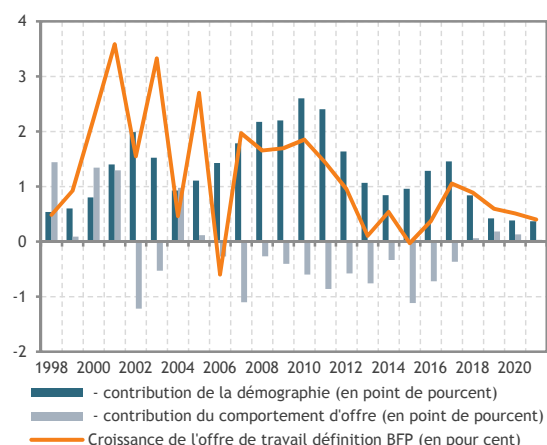
### Offre de travail à Bruxelles

Les évolutions décrites ci-dessus de l'offre de travail belge sont le résultat d'une projection qui est établie de manière bottom-up, au départ des régions. À Bruxelles (graphique 7), la forte impulsion démographique, qui a soutenu la croissance de l'offre de travail au cours de la dernière décennie, s'est fortement affaiblie au cours des dernières années. La contribution de la démographie à la croissance de la population active bruxelloise rebondit au cours de la période 2016-2017 sous l'effet de la crise des réfugiés (jusqu'à maximum 1,46 point en 2017), mais s'amointrit les années suivantes (jusqu'à seulement 0,37 point en 2021), à mesure que le solde migratoire externe fléchit. Sur l'ensemble de la période de projection, les évolutions démographiques continuent de soutenir l'offre de travail de manière plus importante à Bruxelles (contribution de 0,79 point en moyenne par an) que dans les deux autres régions, mais l'écart se réduit et n'est plus attribuable à des mouvements migratoires (voir ci-avant) durant la deuxième moitié de la période de projection.

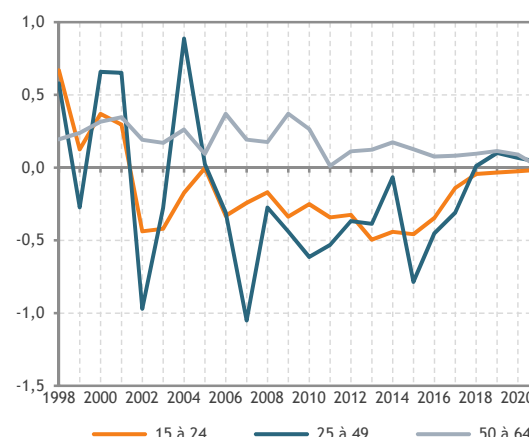
---

<sup>26</sup> Il est à remarquer que le démantèlement du régime des chômeurs âgés se poursuit (nouvelles entrées dans le statut très limitées) si bien qu'un glissement s'opère au sein de la population active (définition BFP) de non demandeurs d'emploi à chômeurs devant répondre à une « disponibilité adaptée » sur le marché du travail (voir section 3.2.3).

**Graphique 7 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale**



**Graphique 8 Contribution du comportement d'offre (en points de pourcentage) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale**



La contribution substantielle de la démographie à la croissance de l'offre de travail à Bruxelles a fortement contrasté avec la contribution nettement négative des changements de taux d'activité durant toute la période 2006-2014 (graphique 7<sup>27</sup> et graphique 8 pour la décomposition de la contribution du comportement selon l'âge). La différence de dynamique avec les autres régions était plus marquée chez les femmes des classes d'âge moyennes et supérieures étant donné que les effets de cohorte (plus grande participation au marché du travail des générations successives de femmes) ont moins joué à Bruxelles. Au cours de cette période, le taux d'activité macroéconomique bruxellois s'est contracté de 75,4 % en 2005 à 71,0 % en 2014. Néanmoins, la population active a crû plus de deux fois plus vite à Bruxelles (1,06 % par an) que dans les deux autres régions, du seul fait d'une évolution démographique particulièrement expansive.

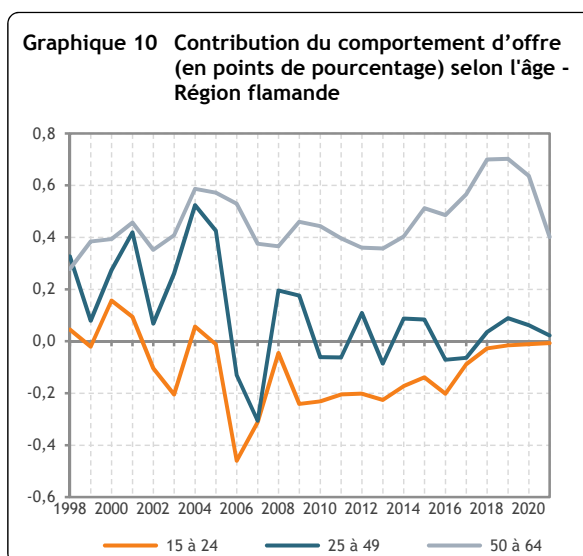
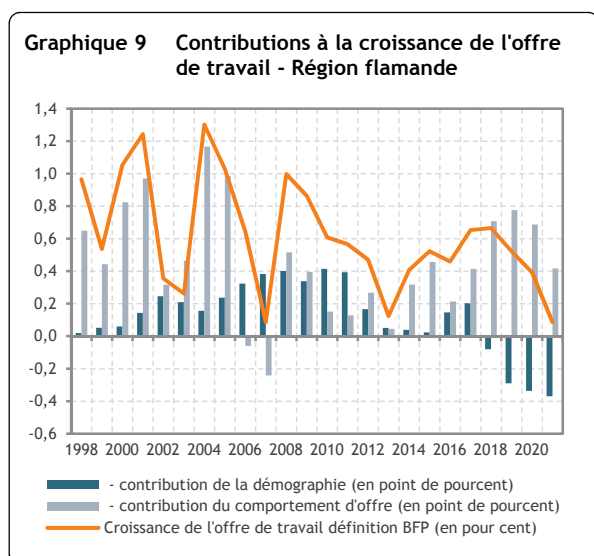
L'an dernier, la contribution des changements de taux d'activité a enregistré une nouvelle baisse importante, surtout en raison de la contribution nettement plus négative de la classe des 25-49 ans, où l'impact des mesures touchant les allocations d'insertion s'est fait le plus sentir. Le taux d'activité global est tombé à 70,3 % et la population active bruxelloise a même légèrement diminué (-0,03 %), malgré une légère amélioration de la contribution de la démographie. Cette année et l'année prochaine, la contribution des changements de taux d'activité reste négative, en partie parce que les mesures limitant l'accès aux allocations de chômage n'ont pas encore atteint leur vitesse de croisière mais surtout parce que l'insertion sur le marché du travail de nouveaux réfugiés reconnus prend du temps. Le taux d'activité global continue de baisser (jusqu'à 69,4 % en 2017), mais l'impulsion démographique entraîne néanmoins une accélération de la croissance de la population active bruxelloise durant cette période (jusqu'à

<sup>27</sup> Au niveau régional, la somme des deux contributions peut fortement différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données socio-démographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la banque de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée par l'identité suivante : l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus une estimation du solde régional du travail frontalier plus celle du solde régional des navettes. Dans la banque de données socio-démographique, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile, et ce sur base des données des institutions de sécurité sociale. Cet écart statistique a surtout été important à Bruxelles mais a fortement diminué depuis 2009. À partir de cette année-là, il a en effet été possible de baser l'évolution des flux de navetteurs d'HERMREG également sur des données administratives.

1,05 % en 2017). L'évolution négative des taux d'activité dans la classe d'âge 15-49 ans prendrait fin en 2018. La progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures est toutefois moins importante à Bruxelles que dans les deux autres régions puisque, d'une part, l'impact des mesures relatives aux fins de carrière est moins marqué et que, d'autre part, les effets de cohorte chez les femmes jouent moins. La contribution globale des changements de taux d'activité devient positive, tout en restant limitée, et suffit à peine pour stabiliser le taux d'activité macroéconomique jusqu'à la fin de la période de projection. Compte tenu d'une contribution de la démographie toujours positive mais en recul, la croissance de la population active bruxelloise fléchit progressivement, jusqu'à atteindre 0,40 % en fin de période.

### Offre de travail en Flandre

En Flandre, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail s'est élevée à un peu moins de 0,40 point de pourcentage par an depuis 2006 (graphique 9), avant de retomber au cours de la période 2012-2015 (pour ne plus dépasser 0,02 point en 2015) en raison d'un solde migratoire sensiblement moins positif et du vieillissement des cohortes du baby-boom. Au cours de la période 2016-2017, ce recul est temporairement interrompu par les effets de la crise des réfugiés (contribution positive de la démographie au cours de ces années, atteignant 0,20 point en 2017), mais il reprend à partir de 2018 à un rythme encore plus élevé. En effet, la croissance de la population d'âge actif ralentit et la structure d'âge de la population flamande implique que des cohortes plus densément peuplées glissent vers les classes d'âge plus élevées, caractérisées par des taux d'activité plus faibles. Or ces classes d'âge se caractérisent par des taux d'activité plus faibles. Par conséquent, la contribution de la démographie devient négative à partir de 2018 et tomberait même à -0,37 pp en 2021.



En Flandre aussi, la dynamique des taux d'activité des classes d'âge inférieures à 50 ans s'est également essouffée dans la seconde moitié des années 2000, mais dans une mesure moindre que dans les deux autres régions. Cet essouffement a en outre été compensé par une forte augmentation des taux d'activité dans les classes plus âgées (graphique 10). Ainsi, hormis durant la période 2006-2007, la contribution totale des changements de comportement est-elle restée positive. En Flandre, le taux d'activité macroéconomique a fléchi de 73,9 % en 2005 à 73,2 % en 2007, il s'est ensuite accru sur l'ensemble de la période



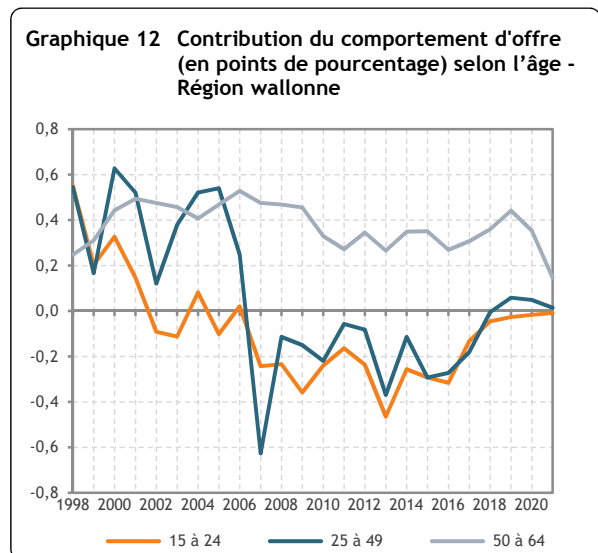
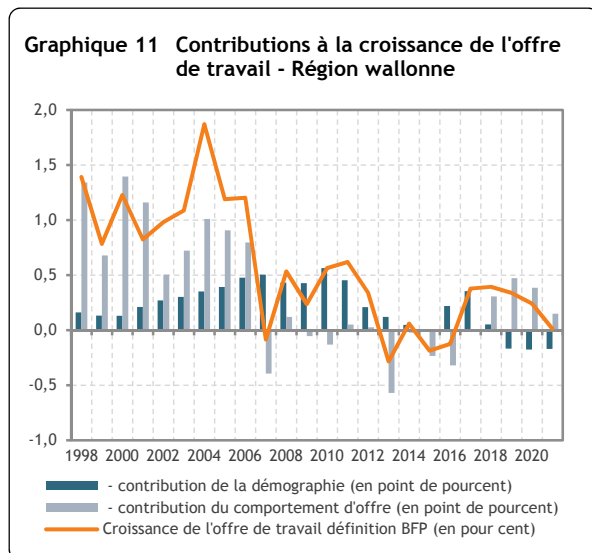
2008-2014 pour atteindre 74,4 % en 2014. La population active flamande a augmenté, en moyenne, de 0,53 % par an sur la période 2006-2014, une croissance qui depuis 2008 a été soutenue dans des proportions quasiment égales par les changements démographiques et comportementaux.

L'an dernier, la contribution globale des évolutions de taux d'activité se serait accrue en Flandre (0,46 point) en raison principalement des effets des mesures relatives aux fins de carrière dans les classes d'âge supérieures et du fait que les mesures sur les allocations d'insertion ont eu des conséquences négatives moins marquées au nord du pays que dans les deux autres régions sur les taux d'activité dans la classe des 25-49 ans. Néanmoins, la dynamique négative caractérisant les taux d'activité dans la classe d'âge 15-24 ans s'est poursuivie en Flandre. Le taux d'activité global a grimpé jusqu'à 74,7 % et la croissance de l'offre de travail a atteint 0,52 %, compte tenu d'une contribution pratiquement stable de la démographie.

La croissance des taux d'activité dans la classe des 50-64 ans s'accélère encore au cours de la première moitié de la période de projection (2016-2018) sous l'impulsion des mesures relatives aux fins de carrière qui ont un impact relativement plus important en Flandre. La dynamique négative dans les classes d'âge les plus jeunes s'estompe progressivement, mais l'impulsion démographique de la crise de l'asile est en partie neutralisée au cours des années 2016-2017 par des effets négatifs exercés sur les taux d'activité dans la classe d'âge 25-49 ans. Le taux d'activité macroéconomique continue d'augmenter pour atteindre 75,6 % en 2018, année où la croissance de la population active flamande atteint son plus haut niveau (0,67 %). Au cours de la période 2019-2020, la croissance des taux d'activité dans les classes plus âgées demeure pratiquement aussi dynamique. Néanmoins, la croissance de la population active flamande faiblit (jusqu'à 0,39 % en 2020) compte tenu d'une contribution de la démographie de plus en plus négative. En 2021, le recul est plus net (jusqu'à 0,09 %) dès lors que l'impact des mesures relatives aux fins de carrière s'estompe sensiblement. Le taux d'activité macroéconomique grimpe à 76,8 % en 2021, mais son rythme de progression ralentit sensiblement en fin de période de projection.

### **Offre de travail en Wallonie**

Depuis 2006, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail a été légèrement plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (graphique 11 : un peu moins de 0,5 point de pourcentage par an) mais, depuis 2012, le recul y a été légèrement plus marqué si bien que l'année passée, les évolutions démographiques au sud du pays ont encore à peine contribué à la croissance de l'offre de travail (0,01 point). En Wallonie également, la tendance négative observée au niveau de la contribution de la démographie est temporairement interrompue par la crise des réfugiés (reprise jusqu'à 0,35 point en 2017). Étant donné que la population y vieillit moins rapidement qu'en Flandre, la contribution de la démographie ne devient négative qu'à partir de 2019 et son recul est moins prononcé durant le reste de la période de projection (jusqu'à -0,17 point en 2021).



Le renversement de tendance dans l'évolution des taux d'activité dans la classe d'âge de 25 à 49 ans depuis le milieu des années 2000 a été plus frappant encore en Wallonie qu'en Flandre (graphique 12). En outre, comme dans les deux autres régions, les taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans) ont baissé au cours de cette période. L'augmentation des taux d'activité des groupes plus âgés a été à peine suffisante pour stabiliser la contribution globale des changements de comportement d'offre durant cette période. Le taux d'activité macroéconomique wallon a chuté, passant de 71,4 % en 2005 à 70,3 % en 2014. La population active wallonne a augmenté en moyenne de 0,35 % par an sur la période 2006-2014, une croissance exclusivement soutenue par les impulsions démographiques.

L'an dernier, la contribution globale des changements de comportement est devenue plus négative (-0,23 point). Tout comme à Bruxelles, ce sont surtout les réformes de l'assurance chômage qui ont pesé, comme l'atteste l'évolution très négative observée dans la classe d'âge 25-49 ans. Le taux d'activité macroéconomique a baissé de 70,3 % à 70,1 % et la population active wallonne s'est contractée (-0,19 %).

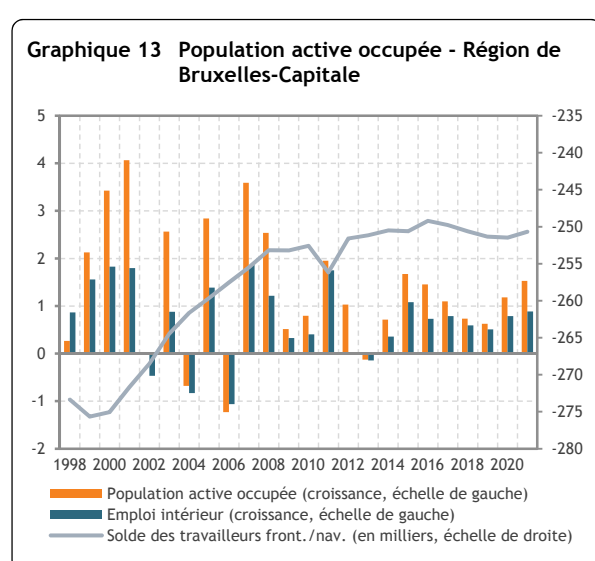
Au cours de la période 2016-2017, la contribution des classes d'âge 15-24 ans et 25-49 ans reste très négative, sous l'influence tant des mesures en matière d'allocations d'insertion que des conséquences de la crise des réfugiés. Dès que ces effets s'estomperont, la dynamique négative de la classe d'âge 15-49 ans disparaîtrait rapidement. L'impact des réformes de la fin de carrière s'ajoute aux effets de cohorte chez les femmes, si bien que la contribution positive des classes d'âge supérieures est légèrement plus élevée par rapport au passé récent et ne commence à diminuer sensiblement qu'en fin de période. La croissance de la population active wallonne serait encore négative cette année (-0,12 %). Ensuite, comme dans les deux autres régions, elle s'accélérait (jusqu'à 0,39 % maximum en 2018) pour finalement à nouveau fléchir (jusqu'à 0,24 % en 2020). Ce ralentissement serait plus net en fin de période lorsque la croissance de la population active deviendrait pratiquement nulle (0,01 %). Le taux d'activité macroéconomique baisse encore dans un premier temps (jusqu'à 69,8 % sur la période 2016-2017) mais augmente ensuite jusqu'à 70,5 % en 2020 avant de pratiquement se stabiliser (70,6 % en 2021).

En moyenne, la population active wallonne progresserait de 0,21 % par an au cours de la période de projection, soit à un rythme sensiblement moindre qu'en Flandre (croissance de 0,46 % par an) où les réformes de la fin de carrière et celles de l'assurance chômage ont respectivement un impact plus et

moins marqué qu'en Wallonie. C'est à Bruxelles que la croissance de l'offre de travail serait la plus élevée (0,64 % par an), du seul fait du soutien plus important de la démographie.

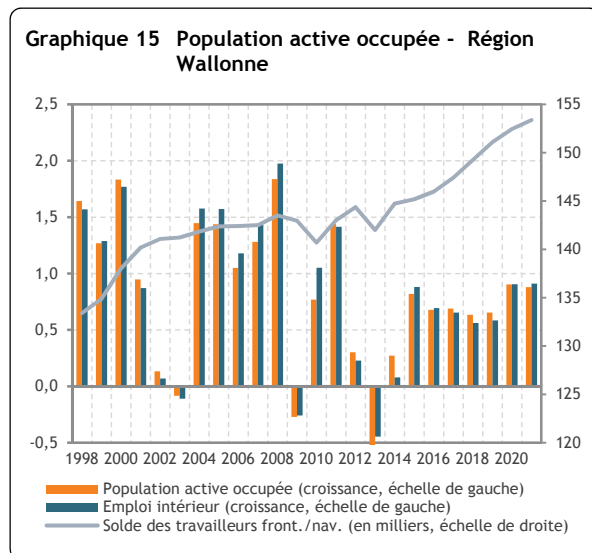
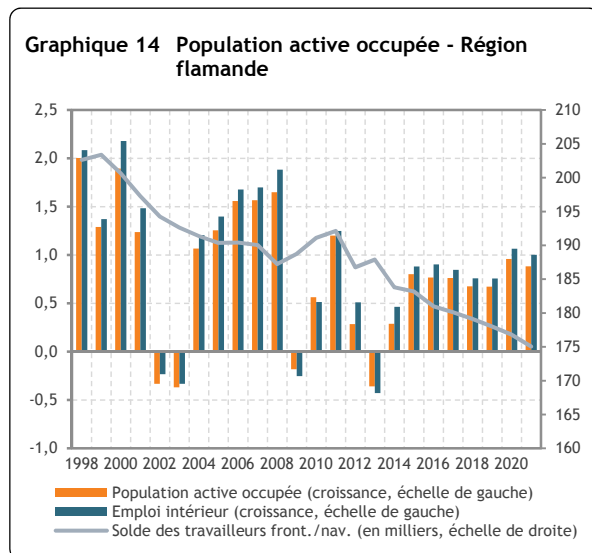
### 3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi

L'emploi intérieur régional a été analysé dans la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure la demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers entrants. Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, un solde des travailleurs frontaliers et des navetteurs peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.



En 2014, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré un solde négatif des travailleurs frontaliers et des navetteurs de -250 500 personnes (graphique 13), principalement en raison des importants flux (entrants) de navettes en provenance des deux autres régions. Au cours des quinze dernières années, ce solde est devenu sensiblement moins négatif, de sorte que la population active occupée bruxelloise a crû nettement plus fortement (de 1,50 % par an au cours de la période 1999-2014) que l'emploi intérieur bruxellois (0,67 % par an). À moyen terme, le solde bruxellois des travailleurs frontaliers et des navetteurs serait quasiment stabilisé (-250 700 personnes en 2021). Cette stabilisation

cache une hausse significative du flux sortant de navetteurs bruxellois vers les deux autres régions. En ce qui concerne le flux vers la Wallonie, l'évolution projetée est dans le prolongement du passé récent ; pour ce qui est du flux en direction de la Flandre, il s'agirait plutôt d'une reprise d'une tendance haussière qui avait été significativement affaiblie depuis le déclenchement de la crise financière. De ce fait, durant la période de projection, les Bruxellois continuent d'accroître leur part dans l'emploi intérieur des deux autres régions. En chiffres absolus, l'accroissement des navettes sortant de la Région bruxelloise serait compensé par une hausse des navettes de travailleurs flamands et wallons vers Bruxelles. Cependant, en termes relatifs, les navettes en provenance de Flandre et Wallonie devraient croître moins vite que l'emploi intérieur bruxellois, de sorte que les résidents bruxellois devraient également augmenter leur part relative dans l'emploi intérieur de leur propre région. Sur l'ensemble de la période de projection 2015-2021, la population active occupée bruxelloise devrait donc continuer de croître (1,18 % par an en moyenne) plus rapidement que l'emploi intérieur bruxellois (0,77 % par an), l'écart de croissance projeté étant certes un peu moins prononcé que lors des quinze dernières années.



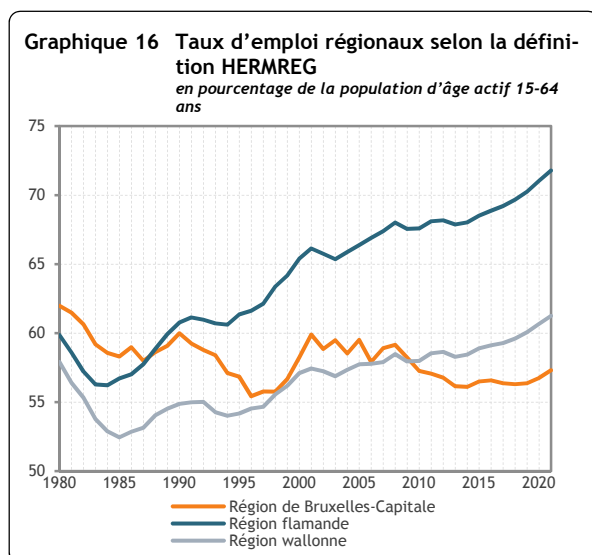
Tant en Flandre (graphique 14) qu'en Wallonie (graphique 15), le solde des navetteurs et des frontaliers est positif (respectivement de +183 800 et +144 700 personnes en 2014), les flux de navetteurs sortants à destination de Bruxelles étant dans les deux cas prépondérants. Dans ces deux régions, le solde des navetteurs et des frontaliers a une importance beaucoup moins grande par rapport à l'emploi intérieur régional. Par conséquent, les écarts de taux de croissance – flamands et wallons – de l'emploi intérieur et de la population active occupée sont potentiellement beaucoup plus limités qu'à Bruxelles : ils n'ont d'ailleurs jamais dépassé 0,3 pp par an en valeur absolue depuis 2000.

Le solde flamand a diminué de manière structurelle ces quinze dernières années, si bien que la croissance de la population active occupée flamande a été inférieure à celle de l'emploi intérieur au cours de la période 1999-2014 (0,79 % par an contre 0,90 % par an). À moyen terme aussi, le solde flamand devrait fléchir (jusqu'à 175 100 personnes en 2021), de sorte que la croissance de la population active occupée serait plus basse d'un dixième de point de pourcentage que celle de l'emploi intérieur au cours de la période 2015-2021 (0,79 % par an contre 0,89 % par an). La baisse du solde flamand en projection est attribuable à la fois à une baisse supplémentaire du flux de travailleurs frontaliers vers les Pays-Bas ainsi qu'à une nouvelle baisse du solde positif avec Bruxelles. De plus, le solde avec la Wallonie deviendrait encore plus négatif. Les deux flux de navettes entre Flandre et Wallonie présentent une tendance positive mais cette dernière est plus prononcée pour le flux sortant de Wallonie.

La population active occupée wallonne a également crû moins rapidement que l'emploi intérieur wallon au cours de la période 1999-2014 (0,82 % par an contre 0,85 % par an) étant donné l'augmentation limitée du solde des navetteurs et frontaliers wallons pendant cette période. À moyen terme, le solde wallon projeté se renforcerait quelque peu (jusqu'à atteindre +153 400 personnes en 2021). Non seulement, le flux de frontaliers wallons vers le Luxembourg continuerait d'augmenter mais aussi le solde positif de navettes avec les deux autres régions s'accroîtrait légèrement. La hausse du solde wallon suffit alors pour maintenir la croissance de la population active occupée (0,75 % par an en moyenne) au même niveau que la croissance de l'emploi intérieur (0,74 % par an).

## Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui est effectivement occupée. Le graphique 16 présente le taux d'emploi selon sa définition HERMREG: le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG<sup>28</sup> et la population âgée de 15 à 64 ans.



Depuis l'éclatement de la crise financière, le taux d'emploi bruxellois s'est sensiblement replié : de 59,2 % en 2008 à 56,1 % en 2014. Au cours de cette période, la population active occupée a pourtant augmenté plus fortement en Région bruxelloise que dans les deux autres régions. Néanmoins, cette évolution a été largement insuffisante en regard de la croissance, alors encore particulièrement soutenue, de la population d'âge actif bruxelloise. Dans les deux autres régions, et malgré deux périodes successives de ralentissement conjoncturel, la croissance de la population active occupée au cours de cette période a été en moyenne pratiquement aussi rapide que celle de la population d'âge d'actif,

de sorte que le taux d'emploi en 2014 était quasiment égal à celui enregistré en 2008 : respectivement 68,0 % en Flandre et 58,4 % en Wallonie.

Après le dernier repli conjoncturel (période 2012-2013), l'emploi intérieur est reparti à la hausse en 2014 dans les trois régions et sa croissance s'est accélérée en 2015 pour atteindre +0,9 % en Flandre et en Wallonie, et +1,1 % en Région bruxelloise (voir section 3.1). La croissance de la population active occupée bruxelloise, soutenue par une évolution favorable du solde des navettes, s'est élevée à 1,7 % l'année passée, soit bien plus que celle de la population active occupée flamande et wallonne (+0,8 %). Il en a résulté une hausse de 0,4 point du taux d'emploi bruxellois, à 56,5 %, après six années consécutives de baisse. Les taux d'emploi flamand et wallon ont cependant augmenté encore un peu plus vite (de 0,5 point) pour atteindre respectivement 68,5 % et 58,9 %, compte tenu du fait que la population d'âge actif de ces deux régions a à peine augmenté – contrairement à Bruxelles.

À partir de cette année, tant en Flandre qu'en Wallonie, la croissance de la population active occupée serait substantiellement plus élevée que celle de la population d'âge actif, de sorte que le taux d'emploi continue d'augmenter sur toute la période de projection. Cette augmentation est encore freinée lors de la première moitié de la période de projection par l'intégration des réfugiés reconnus dans les chiffres de population mais elle s'accélère dans la deuxième moitié de la période de projection lorsque, dans les deux régions, la croissance de la population active occupée se redresse et la population d'âge actif se contracte. Au total, le taux d'emploi wallon devrait augmenter de 2,3 points, par rapport à 2015, pour atteindre 61,2 % en 2021. Le taux d'emploi flamand devrait grimper davantage encore pour atteindre

<sup>28</sup> Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux majoré de l'estimation HERMREG du solde des navettes régionales et du travail frontalier.

71,8 % en 2021 (+3,3 points). En effet, non seulement la croissance moyenne de la population active occupée y serait un peu plus élevée qu'en Wallonie, mais, en outre, la population d'âge actif y progresserait un peu plus lentement. Le taux d'emploi dans chacune de ces deux régions devrait par conséquent s'établir, en fin de période de projection, à un niveau sensiblement plus élevé que celui enregistré avant l'éclatement de la crise financière.

À Bruxelles, les chiffres de population des années 2016-2018 devraient être influencés, plus que dans les deux autres régions, par la crise des réfugiés. En outre, le ralentissement de la croissance de l'emploi intérieur sur la période 2018-2019 y serait un peu plus prononcé que dans les deux autres régions, de sorte que le taux d'emploi bruxellois croîtrait à peine (2016, 2019) ou même diminuerait légèrement (2017-2018). Ce n'est qu'à la fin de la période de projection que le taux d'emploi se redresserait, pour grimper, en deux ans, jusqu'à 57,3 %, soit encore 2 points de moins que le niveau atteint en 2008. Sur l'ensemble de la période de projection, la hausse du taux d'emploi bruxellois serait donc nettement moins importante que dans les deux autres régions, et ce, malgré une plus forte croissance de la population active occupée bruxelloise.

Dans le cadre de la stratégie UE 2020, le taux d'emploi est défini par le rapport entre la population active occupée et la population âgée entre 20 et 64 ans. Il est en outre mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail. Sur une période pluriannuelle, les évolutions des deux taux (taux HERMREG versus taux UE 2020) se recoupent largement. En revanche, les évolutions annuelles peuvent diverger sensiblement, la série UE 2020 étant nettement plus volatile. L'année passée, la différence d'évolution entre les deux séries a été plus élevée que d'ordinaire et ce également au niveau national (cf. tableau 13), le taux UE 2020 (-0,1 pp) esquissant une image nettement plus négative du développement du marché du travail que le taux HERMREG (+0,5 pp). En projection (à partir de 2016), le taux UE 2020 suit l'évolution du taux HERMREG, corrigé pour une estimation de l'évolution régionale de la population active occupée dans les classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. En 2021, le taux UE 2020 s'établirait à 59,8 % à Bruxelles (+1,1 point par rapport à 2015), à 75,3 % en Flandre (+3,4 points) et à 64,0 % en Wallonie (+ 2,4 points).

### 3.2.3. Chômage et taux de chômage

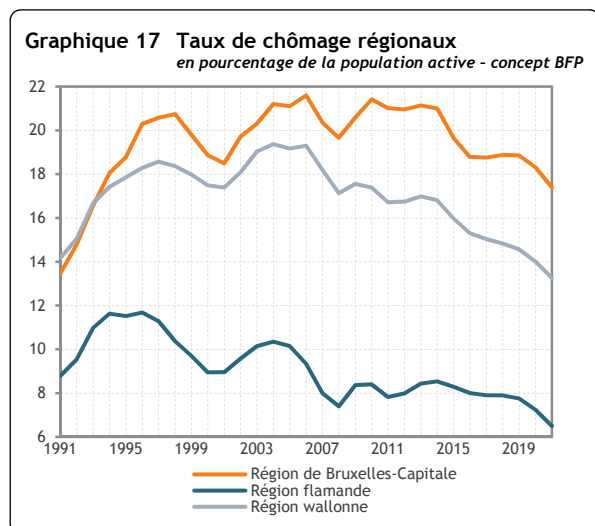
#### Évolutions de 2008 à 2014

Dans le sillage de la crise financière (période 2009-2010), le chômage<sup>29</sup> a augmenté de 53 100 personnes au niveau national. La reprise conjoncturelle qui y a succédé a permis au chômage de reculer sensiblement (-26 000 personnes en 2011). Toutefois, un nouveau ralentissement conjoncturel a fait repartir les chiffres du chômage à la hausse durant la période 2012-2014 (respectivement +8 500, +18 300 et +1 500 personnes). Ainsi, en 2014, le chômage comptait 55 400 personnes de plus qu'en 2008 et le taux de chômage est passé de 11,7 % à 12,4 % au cours de cette période.

En dépit d'une progression en moyenne très faible de l'activité, le chômage n'a finalement augmenté que modérément. Cette situation s'explique en premier lieu par la faiblesse des gains de productivité

<sup>29</sup> Selon la définition BFP : demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.

qui a permis de limiter les pertes d'emploi durant les années de basse conjoncture et de créer de nombreux emplois pendant les années de reprise. En 2014, l'emploi belge comptait 96 800 unités de plus qu'en 2008. En second lieu, les taux d'activité dans les classes d'âge inférieures et moyennes ont subi de véritables « chocs » à la baisse (voir section 3.2.1). Par conséquent, la population active a progressé moins rapidement que ce que l'on pouvait prévoir compte tenu, à la fois, des impulsions démographiques et de la nette progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures.



Le tableau qui vient d'être brossé au niveau national pour la période 2009-2014 doit toutefois être quelque peu nuancé sur le plan régional (voir graphique 17). En effet, le taux de chômage a sensiblement augmenté à Bruxelles (de 19,7 % à 21,0 %) et en Flandre (de 7,4 % à 8,5 %) au cours de cette période, mais il a légèrement reculé en Wallonie (de 17,1 % à 16,8 %). Nous partons de l'hypothèse que le recul remarquable des taux d'activité dans les classes d'âge jusqu'à 50 ans (voir section 3.2.1) est dû en grande partie au durcissement des conditions d'octroi des allocations de chômage (activation du comportement de recherche ; limitation du

droit aux allocations d'insertion). Une partie des différences régionales observées dans l'évolution des taux de chômage (taux basés sur les chiffres administratifs) s'expliquent par l'impact plus marqué de ces mesures à Bruxelles et en Wallonie. En tout cas, cette hypothèse n'est pas contredite par l'évolution des taux de chômage régionaux selon la définition de l'Enquête sur les forces du travail (EFT), laquelle ne prend en compte que les demandeurs d'emploi en recherche active. Au cours de cette période, le taux de chômage EFT a enregistré les hausses les plus fortes à Bruxelles et en Wallonie.

## Évolutions en 2015 et 2016

À l'échelle nationale, la baisse du chômage s'est singulièrement accélérée au cours de l'année 2015. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs a diminué de 28 300 unités l'an dernier, le taux de chômage passant de 12,4 % à 11,9 %. Cette évolution s'explique bien évidemment par la reprise conjoncturelle qui a entraîné une nette accélération de la croissance de la population active occupée l'an dernier, et ce plus encore à Bruxelles que dans les deux autres régions. Toutefois, l'importance de ce recul est également due aux réformes opérées dans le domaine de l'assurance chômage, et plus particulièrement dans le régime des allocations d'insertion. Début 2015, plus de 20 000 personnes ont perdu le droit à une allocation pour avoir dépassé la durée maximale de trois ans dans le régime, ce qui a sensiblement contribué à la baisse du nombre de chômeurs indemnisés l'an dernier. Les réformes successives dans le régime – en plus de la reprise de la conjoncture – ont conduit à une lourde chute du nombre de personnes touchant une allocation d'insertion en l'espace de deux ans (en moyenne annuelle, ce nombre est passé d'un peu plus de 100 000 personnes en 2013 à 58 500 personnes l'an dernier). On constate toutefois de grandes différences entre les régions. En 2013, le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'insertion était proportionnellement bien plus élevé à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre, avec 19,3 % (Bruxelles) et 27,9 % (Wallonie) du nombre total de chômeurs indemnisés (chômeurs complets

indemnisés, « chômeurs âgés » et bénéficiaires du RCC demandeurs d'emploi) contre 11,0 % (Flandre). En 2015, ces parts sont retombées à respectivement 10,8 %, 19,0 % et 8,2 %. Par conséquent, l'impact négatif des réformes sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées a été plus marqué à Bruxelles et en Wallonie (la population active ayant reculé dans ces deux régions l'an dernier ; voir section 3.2.1), ce qui aide sans doute à expliquer que la baisse du taux de chômage a été beaucoup plus forte à Bruxelles (de 21,0 % à 19,7 %) et en Wallonie (de 16,8 % à 16,0 %) qu'en Flandre (de 8,5 % à 8,3 %) l'an dernier.

Cette année, les réformes opérées dans l'assurance chômage continuent d'exercer des effets négatifs sur l'évolution à la fois du chômage et de la population active, mais moins qu'en 2015. En outre, la croissance de l'emploi dans le secteur marchand pâtit du (léger) essoufflement de la croissance économique si bien que la baisse du chômage se tasse dans le courant de l'année. Cependant, grâce à un effet de report favorable, le nombre de chômeurs en moyenne annuelle diminue encore sensiblement cette année (-23 400 personnes à l'échelle nationale), le taux de chômage belge est de nouveau en net recul (jusqu'à atteindre 11,4 %) et la baisse est de nouveau plus marquée à Bruxelles (taux atteignant 18,8 %) et en Wallonie (15,3 %) qu'en Flandre (8,0 %).

### **Perspectives de 2017 à 2021**

La baisse du chômage devrait ralentir fortement au cours de la période 2017-2019 (-9 500 personnes sur trois ans à l'échelle nationale), à mesure que l'offre de travail s'accroît plus vigoureusement et que la croissance de l'emploi décélère quelque peu. Au cours de cette période, le taux de chômage belge ne baisse que très légèrement, passant à 11,0 % en 2019. Le taux de chômage bruxellois se stabilise même quasiment au cours de cette période (il s'élève à 18,9 % en 2019). D'une part, la croissance de l'offre de travail est stimulée plus fortement par les conséquences de la crise des réfugiés et n'est plus freinée par les mesures prises en matière d'assurance chômage. D'autre part, la progression de l'emploi intérieur s'essouffle un peu plus à Bruxelles que dans les deux autres régions durant cette période. En Flandre, la baisse du taux de chômage ralentit (taux atteignant 7,8 % en 2019) parce que la croissance de l'offre de travail – dopée par l'impulsion démographique de la crise des réfugiés et par l'impact des mesures de fin de carrière sur les taux d'activité – évolue pratiquement au même rythme que la croissance de la population active occupée qui est elle-même en légère baisse. En Wallonie également, la baisse du taux de chômage ralentit par rapport à cette année et l'année dernière, mais cette diminution (taux atteignant 14,6 % en 2019) reste malgré tout plus marquée. Là aussi, la progression de l'offre de travail est stimulée aussi bien par la crise des réfugiés que par les mesures de fin de carrière et n'est plus freinée par une interprétation plus stricte de l'assurance chômage, mais cette croissance reste toutefois nettement inférieure à celle de la population active occupée.

Vers la fin de la période étudiée, le chômage baisserait fortement (à hauteur de 67 500 personnes en deux ans à l'échelle nationale) dès lors que la croissance de l'emploi repart à la hausse et que la croissance de l'offre de travail devient pratiquement nulle. Le taux de chômage belge retombe ainsi à 9,7 % en 2021. En Flandre et en Wallonie, la croissance de la population active est en très net recul au cours de cette période, aussi bien en raison du vieillissement de la population d'âge actif que parce que les mesures de fin de carrière atteignent progressivement leur vitesse de croisière. Par conséquent, le redressement de la croissance de la population active occupée s'accompagne d'une très importante baisse du taux de chômage



(ces deux taux atteignent respectivement 6,5 % et 13,3 % en 2021). À Bruxelles, la baisse de la croissance de la population active est moins prononcée que dans les deux autres régions, mais cela est compensé par l'évolution légèrement plus favorable du solde de navetteurs, qui entraîne une accélération un peu plus soutenue de la croissance de la population active occupée que dans les deux autres régions ainsi qu'une diminution absolue un peu plus forte du taux de chômage (qui atteint 17,4 % en 2021).

Ainsi, dans chacune des trois régions, le taux de chômage serait nettement moins élevé qu'en 2008, ce qui donne à penser que, dans le scénario présent, le risque de tensions croissantes sur le marché du travail devient réel surtout en fin de période de projection. Il convient toutefois de tenir également compte du fait que le taux de chômage administratif tel qu'il est défini ici ne contient plus nécessairement la même information sur les éventuels goulets d'étranglement qui apparaîtraient au moment de pourvoir des emplois supplémentaires. Dans la classe d'âge des 15-49 ans, ce sont surtout les règles plus strictes en matière de recherche active d'emploi et le durcissement des conditions pour l'obtention d'une allocation de chômage qui revêtent de l'importance. Si les règles actuelles avaient été appliquées à la situation de 2008, le taux de chômage administratif aurait été nettement moins élevé, surtout à Bruxelles et en Wallonie. Le net resserrement de l'écart depuis 2008 – surtout dans ces deux régions – entre le chômage administratif et le nombre de personnes ayant déclaré rechercher activement un emploi dans l'EFT illustre clairement cette situation.

Dans les classes d'âge supérieures, les modifications apportées à la réglementation ont également eu des conséquences. D'une part, le chômage administratif (et la population active selon le concept administratif) recouvre une réalité plus large parce qu'une partie des nouveaux bénéficiaires du RCC doivent désormais répondre à une « disponibilité adaptée » sur le marché du travail. D'autre part, un nouveau glissement intervient au cours de la période de projection au sein du chômage BFP, des « chômeurs âgés » (non demandeurs d'emploi) vers les demandeurs d'emploi administratifs à tout le moins soumis à l'obligation de « disponibilité adaptée ». D'ici 2021, seule une faible partie des personnes de plus de 50 ans touchant une allocation de chômage pourront encore bénéficier d'une dispense complète de l'obligation de rechercher un emploi en tant que « chômeur âgé ». Sur l'ensemble de la période 2016-2021, le nombre de chômeurs selon la définition du BFP diminue de 8 800 personnes (-8,1 %) à Bruxelles, de 49 900 personnes (-19,4 %) en Flandre et de 41 700 personnes (-16,0 %) en Wallonie, alors que le nombre de demandeurs d'emploi administratifs ne diminue que de 4 300 personnes (-4,2 %) à Bruxelles, de 30 900 personnes (-13,3 %) en Flandre et de 27 700 personnes (-11,5 %) en Wallonie. En 2021, le taux de chômage administratif hors chômeurs âgés (voir tableau ci-dessous) s'élève à 17,1 % à Bruxelles, 6,3 % en Flandre et 13,0 % en Wallonie. En Flandre, il reste plus élevé qu'en 2008 où il avait atteint 5,6 %.

La diminution du nombre total de personnes touchant une allocation de chômage (chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, chômeurs âgés et bénéficiaires du RCC) est, quant à elle, plus forte que celle du chômage BFP. Compte tenu du durcissement des conditions d'octroi des allocations (activation du comportement de recherche ; limitation dans le temps des allocations d'insertion ; durcissement des conditions d'entrée dans les statuts de fin de carrière), le nombre de bénéficiaires d'allocations liées au chômage diminue fortement dans les trois régions : de 10 900 personnes (-13,9 %) à Bruxelles, de 84 400 personnes (-32,2 %) en Flandre et de 54 200 personnes (-24,7 %) en Wallonie. Les conséquences qui en découlent pour le compte des revenus des ménages seront étudiées dans le chapitre 4, et les conséquences pour les finances publiques dans le chapitre 5.

Tableau 13 Perspectives régionales du marché du travail

	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	Moyennes		
						2001- 2007	2008- 2014	2015- 2021
<b>1. Emploi intérieur</b>								
<b>1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)</b>								
Royaume	4549,2	4590,7	4628,3	4664,7	4820,3	4228,9	4505,9	4700,5
Région de Bruxelles-Capitale	690,7	698,1	703,2	708,8	728,7	655,1	683,2	713,0
Région flamande	2640,9	2664,1	2688,2	2710,9	2809,4	2445,1	2614,1	2734,0
Région wallonne	1217,7	1228,4	1236,9	1245,0	1282,3	1128,8	1208,7	1253,5
<b>1.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	15,6	41,4	37,7	36,4	38,9	37,9	25,0	38,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,5	7,5	5,1	5,5	5,0	3,3	3,7	5,4
Région flamande	12,2	23,3	24,1	22,8	24,6	24,0	14,5	24,1
Région wallonne	1,0	10,7	8,5	8,1	9,3	10,6	6,8	9,2
<b>1.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	0,3	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,6	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	1,1	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,8
Région flamande	0,5	0,9	0,9	0,8	0,9	1,0	0,6	0,9
Région wallonne	0,1	0,9	0,7	0,7	0,7	0,9	0,6	0,7
<b>2. Solde des travailleurs frontaliers (1)</b>								
Royaume	78,0	77,8	77,8	77,8	77,8	71,3	78,6	77,8
Région de Bruxelles-Capitale	26,4	25,6	25,6	25,6	25,6	24,7	27,4	25,6
Région flamande	24,7	23,4	22,7	22,0	20,4	24,8	27,5	21,7
Région wallonne	27,0	28,7	29,4	30,1	31,7	21,8	23,8	30,4
<b>3. Solde des navettes interrégionales (1)</b>								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-276,9	-276,2	-274,8	-275,4	-276,3	-287,4	-280,0	-276,2
Région flamande	159,1	159,8	158,3	158,1	154,6	167,5	160,8	157,3
Région wallonne	117,8	116,5	116,6	117,3	121,7	119,9	119,2	118,8
<b>4. Population active occupée (15 ans et plus)</b>								
<b>4.1. Population active occupée, en milliers (1)</b>								
Royaume	4627,2	4668,4	4706,1	4742,5	4898,1	4300,2	4584,6	4778,2
Région de Bruxelles-Capitale	440,2	447,5	454,0	459,0	478,0	392,3	430,5	462,4
Région flamande	2824,7	2847,3	2869,2	2891,0	2984,5	2637,4	2802,3	2913,0
Région wallonne	1362,4	1373,6	1382,9	1392,4	1435,7	1270,5	1351,8	1402,8
<b>4.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	14,9	41,2	37,7	36,4	38,9	39,8	25,2	38,7
Région de Bruxelles-Capitale	3,1	7,4	6,5	5,0	4,7	6,1	4,5	5,4
Région flamande	8,1	22,7	21,8	21,9	23,4	22,5	13,6	22,8
Région wallonne	3,7	11,2	9,3	9,5	10,8	11,2	7,1	10,5
<b>4.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	0,3	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,6	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	1,7	1,5	1,1	1,0	1,6	1,1	1,2
Région flamande	0,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,5	0,8
Région wallonne	0,3	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	0,5	0,8

	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	Moyennes		2015- 2021
						2001- 2007	2008- 2014	
<b>5. Taux d'emploi (1)</b>								
<b>5.1. Taux d'emploi, définition BFP (2)</b>								
Royaume	63,7	64,1	64,4	64,6	66,8	62,7	63,7	65,2
Région de Bruxelles-Capitale	56,1	56,5	56,6	56,4	57,3	59,0	57,2	56,6
Région flamande	68,0	68,5	68,9	69,2	71,8	66,3	67,9	69,9
Région wallonne	58,4	58,9	59,1	59,3	61,2	57,5	58,3	59,8
<b>5.2. Taux d'emploi, UE 2020 (3)</b>								
Royaume	67,3	67,2	67,5	67,7	70,0	65,9	67,4	68,3
Région de Bruxelles-Capitale	58,7	58,7	58,9	58,7	59,8	58,6	58,7	58,9
Région flamande	71,9	71,9	72,3	72,6	75,3	69,8	71,9	73,3
Région wallonne	61,8	61,5	61,8	62,0	64,0	61,1	62,2	62,5
<b>6. Chômage</b>								
<b>6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)</b>								
Royaume	656,1	627,8	604,4	600,4	527,4	668,9	639,2	589,1
Région de Bruxelles-Capitale	117,0	109,5	105,0	105,9	100,7	100,7	113,3	106,0
Région flamande	263,8	257,3	249,7	248,1	207,4	276,8	248,2	241,3
Région wallonne	275,3	261,1	249,7	246,4	219,4	291,4	277,7	241,8
<b>6.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	1,5	-28,3	-23,4	-4,0	-18,3	4,9	3,2	-18,4
Région de Bruxelles-Capitale	-0,1	-7,5	-4,4	0,9	-1,3	2,8	1,8	-2,3
Région flamande	4,4	-6,5	-7,6	-1,5	-10,2	-2,2	3,8	-8,1
Région wallonne	-2,7	-14,2	-11,3	-3,4	-6,7	4,3	-2,4	-8,0
<b>6.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	0,2	-4,3	-3,7	-0,7	-3,1	0,9	0,6	-3,0
Région de Bruxelles-Capitale	-0,1	-6,4	-4,1	0,9	-1,2	3,0	1,7	-2,1
Région flamande	1,7	-2,5	-2,9	-0,6	-4,3	-0,6	1,7	-3,3
Région wallonne	-1,0	-5,2	-4,3	-1,3	-2,8	1,7	-0,8	-3,2
<b>6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)</b>								
Royaume	12,4	11,9	11,4	11,2	9,7	13,5	12,2	11,0
Région de Bruxelles-Capitale	21,0	19,7	18,8	18,8	17,4	20,4	20,8	18,7
Région flamande	8,5	8,3	8,0	7,9	6,5	9,5	8,1	7,7
Région wallonne	16,8	16,0	15,3	15,0	13,3	18,6	17,0	14,7
<b>6.5. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (1)</b>								
Royaume	11,4	11,0	10,6	10,6	9,5	11,1	10,8	10,5
Région de Bruxelles-Capitale	20,0	18,7	17,9	18,0	17,1	18,1	19,5	18,1
Région flamande	7,6	7,6	7,4	7,4	6,3	7,1	6,8	7,3
Région wallonne	15,7	15,0	14,4	14,3	13,0	16,3	15,6	14,1

(1) La valeur en fin de période, soit 2021, est présentée dans la colonne 2018-2021.

(2) Population active occupée (y compris les 65 ans et plus) / population 15-64 ans, à partir des sources administratives.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'Enquête sur les forces de travail.

## 4. Comptes de revenus des ménages

### 4.1. Introduction

Ce chapitre présente les projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages selon la région de résidence.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2013<sup>30</sup> établis selon le SEC 2010. Selon la comptabilité régionale, on distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus et charges des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu », reprend les transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement les pouvoirs publics). Du côté des emplois, on trouve les impôts courants, les cotisations sociales et les autres transferts courants nets. En ressources, sont comptabilisées les prestations sociales dont bénéficient les ménages (notamment, allocations de chômage, chômage avec complément d'entreprise, pensions, allocations familiales, indemnités de maladie-invalidité, revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées...<sup>31</sup>). L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au solde des revenus primaires des ménages permet de calculer le revenu disponible.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons les évolutions passées et projetées des principaux postes des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite pour chacune des trois régions. La dernière section analyse l'évolution des deux grands soldes de revenu (primaire et disponible) rapportés au nombre d'habitants de chaque région. Sauf mention contraire, les résultats présentés ci-dessous sont exprimés en termes nominaux. Lorsque la mention « en termes réels » est indiquée, cela signifie que l'évolution des prix, mesurée sur base du déflateur de la consommation privée, est prise en compte. Par rapport aux valeurs particulièrement basses observées ces dernières années (+0,7 % par an en moyenne de 2013 à 2015), on notera que de manière générale, la croissance des prix devrait accélérer en projection, passant à un rythme de 1,7 % par an en moyenne sur la période 2016-2021 (voir sous-section 2.2.5). Les tableaux présentant les résultats par région en niveau sont repris en annexe.

### 4.2. Évolution au niveau national

La croissance du revenu disponible réel des ménages belges devrait s'élever à 1,3 % par an en moyenne au cours de la période 2015-2021. Cette évolution constitue une nette accélération par rapport aux résultats observés entre 2010 et 2014 (-0,5 % en moyenne). L'évolution en cours de projection suivrait une trajectoire en forme de U inversé. De 2015 à 2017, le redressement resterait limité, avec une augmentation du revenu disponible de 1,1 % chaque année en termes réels. En 2018 et 2019, la croissance du

---

<sup>30</sup> Institut des Comptes Nationaux (2016).

<sup>31</sup> Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature », qui, à l'heure actuelle, n'est ventilé par région ni par l'ICN, ni dans ce modèle.

revenu disponible réel accélérerait de façon nette pour culminer autour de 2,0 %, avant de finalement retomber à 1,1 % à l'horizon 2021. Les facteurs qui permettent d'expliquer ces évolutions sont passés en revue ci-dessous.

En ce qui concerne le solde des revenus primaires, la croissance en termes nominaux sur la période 2015-2021 atteindrait 2,4 % par an, un rythme sensiblement plus soutenu que celui enregistré entre 2009 et 2014 (+1,3 %). Si l'on prend en compte l'inflation, cette accélération reste également de mise en moyenne sur l'ensemble de la période de projection (bien que légèrement moins marquée). Par contre, on notera que l'année 2016 se distinguerait par un recul important des revenus primaires en termes réels, en raison de la modération salariale, de l'impact du saut d'index et d'une inflation plus élevée. En seconde partie de projection, l'évolution du solde des revenus primaires serait plus dynamique, poussée par différents facteurs. Ainsi, les revenus nets de la propriété devraient progressivement se redresser après plusieurs années de baisse en termes réels observée jusqu'en 2015. Surtout, la masse salariale, qui constitue la principale composante des revenus primaires, augmenterait à un rythme plus élevé dans les années à venir, à la faveur de la fin supposée des mesures visant à limiter la hausse des salaires (à partir de 2017<sup>32</sup>) et d'une hausse plus soutenue de l'emploi salarié (à partir de 2020). Du côté du revenu mixte des indépendants, l'évolution s'annonce moins favorable, avec une croissance un peu inférieure à celle de la masse salariale. À l'inverse de l'emploi salarié, l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants devrait en effet ralentir à moyen terme. Dans l'ensemble, la progression des revenus primaires atteindrait 3 % par an en moyenne en termes nominaux entre 2018 et 2021.

Outre les revenus primaires, l'évolution du revenu disponible dépend également de celle des différents transferts enregistrés dans le compte de distribution secondaire du revenu des ménages. En 2015, les ménages belges ont bénéficié de prestations sociales (autres que transferts sociaux en nature) pour un montant total s'élevant à près de 81,7 milliards d'euros à prix courants. Selon les projections, la masse globale de ces prestations progresserait de 3,0 % par an sur la période 2015-2021 en termes nominaux. En 2016 et 2017, leur croissance serait ralentie notamment par le saut d'index. La progression de l'ensemble des prestations sociales serait légèrement plus élevée en moyenne en seconde partie de projection, c'est-à-dire à partir de 2018. Pour la plupart des principaux postes de prestations sociales, on note que la croissance moyenne projetée entre 2015 et 2021 s'inscrit globalement en baisse par rapport à ce qui a été observé durant la période précédente (2008-2014), y compris lorsque l'inflation est prise en compte. C'est le cas pour les dépenses liées aux pensions et ce, quel que soit le régime considéré (salarié, indépendant, public). Le montant nominal total des pensions versées aux personnes qui travaillaient comme salariés dans le secteur privé devrait par exemple augmenter de 4,4 % par an au cours de la période 2015-2021, contre 4,8 % de 2008 à 2014. Un ralentissement est également attendu au niveau des allocations familiales ainsi que des indemnités maladie-invalidité dans le régime salarié. On notera cependant que pour ces dernières, la progression resterait très rapide, avec une hausse de 6,4 % par an en projection. Du côté du régime des prépensions qui est en fin de course, la croissance déjà en forte baisse ces dernières années deviendrait largement négative (-7,3 % par an en termes nominaux entre 2015 et 2021). Enfin, le poste important consacré aux allocations versées aux chômeurs devrait enregistrer une

<sup>32</sup> Comme il n'existe pas encore de nouvel accord interprofessionnel pour la période 2017-2018, nous supposons qu'à partir de 2017, les salaires nationaux évoluent en ligne avec les déterminants retenus classiquement par la théorie économique. L'évolution des salaires bruts nominaux est ainsi fonction de la productivité nominale du travail, du taux de chômage et du coin salarial.

évolution contrastée au fil de la projection. En 2015 surtout (-9,4 %) et 2016 (-3,4 %), le montant nominal des dépenses liées au chômage serait en net recul, notamment sous l'effet conjoint du saut d'index, de la reprise des embauches sur le marché de l'emploi ainsi que de certaines mesures administratives se traduisant par une réduction du nombre de chômeurs (réforme du régime des allocations d'insertion et durcissement des conditions d'accès au régime du chômage avec complément d'entreprise notamment). En 2017, la baisse des allocations de chômage ralentirait et ferait même place à une légère augmentation les deux années suivantes (+0,5 % en 2018 et +1,0 % en 2019, toujours en termes nominaux). Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de ralentissement attendu de la croissance de l'emploi pour ces années, lié notamment à la hausse plus forte du coût salarial à partir de 2017. En fin de projection, les dépenses de chômage devraient repartir nettement à la baisse, à la faveur de créations d'emplois plus élevées. Sur l'ensemble de la période 2015-2021, le montant nominal des allocations destinées aux chômeurs devrait se contracter de 2,9 % chaque année en moyenne.

En ce qui concerne les postes comptabilisés en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, tant les impôts courants payés par les ménages que les cotisations sociales devraient croître sensiblement moins vite en projection que durant la période 2008-2014, y compris après prise en compte de l'inflation. Entre 2015 et 2021, le montant nominal total des impôts à charge des particuliers augmenterait en moyenne de 1,7 % par an. L'année 2016 devrait se distinguer par un net recul de ces impôts (-1,2 % en termes nominaux), suite à la mise en place de différentes mesures fiscales, notamment l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles et la révision du barème de l'impôt des personnes physiques. Ces mesures dont l'entrée en vigueur est échelonnée sur plusieurs années se traduiraient encore par une baisse de la pression fiscale en termes réels sur les revenus en 2018 et 2019. Pour les deux dernières années de la projection, les prélèvements fiscaux renoueraient avec un rythme de croissance plus élevé, en phase notamment avec l'évolution à nouveau plus rapide de la masse salariale (voir plus haut) et en l'absence de nouvelles mesures visant à réduire l'impôt sur le revenu. Du côté des cotisations sociales, les mesures de réduction programmées sur la période 2015-2020 limitent la croissance projetée pour ce poste. En 2016 surtout, cela se traduirait, comme pour les impôts, par une diminution importante. En moyenne sur l'ensemble de la période de projection, la croissance des cotisations sociales atteindrait 2,1 % par an en termes nominaux.

En fin de période de projection (2020-2021), l'accélération attendue des prélèvements (surtout au niveau des impôts sur le revenu) devrait compenser la hausse des prestations sociales. En dépit d'une croissance toujours soutenue des revenus de l'activité économique (revenus primaires), cela limiterait la hausse du pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte marqué, qui plus est, par une évolution plus rapide des prix qu'en début de projection.

Tableau 14 Comptes de revenus des ménages - Belgique

	2015	2016	2017	Taux de croissance (%)			
				Moyennes			
	2018-2021	2001-2007	2008-2014	2015-2021			
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n)	1,8	0,3	0,8	1,3	1,1	-4,4	1,1
Revenu mixte (B.3n)	2,0	1,3	2,4	2,2	1,9	1,1	2,1
Rémunérations des salariés (D.1)	1,1	1,0	2,5	3,1	4,1	2,8	2,4
Revenus nets de la propriété (D.4)	0,1	2,2	2,5	3,4	0,5	-0,8	2,6
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	1,1	1,2	2,4	3,0	3,2	1,9	2,4
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	2,0	2,7	2,5	3,4	4,3	4,0	3,0
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,0	-1,2	2,3	2,7	3,1	3,4	1,7
Cotisations sociales (D.61)	1,5	-0,6	2,1	2,8	4,3	3,2	2,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	-14,7	16,7	-1,7	8,1	2,9	7,1	4,2
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	1,7	2,9	2,6	3,2	3,2	1,8	2,9
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	0,5	1,9	1,6	1,7	2,3	1,6	1,5

### 4.3. Évolution par région

#### 4.3.1. Région de Bruxelles-Capitale

Selon les projections, la croissance du revenu disponible réel des ménages bruxellois devrait atteindre 1,4 % par an en moyenne sur la période 2015-2021, un rythme à peine supérieur à la valeur nationale. Par rapport à l'évolution observée de 2010 à 2014 (-0,5 % par an), cette croissance constitue un net redressement. Durant les trois premières années de la projection, et particulièrement en 2015 (+1,9 % en termes réels), l'augmentation du revenu disponible serait plus rapide à Bruxelles qu'au niveau belge. Le rebond attendu en 2018 devrait cependant être plus marqué pour le revenu disponible national, si bien qu'en seconde partie de projection, la croissance bruxelloise s'inscrirait en léger retrait en moyenne (différentiel avec la Belgique de -0,2 pp par an sur la période 2018-2021).

Avec une augmentation proche de 2 % en termes nominaux en 2015 et 2016, le solde des revenus primaires bruxellois progresserait presque deux fois plus vite que la moyenne nationale. Cette croissance serait notamment soutenue par la bonne tenue des rémunérations perçues par les salariés résidant à Bruxelles, s'appuyant sur l'évolution dynamique de la population active occupée. En effet, malgré les mesures de modération mises en place (section 4.2), la progression de la masse salariale bruxelloise devrait afficher un écart favorable d'environ 1 pp pour ces deux mêmes années par rapport à l'ensemble du pays. Il faut toutefois prendre en compte la nette remontée de l'inflation en 2016 qui se traduit par une chute de la croissance réelle du solde des revenus primaires qui serait pratiquement nulle à Bruxelles (et même largement négative pour la Belgique avec -0,7 %). Cet impact serait quelque peu atténué par le redressement des revenus nets de la propriété attendu cette année. Entre 2017 et 2019, la croissance nominale du solde des revenus primaires devrait encore se renforcer, comprise entre 2,6 % et 2,8 % sur base annuelle, dans un contexte de léger recul de l'inflation (autour de 1,7 % jusqu'en fin de projection). Ce résultat reflète la progression plus dynamique de l'ensemble des composantes du revenu primaire au niveau bruxellois : le revenu mixte des indépendants, les rémunérations des salariés et, en particulier, les revenus nets de la propriété. Les deux dernières années de la projection donneraient lieu à une nouvelle accélération de la croissance du solde des revenus primaires de la Région pour culminer à 3,6 % en 2021 en termes nominaux. Cette accélération serait essentiellement soutenue par l'augmentation de la masse salariale, à la faveur de l'évolution plus dynamique de l'emploi salarié comptabilisé au lieu de domicile. Sur l'ensemble de la période de projection, le montant nominal du solde des revenus primaires bruxellois augmenterait de 2,7 % par an en moyenne (contre 2,1 % de 2008 à 2014). La croissance des revenus de l'activité économique suivrait donc un rythme légèrement inférieur à celui du revenu disponible (+3,0 % par an).

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu met en évidence le rôle joué par les différents types de prestations sociales ainsi que par les prélèvements fiscaux et parafiscaux dans la formation du revenu disponible.



Selon les projections, le montant total des prestations sociales (autres que transferts sociaux en nature) dont bénéficient les ménages bruxellois aurait atteint 7,3 milliards d'euros en 2015. Ce montant devrait augmenter à un rythme de plus en plus soutenu jusqu'en 2018, avant que la croissance des prestations ne fléchisse progressivement durant les trois années suivantes. Sur l'ensemble de la période 2015-2021, elle devrait s'élever en moyenne à 2,8 % par an en termes nominaux, contre 3,3 % entre 2008 et 2014. Comme à l'échelle nationale (mais de façon moins marquée), la croissance projetée au niveau de la Région s'inscrit en retrait par rapport à la période précédente. Pourtant, le principal poste de prestation, à savoir les pensions versées aux salariés du secteur privé, verrait sa croissance se renforcer par rapport au passé (passant à 3,2 % par an entre 2015 et 2021), un résultat inverse à celui attendu pour la Belgique mais qui reste toutefois bien en deçà de la croissance nationale (4,4 %). En outre, on notera que le poids des pensions dans le compte des revenus des ménages est sensiblement inférieur à Bruxelles par rapport au niveau national. De même, les prestations d'assistance sociale devraient augmenter légèrement plus vite en projection. En ce qui concerne d'autres postes importants, le ralentissement est bien de mise en moyenne sur la période 2015-2021. C'est le cas pour les allocations familiales ainsi que pour les indemnités maladie-invalidité (dont la croissance reste cependant très dynamique avec +6,6 % par an). Enfin, les dépenses liées au chômage devraient également se contracter, avec une baisse de 1,1 % en moyenne chaque année entre 2015 et 2021. Pour ce poste particulièrement important au niveau bruxellois, l'amélioration resterait plus limitée que celle projetée pour la Belgique (-2,9 % par an). Le recul des allocations versées aux chômeurs bruxellois serait particulièrement fort en 2015 et 2016 (respectivement -6,9 % et -3,8 %). Cela s'explique en grande partie par la réforme du système des allocations d'insertion, un facteur qui touche particulièrement la Région bruxelloise. Alors que le marché du travail s'annonce un peu moins dynamique en 2018 et 2019, les dépenses de chômage connaîtraient un rebond passager, avant de repartir à la baisse en fin de projection lorsque la population active occupée bruxelloise renouerait avec une croissance plus élevée.

Du côté des postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, la période de projection se caractérise globalement par une baisse sensible de la pression fiscale et parafiscale pesant sur les ménages bruxellois. Entre 2015 et 2021, la croissance des impôts courants et des cotisations sociales s'élèverait respectivement à 1,9 % et 2,3 % par an en termes nominaux, des chiffres sensiblement inférieurs à l'évolution des revenus primaires analysée au paragraphe précédent. Les rythmes de progression des prélèvements fiscaux et parafiscaux seraient en net retrait par rapport à ceux observés durant la période 2008-2014 (+3,0 % pour les impôts courants et +3,2 % pour les cotisations sociales). Le ralentissement est particulièrement important au niveau des impôts et s'explique surtout par la faible évolution attendue en début de projection, avec une croissance nulle en moyenne sur la période 2015-2016. L'impact des mesures fédérales de réduction de l'impôt des personnes physiques est donc bien présent. Le revenu des ménages bruxellois devrait également bénéficier de la suppression de l'additionnel d'agglomération à partir de l'exercice d'imposition 2017. Le montant nominal des prélèvements fiscaux retrouverait une croissance plus dynamique en fin de projection (près de 5 % en moyenne en 2020 et 2021), cette fois nettement plus rapide que celle attendue pour les revenus primaires.

Tableau 15 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale

	2015	2016	2017	Taux de croissance (%)			
				2018-2021	Moyennes		2015-2021
				2007-2014	2008-2014		
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n)	2,3	0,9	1,4	1,5	2,8	-4,5	1,5
Revenu mixte (B.3n)	2,2	1,4	2,4	2,2	2,2	2,0	2,1
Rémunérations des salariés (D.1)	2,2	1,9	2,5	3,1	3,9	3,0	2,7
Revenus nets de la propriété (D.4)	0,7	3,3	3,3	3,1	-0,5	-1,4	2,8
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	2,1	2,0	2,6	3,0	3,0	2,1	2,7
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	2,2	2,5	2,7	3,0	3,7	3,3	2,8
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	1,5	-1,2	1,7	2,8	2,4	3,0	1,9
Cotisations sociales (D.61)	2,3	0,1	2,1	2,8	3,8	3,2	2,3
Solde des autres transferts courants (D.7)	-14,3	17,3	-1,1	8,4	-8,8	4,4	4,6
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	2,4	3,4	3,0	3,0	3,3	1,9	3,0
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée nationale</i>	0,5	1,9	1,6	1,7	2,3	1,6	1,5

#### 4.3.2. Région flamande

Entre 2015 et 2021, la croissance du revenu disponible réel en Flandre serait de 1,3 % par an en moyenne, une valeur identique à celle projetée au niveau de la Belgique. Ce chiffre est bien plus élevé que celui observé durant la période 2008-2014 (+0,2 % par an seulement). Globalement, cette amélioration du pouvoir d'achat des ménages flamands s'explique par une croissance plus dynamique de leurs revenus primaires et une pression fiscale et parafiscale en baisse par rapport au passé. En termes d'évolution, le revenu disponible réel de la Région flamande suivrait une trajectoire similaire à celle décrite plus haut pour l'ensemble du pays (voir section 4.2). La croissance resterait modérée en début de projection (+1,0 % par an en moyenne de 2015 à 2017), pour se renforcer en 2018 et 2019 (+2,0 % par an), avant de finalement retomber à 1,2 % en moyenne durant les deux dernières années de la projection. Les différents éléments qui expliquent ces évolutions sont analysés ci-dessous.

Du côté du solde des revenus primaires, le profil d'évolution serait quelque peu différent. En 2015 et 2016, la croissance nominale serait faible (autour de 1 %) et, compte tenu du rebond des prix en 2016, on table même sur une forte contraction en termes réels cette année-là. Cette timide évolution en début de projection s'explique essentiellement par la croissance de la masse salariale flamande, fortement limitée par les mesures de modération salariale. Et le début de redressement à partir de 2016 pour les revenus nets de la propriété n'apporterait qu'une compensation partielle à la faiblesse des salaires. En 2017, le retour d'une augmentation plus vigoureuse des rémunérations versées aux salariés flamands (suite à la fin supposée de la modération salariale), combinée à une croissance en hausse des revenus nets de la propriété et à un sursaut du revenu mixte des indépendants, contribuerait à renforcer la progression du solde des revenus primaires (+2,5 % en termes nominaux). Ce dernier connaîtrait ensuite une nouvelle accélération pour atteindre une croissance de 3,1 % par an en moyenne, stable sur l'ensemble de la période 2018-2021. Les deux principales composantes des revenus primaires expliquent

cette accélération. La masse salariale bénéficierait notamment d'une évolution plus dynamique de la population active occupée flamande durant les deux dernières années de la projection. Quant aux revenus nets de la propriété, ils profiteraient de la conjoncture globalement plus favorable et du redressement des taux d'intérêt.

Les projections relatives au compte de distribution secondaire du revenu des ménages en Flandre mettent en lumière l'impact des différents types de prestations sociales et de prélèvements. L'ensemble des prestations sociales (autres que transferts sociaux en nature) dont bénéficient les ménages flamands atteindrait 47,8 milliards d'euros (courants) en 2015. Sur base annuelle, ce montant devrait croître de 3,0 % en moyenne en termes nominaux entre 2015 et 2021, comme au niveau national. La progression serait donc en recul par rapport à la période 2008-2014 (+4,2 % par an), même après prise en compte de l'évolution des prix. Toutes les principales catégories de prestations contribuent à ce ralentissement. Pour le poste le plus important, celui des pensions versées aux salariés du secteur privé, la croissance en projection passerait à 4,4 % par an entre 2015 et 2021, contre 5,3 % durant la période précédente. L'augmentation des dépenses liées aux indemnités maladie-invalidité suivrait également un rythme moins élevé que par le passé mais qui resterait néanmoins très soutenu (+6,1 % par an pour le régime salarié). En ce qui concerne les allocations de chômage, un poste sensiblement moins important en termes relatifs en Flandre que dans les deux autres régions, les projections tablent sur une forte contraction en moyenne, à hauteur de -3,2 % par an sur la période 2015-2021. La baisse attendue des dépenses de chômage se concentre en début et fin de projection. Elle s'explique notamment par l'impact de la limitation dans le temps des allocations d'insertion (en 2015 et 2016) et par la diminution du nombre de chômeurs flamands (particulièrement forte en 2020 et 2021). On notera toutefois une très légère augmentation passagère des dépenses liées au chômage en 2018 et 2019.

Enfin, en ce qui concerne les postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire, les résultats des projections indiquent une baisse sensible de la pression des prélèvements fiscaux et parafiscaux pesant sur les ménages flamands. Ainsi, la croissance du montant total des impôts courants payés par les particuliers passerait, en moyenne, de 3,5 % par an sur la période 2008-2014 en termes nominaux à 1,6 % par an entre 2015 et 2021. Pour les cotisations sociales, les chiffres seraient respectivement de 3,1 % et 2,1 %. Du côté des impôts courants, la diminution serait en particulier importante en 2016 et 2018, sous l'effet, notamment, de la mesure d'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles ainsi que de la révision du barème de l'impôt des personnes physiques. Quant aux cotisations sociales, d'importants paquets de réduction sont prévus durant la période 2015-2020 mais le principal aura lieu en 2016. La pression exercée par les prélèvements repartirait à la hausse en fin de projection, surtout au niveau des impôts dont la croissance nominale dépasserait les 4 % en 2020 et 2021. Malgré la bonne tenue des revenus issus de l'activité économique, cela pèserait sur le pouvoir d'achat des ménages résidant en Flandre, ramenant la croissance de leur revenu disponible réel à peine au-dessus des taux prévus en début de projection.

Tableau 16 Comptes de revenus des ménages - Région flamande

	2015	2016	2017	Taux de croissance (%)			
				2018-2021	Moyennes		2015-2021
				2001-2007	2008-2014		
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n)	1,8	0,2	0,7	1,2	1,1	-4,3	1,1
Revenu mixte (B.3n)	2,2	1,6	2,6	2,3	2,0	1,3	2,2
Rémunérations des salariés (D.1)	1,0	0,9	2,6	3,1	4,0	2,7	2,4
Revenus nets de la propriété (D.4)	-0,1	1,9	2,3	3,7	0,8	-0,5	2,7
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>2,5</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,9	2,7	2,5	3,4	4,6	4,1	3,0
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,2	-1,3	2,3	2,6	3,1	3,5	1,6
Cotisations sociales (D.61)	1,5	-0,7	2,2	2,9	4,3	3,1	2,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	-14,7	16,6	-1,8	8,1	3,2	7,8	4,2
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>1,5</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>1,8</b>	<b>2,9</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée nationale</i>	<i>0,5</i>	<i>1,9</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>2,3</i>	<i>1,6</i>	<i>1,5</i>

#### 4.3.3. Région wallonne

En termes réels, la croissance du revenu disponible des ménages en Wallonie devrait s'élever à 1,2 % par an sur la période 2015-2021, un rythme à peine inférieur à celui projeté pour la Belgique. Par rapport à la période précédente (2008-2014), marquée notamment par plusieurs épisodes de pertes d'emploi et de progression lente des revenus du travail, ce chiffre s'inscrit en hausse de 1,0 pp. Partant d'une dernière observation, en 2013, encore négative, inflation déduite (-0,8 %), la reprise envisagée des revenus devrait s'avérer graduelle, passant à 0,7 % en 2014 puis 1,3 % en 2015 et atteignant 1,8 % en 2018. De 2019 à 2021, la croissance du revenu disponible devrait à nouveau fléchir quelque peu.

Contrairement à ce qui a été observé en moyenne durant les périodes précédentes, la croissance projetée du solde des revenus primaires en Région wallonne serait plus lente que celle du revenu disponible. L'analyse détaillée des comptes de revenus des ménages wallons, effectuée en termes nominaux cette fois, montre en effet que le revenu primaire devrait progresser de 2,2 % par an sur la période 2015-2021 (contre 2,8 % pour le revenu disponible). D'une part, la dynamique des revenus primaires eux-mêmes demeurerait en effet lente, particulièrement en début de période de projection, puisqu'elle ne dépasserait guère 1 % de croissance entre 2014 et 2016. D'autre part, la progression nulle, voire négative, des impôts courants durant ces premières années de projection jouerait nettement en faveur du revenu disponible. L'effet favorable de l'ensemble du système de taxes et de transferts s'estomperait toutefois au cours de la période sous revue, la croissance du revenu primaire dépassant à nouveau celle du revenu disponible en 2021.

Plus précisément, notre scénario fait état d'une reprise de l'ensemble des revenus primaires à moyen terme, mais selon un rythme encore modeste durant les premières années de projection. Ainsi, la reprise

du revenu mixte des indépendants, toujours tendanciellement plus faible en Wallonie qu'ailleurs, interviendrait surtout à partir de 2017. Quant aux revenus immobiliers enregistrés dans l'excédent d'exploitation, ils devraient connaître une croissance modérée, forme de normalisation après les reculs enregistrés durant les années qui ont suivi la crise économique et financière, en particulier en 2009 et en 2012. Il en va de même pour les revenus de la propriété mobilière qui renoueraient avec une croissance positive en 2015, puis plus nettement encore durant les années suivantes. Néanmoins, la remontée attendue des taux d'intérêt qui favorise cette évolution devrait aussi davantage peser sur les débiteurs wallons, dont les charges d'intérêt grèvent plus lourdement les revenus primaires qu'en moyenne dans le pays, de sorte que l'évolution des revenus nets de la propriété des ménages resterait inférieure à la moyenne nationale (respectivement 2,2 % contre 2,6 % par an pour l'ensemble de la période 2015-2021). Sans conteste, c'est la rémunération des salariés qui est prépondérante dans l'évolution des revenus primaires des ménages wallons. Elle profiterait en projection de l'accélération attendue des salaires moyens et de la consolidation de la croissance de l'emploi mesuré au lieu de résidence. À partir de 2018, ce devrait être la composante la plus vigoureuse des revenus primaires wallons, avec une croissance de l'ordre de 3,0 % par an (et 2,3 % sur l'ensemble de la période 2015-2021).

En ce qui concerne les postes enregistrés en emplois au compte de distribution secondaire, la croissance projetée des prélèvements fiscaux et parafiscaux sur les ménages wallons serait plus lente que celle observée durant la période passée : +1,9 % l'an contre 3,3 % entre 2008 et 2014. Il s'agit d'un rythme plus lent que la progression attendue des revenus de l'activité économique évoqués ci-avant et que celui attendu pour la Belgique. L'évolution globale des impôts courants serait ainsi particulièrement faible entre 2014 et 2016, comme le suggèrent les premières observations de 2014 relatives aux impôts des pouvoirs locaux et, surtout, l'évolution plus lente de la base imposable wallonne – principalement les revenus du travail et singulièrement ceux des indépendants. Encore modérée jusqu'en 2019, la croissance des impôts courants se redresserait en revanche nettement en fin de période de projection (+4,7 % par an), davantage encore que pour le pays dans son ensemble. Cette augmentation plus forte serait en partie liée au fait que l'avantage fiscal accordé pour l'acquisition d'un premier logement, nouvelle compétence régionale, prend en Wallonie la forme d'un chèque-habitat à partir de l'exercice d'imposition 2017, enregistré comme transfert en capital aux ménages et non comme un allègement de leur impôt courant.

Côté ressources, à l'instar de ce que l'on projette pour la Belgique, la plupart des prestations sociales wallonnes devraient voir leur rythme de progression décroître par rapport à la période qui précède. Globalement, leur croissance atteindrait 3,0 % par an de 2015 à 2021 contre 3,9 % de 2008 à 2014. Ce sont les dépenses de chômage qui expliquent l'essentiel de ce ralentissement. C'est en outre à court terme que le recul des prestations de chômage est le plus manifeste : en 2014 et 2015 comme l'indiquent les données administratives et vraisemblablement jusqu'en 2017 encore, suite notamment au durcissement des conditions d'octroi d'allocations déjà évoqué plus haut. La baisse de ces prestations se poursuivrait ensuite, mais de façon moins marquée que dans l'ensemble du pays, en lien avec l'évolution de l'emploi qui devrait, certes, progresser, mais moins rapidement que la moyenne nationale. Quant aux postes les plus importants des prestations sociales, ceux qui ont trait aux pensions, ils devraient connaître un très léger ralentissement de leur progression, mais leur contribution demeurerait nettement prépondérante et stable dans l'ensemble des prestations sociales. Enfin, bien que d'un poids plus faible et également

en ralentissement par rapport à la période qui précède, les allocations de maladie-invalidité et les revenus d'insertion sont les composantes dont la croissance devrait se révéler la plus rapide au sein des prestations bénéficiant aux ménages wallons.

**Tableau 17 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne**

	2015	2016	2017	Taux de croissance (%)			
				2018-2021	2001-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>							
Excédent d'exploitation (B.2n)	1,7	0,2	0,7	1,2	0,4	-4,7	1,0
Revenu mixte (B.3n)	1,5	0,6	2,1	1,7	1,5	0,1	1,6
Rémunérations des salariés (D.1)	1,1	1,0	2,3	3,0	4,1	2,9	2,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	0,4	2,7	2,5	2,5	0,0	-1,5	2,2
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>3,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>							
<b>a. Ressources</b>							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	2,1	2,7	2,4	3,5	4,0	3,9	3,0
<b>b. Emplois</b>							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,2	-1,0	2,3	3,0	3,2	3,2	1,9
Cotisations sociales (D.61)	1,3	-0,6	1,9	2,8	4,2	3,3	2,0
Solde des autres transferts courants (D.7)	-14,8	16,5	-1,8	8,0	49,3	7,2	4,1
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>1,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,8</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée nationale</i>	<i>0,5</i>	<i>1,9</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>2,3</i>	<i>1,6</i>	<i>1,5</i>

#### 4.4. Revenus par tête

Afin de mettre les résultats de nos projections en perspective, il est intéressant de présenter les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages, exprimés en termes nominaux, rapportés à la population de chaque région.

On a vu plus haut que la croissance attendue du solde des revenus primaires de l'ensemble des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale devrait être un peu plus rapide que dans les régions voisines. Compte tenu de la progression plus dynamique de la population bruxelloise sur la période de projection (cf. section 3.2.1), ce différentiel par rapport aux deux autres régions deviendrait légèrement négatif si l'on compare les montants par tête. Ainsi, la croissance du solde des revenus primaires par habitant sur la période 2015-2021 serait, en moyenne, un peu moins dynamique à Bruxelles (1,7 % par an) qu'en Wallonie (1,8 %) et qu'en Flandre (1,9 %). Ce différentiel négatif de la Région bruxelloise par rapport aux Régions flamande et wallonne serait toutefois beaucoup moins marqué qu'au cours de la période 2008-2014, et ce principalement en raison d'une croissance de la population bruxelloise attendue nettement plus proche de celle projetée pour le reste du pays (au cours de la période 2015-2021, croissance de 0,9 % par an en moyenne en Région bruxelloise, 0,5 % en Région flamande et 0,4 % en Région wallonne) que ce qui a été observé au cours de la période 2008-2014 (respectivement 1,7 %, 0,7 % et 0,6 % par an en moyenne).

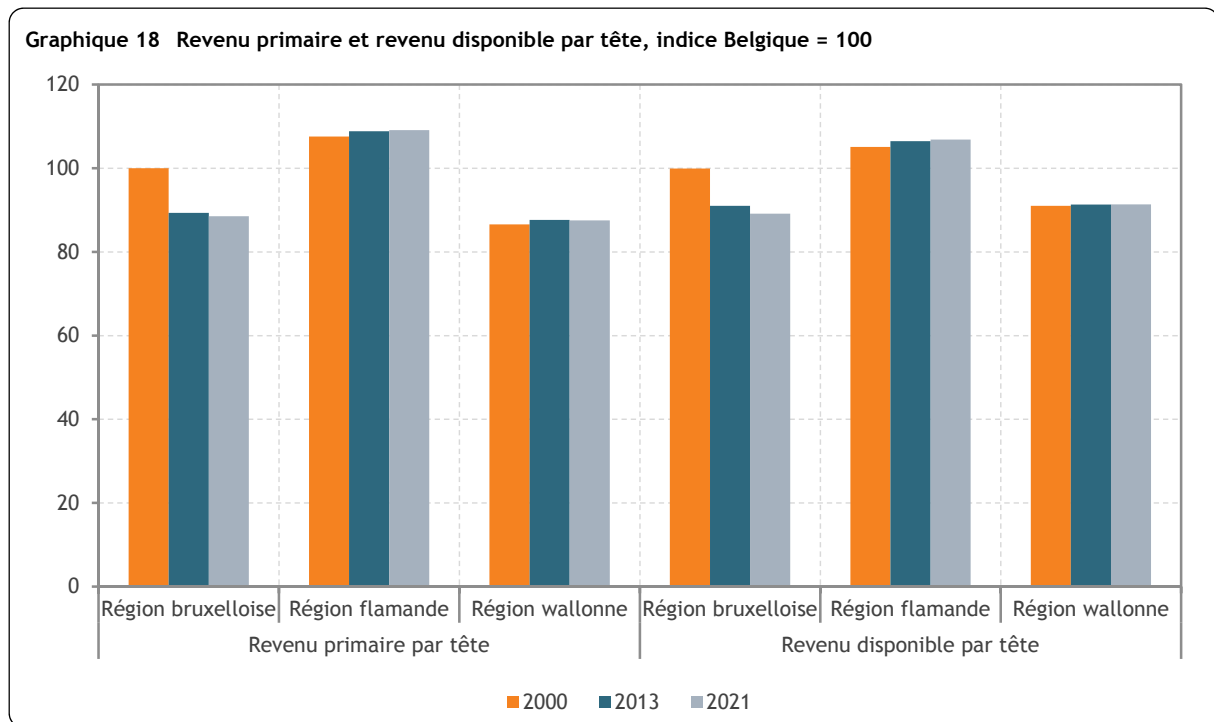
La Région bruxelloise enregistrerait également un différentiel de croissance négatif par rapport aux deux autres régions en termes de revenu disponible par habitant. Ce dernier augmenterait de 2,0 % en moyenne chaque année de 2015 à 2021, contre 2,4 % en Flandre et 2,3 % en Wallonie.

**Tableau 18 Évolutions des revenus primaire et disponible par tête**

	Montants en euros courants			Taux de croissance (%) Moyennes			
	2005	2013	2021	2001- 2007	2008- 2014	2015- 2021	2018- 2021
<b>1. Solde des revenus primaires par tête (B.5n)</b>							
Région de Bruxelles-Capitale	19210	21423	24207	1,8	0,4	1,7	2,3
Région flamande	22040	26106	29837	2,8	1,3	1,9	2,6
Région wallonne	17663	21026	23936	2,7	1,4	1,8	2,4
<b>2. Revenu disponible par tête (B.6n)</b>							
Région de Bruxelles-Capitale	15496	17047	19761	2,2	0,2	2,0	2,3
Région flamande	17026	19948	23684	2,8	1,1	2,4	2,9
Région wallonne	14621	17108	20247	2,6	1,3	2,3	2,7
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée nationale</i>				2,3	1,6	1,5	1,7

Le graphique 18 présente l'évolution des deux variables de revenu par tête pour chaque région sous forme d'indice en prenant comme référence la valeur nationale. En ce qui concerne Bruxelles, on constate que la position relative de la Région en termes de revenu (primaire et disponible) par habitant continuerait de se détériorer en projection, prolongeant une tendance observée depuis de nombreuses années déjà. La quasi stagnation du taux d'emploi bruxellois au cours des vingt dernières années explique probablement en grande partie cette évolution. Ainsi, en 2013, le revenu disponible par habitant en Région bruxelloise est, pour la première fois, devenu inférieur à celui de la Wallonie, et ce alors qu'il lui était encore supérieur de 10 % en 2000. Cette tendance baissière serait toutefois moins marquée que par le passé, et d'autant moins en ce qui concerne le revenu primaire que le revenu disponible. En effet, par rapport aux deux autres régions, le différentiel d'augmentation du taux d'emploi serait moins marqué que par le passé, ce qui défavoriserait moins la progression des revenus primaires bruxellois par habitant (singulièrement ceux du travail) dans un contexte d'augmentation rapide de la population d'âge actif. Toutefois, en raison notamment de la croissance relativement plus faible des prestations sociales attendue en projection à Bruxelles, le solde des transferts ne contribuerait pas aussi positivement que dans les deux autres régions à la croissance du revenu disponible.

En Flandre, la valeur de ces indices serait pratiquement identique en début et en fin de projection, signifiant que la position flamande resterait stable par rapport à la valeur nationale. Il en irait de même pour la Wallonie.



Compte tenu de la progression plus faible des prestations sociales au bénéfice des ménages bruxellois, principalement en matière de pensions (privées et publiques), qui réduit l'effet redistributif des transferts, la position relative de Bruxelles par rapport à la moyenne belge devrait, en projection, être pratiquement inchangée qu'elle soit mesurée en termes de revenu disponible par tête ou en termes de revenu primaire par tête. Ainsi, en 2021, l'écart par rapport à la moyenne belge s'établirait à -11 %, avant ou après transferts. En revanche, pour la Wallonie, l'écart négatif par rapport à la moyenne belge (-12 % en termes de revenu primaire par tête) se réduirait, après redistribution, à 9 %. Quant aux revenus relatifs des ménages flamands, ils passeraient, après prélèvements, prestations sociales et autres transferts, d'un surplus de 9 % par rapport à la moyenne nationale à un surplus de 7 %.



## 5. Finances publiques

### 5.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats des Perspectives régionales en matière de finances publiques pour les communautés et les régions.

Contrairement aux autres modules, l'angle institutionnel est ici considéré. Ainsi, les différentes entités institutionnelles sont la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et une entité interrégionale<sup>33</sup>. Ces perspectives régionales sont établies selon une approche 'bottom-up' : ce sont les comptes individuels des différentes entités qui sont projetés et le compte des communautés et régions – présenté dans les Perspectives Économiques nationales 2016-2021 de juin 2016 – est l'agrégation de ces différents comptes.

Ce chapitre présente, dans un premier temps, les projections<sup>34</sup> pour l'ensemble des communautés et des régions sur la période 2014-2021. Les résultats pour la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française sont ensuite présentés.

La projection est réalisée à politique constante. Cela signifie qu'elle intègre les dispositions légales existantes, les décisions connues fin mai 2016, les budgets 2016 et les mesures de moyen terme qui ont été annoncées avec suffisamment de détails.

L'évolution des dépenses (hors rémunérations) à court terme (2016) se base sur une analyse comparative des budgets successifs les plus récents des différentes entités. La projection intègre également l'estimation provisoire des comptes publics 2015 d'avril 2016. Les dépenses liées aux rémunérations, pour leur part, ne reposent pas sur des sources budgétaires, mais sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels et une dérive salariale.

La projection intègre à partir de 2015 la réforme de la loi spéciale de financement (LSF) et les transferts de compétences décidés dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État. La comptabilisation des effets de la réforme de l'État en SEC est effectuée conformément à l'avis de l'ICN du 10 février 2015. À l'exception des frais de fonctionnement de l'Agence fédérale pour les allocations familiales (Famifed), toutes compétences transférées dans le cadre de la réforme, y compris les compétences gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. allocations familiales), sont directement imputées au compte des communautés et régions.

<sup>33</sup> L'entité interrégionale comprend, entre autres, les recettes et dépenses non ventilées entre les différentes entités fédérées (e.g. recherche et développement, investissements du projet « Viapass », assurance dommage).

<sup>34</sup> Dans ces Perspectives, les chiffres des communautés et régions pour 2014 sont cohérents avec les Comptes nationaux 2014 publiés en septembre 2015 et ne correspondent pas parfaitement avec les dernières observations de l'estimation provisoire des comptes publics 2015.

En ce qui concerne les additionnels régionaux sur l'impôt des personnes physiques, les additionnels enrôlés en 2015 ne représentent qu'une partie du total des additionnels de l'exercice d'imposition 2015 (premier exercice d'imposition concerné). Ce mode de comptabilisation conduit à un impact ponctuel négatif sur les finances des régions. La projection de l'IPP régional repose sur l'hypothèse que le rythme des enrôlements est identique à son niveau de l'exercice d'imposition 2015.

En outre, la loi spéciale de financement (LSF) prévoit que le facteur d'autonomie régionale soit recalculé pour l'exercice d'imposition 2018. Ce recalcul suppose que l'impôt État et les dépenses fiscales régionalisées de l'exercice d'imposition 2015 soient connus. La différence entre les montants provisoires et les montants définitifs donnera lieu à une correction qui sera étalée dans le temps d'un point de vue budgétaire. Toutefois, en SEC, cette correction devrait être entièrement comptabilisée lorsque son montant sera dû (en 2018 par hypothèse dans la projection). Dans les hypothèses de la projection, les valeurs provisoires du facteur d'autonomie régionale et des dépenses fiscales régionalisées ont été surestimées. En conséquence, dans la projection, le facteur d'autonomie et certaines dotations sont revus à la baisse en 2018. La correction pour le trop perçu durant la période transitoire s'élève à 0,5 % du PIB.

Les autres recettes fiscales et non fiscales évoluent, quant à elles, en fonction de l'inflation et de la croissance économique.

La projection à moyen terme des dépenses primaires repose sur une hypothèse de politique constante. Pour la plupart des catégories de dépenses, cette dernière se traduit par la prolongation jusque 2021 des tendances observées sur les dernières années, corrigées des mesures ponctuelles.

## 5.2. Communautés et régions

Les recettes et les dépenses des communautés et régions sont affectées en 2015<sup>35</sup> par la 6e réforme de l'État, qui a conduit à un transfert de compétences et à une modification du financement des entités fédérées. Les nouvelles compétences sont financées par une augmentation des transferts en provenance du pouvoir fédéral, par la régionalisation du produit d'amendes routières et par la régionalisation d'une partie de l'IPP. En SEC, la comptabilisation de l'IPP régional s'effectue au moment de l'enrôlement de sorte que la recette de 2015 ne correspond qu'à une petite moitié d'une recette d'année pleine. L'écart avec une recette d'année pleine, évalué à environ 1,2 % du PIB, excède la détérioration des finances des communautés et régions. On notera également qu'une « contribution à l'assainissement des finances publiques » de 1,25 milliard a été déduite des transferts du pouvoir fédéral.

Les autres recettes fiscales sont stables en pour cent du PIB : le recul des droits de succession suite à une moindre recette de régularisation fiscale qu'en 2014 est compensé par la hausse des droits d'enregistrement. Contrairement à 2014, les recettes non fiscales intègrent un dividende de KBC en 2015<sup>36</sup>.

Au niveau des dépenses, la réforme de l'État affecte essentiellement, d'une part, les prestations sociales au travers de la régionalisation des allocations familiales et de compétences en matière de soins de santé

---

<sup>35</sup> Les dépenses et recettes de 2015 sont basées sur les réalisations provisoires des différentes entités fédérées et tiennent compte des estimations préliminaires de l'ICN quant aux corrections à apporter à ces réalisations pour l'établissement des comptes SEC.

<sup>36</sup> KBC a remboursé l'entièreté de son emprunt à la Région flamande fin 2015.

(e.g. soins de santé résidentiels, santé mentale), et d'autre part, les transferts non sociaux suite à la régionalisation de certaines politiques d'emploi, comme les titres services, l'activation des allocations de chômage, le bonus jeunes dans le non marchand et les réductions de cotisations pour les groupes cibles.

En dehors des effets de la réforme de l'État, l'évolution des dépenses en 2015 est caractérisée par une politique assez restrictive ; des mesures limitent l'augmentation des salaires (e.g. non-indexation, remplacement partiel des départs dans l'administration) et des autres frais de fonctionnement et réduisent certains transferts aux ménages (e.g. réforme des primes « énergie » wallonnes et des primes de rénovation flamandes) et à la sécurité sociale (diminution du transfert au Zorgfonds flamand).

**Tableau 19 Compte des communautés et régions**  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations	
									2016	2017-2021
<b>Recettes</b>	15,7	18,0	19,3	19,3	18,7	19,1	19,1	19,1	1,3	-0,2
Fiscales et parafiscales, dont :	2,4	3,5	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4	4,4	1,2	-0,2
Impôt sur le revenu des personnes physiques	0,0	1,1	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,1	-0,2
Impôts en capital	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	0,0
Autres impôts	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0	0,0
Non fiscales	1,8	1,9	1,9	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	0,1	-0,1
Transferts des administrations publiques	10,1	11,3	11,4	11,4	10,9	11,4	11,4	11,4	0,1	0,0
Cotisations imputées	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0
<b>Dépenses</b>	16,1	19,4	19,6	19,4	19,4	19,3	19,2	19,1	0,2	-0,5
Dépenses primaires finales	11,9	15,2	15,4	15,2	15,2	15,1	15,0	15,0	0,2	-0,4
Frais de fonctionnement et investissement	7,7	7,8	7,8	7,7	7,7	7,6	7,5	7,4	0,0	-0,4
Rémunérations	4,4	4,5	4,4	4,4	4,3	4,3	4,2	4,2	-0,0	-0,2
Achats de biens et services, impôts	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0	-0,1
Investissements	1,3	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	0,0	-0,1
Transferts non sociaux, dont :	1,7	2,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	0,2	-0,1
Subsides à l'emploi	0,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	-0,0
Autres transferts aux entreprises	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	0,2	-0,1
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0
Prestations sociales, dont :	2,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1	5,1	-0,0	0,1
Pensions	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	0,0	0,1
Soins de santé	0,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	-0,0	0,1
Allocations familiales	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-0,0	-0,1
Transferts aux administrations publiques	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,0	-0,0
Cotisations imputées	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0
<b>Solde primaire</b>	-0,1	-1,1	0,0	0,2	-0,4	0,1	0,1	0,2	1,1	0,2
<b>Solde de financement</b>	-0,4	-1,4	-0,3	-0,1	-0,6	-0,2	-0,1	-0,0	1,1	0,2

La projection des finances des communautés et régions en 2016 est basée sur les budgets initiaux des différentes entités fédérées et intègre les mesures chiffrables des contrôles budgétaires des Communautés flamande, française et germanophone et de la Région wallonne. Elle intègre également les dépenses des différentes entités dans le cadre de la crise de l'asile et des mesures d'urgence annoncées par la Région de Bruxelles-Capitale<sup>37</sup> en vue de renforcer la sécurité et de promouvoir son image.

<sup>37</sup> Pour un montant d'environ 60 millions d'euros.

L'amélioration des finances des entités fédérées en 2016 est, en grande partie, due au fait que la recette d'impôt des personnes physiques régional est une recette d'année pleine, composée de la fin de l'exercice d'imposition 2015 et du début de l'exercice d'imposition 2016. Cette recette est également soutenue par quelques mesures régionales en matière de dépenses fiscales non remboursables (épargne logement et sécurisation des logements). Les autres recettes fiscales sont également en hausse. Malgré la suppression de la taxe régionale forfaitaire en Région de Bruxelles-Capitale, elles bénéficient principalement de l'instauration d'une redevance énergie en Région flamande (0,1 % du PIB) et de diverses mesures comme le « verdissement » de la fiscalité automobile en Flandre et les différentes réformes des droits de donation.

L'introduction d'une redevance kilométrique pour les poids lourds à partir du 1er avril 2016 (0,2 % du PIB en régime de croisière) permet de soutenir les recettes non fiscales qui pâtissent de l'absence du dividende versé par KBC jusqu'en 2015. On notera que les transferts en provenance des administrations publiques évoluent très peu en 2016. La réduction additionnelle des dotations de la LSF de 1,25 milliard au titre de contribution d'assainissement tend à être compensée par le solde positif du décompte de la LSF de 2016, le contrecoup du solde de décompte négatif en 2015 et par la nouvelle dotation pour le transfert de compétences en matière d'infrastructure hospitalière.

En 2016, les dépenses des communautés et régions augmentent légèrement (0,2 % du PIB). Cette augmentation se situe au niveau des transferts aux entreprises. Premièrement, dans le cadre de la politique flamande de l'énergie, de nouveaux projets énergétiques et de nouvelles dépenses relatives aux objectifs d'énergie verte (pour environ globalement 0,1 % du PIB) sont financés au moyen de la redevance énergie. Deuxièmement, le transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières aux entités fédérées en 2016 implique une hausse des transferts en capital aux entreprises hospitalières et des charges d'intérêt (environ 0,15 % du PIB). Enfin, la mise en place de la taxe kilométrique pour les poids lourds conduit à une aide à l'investissement ponctuelle.

L'introduction de la taxe kilométrique conduit également à des frais de fonctionnement annuels et à des dépenses d'investissement non récurrentes. Ces postes de dépenses restent toutefois pratiquement inchangés en pour cent du PIB en 2016.

La projection des rémunérations tient compte en 2016 des répercussions de la crise de l'asile et du renforcement de la sécurité du réseau de transport en commun à Bruxelles (heures supplémentaires et recrutements). Les crises migratoire et de l'asile ainsi que la lutte contre le terrorisme ont principalement conduit à de nouvelles dépenses du pouvoir fédéral pour 0,3 % du PIB<sup>38</sup>. Au niveau des communautés et régions, on enregistre des dépenses ponctuelles suite à la crise de l'asile à hauteur de 130 millions au niveau des frais de fonctionnement, des transferts aux ISBL et aux pouvoirs locaux.

Les transferts sociaux qui comprennent, entre autres, les compétences transférées en matière de soins de santé et d'allocations familiales, restent pratiquement inchangés en pour cent du PIB en 2016, de même que les transferts non sociaux aux ménages (malgré la réduction de l'avantage fiscal sur les titres-services en Wallonie<sup>39</sup>) et aux ISBL et les subventions salariales (comme les titres-services, l'activation).

---

<sup>38</sup> Deux tiers des dépenses du pouvoir fédéral sont supposées être ponctuelles.

<sup>39</sup> Une telle mesure a également été prise par la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'exercice d'imposition 2017.

L'évolution des transferts aux administrations publiques est caractérisée en 2016 par de nouveaux transferts aux pouvoirs locaux, en particulier dans le cadre de la crise de l'asile, du soutien supplémentaire aux communes bruxelloises en vue de promouvoir leur image et de compenser la suspension de la taxe sur les établissements hôteliers. Cette augmentation est toutefois en grande partie compensée par une légère réduction de la dotation au Zorgfonds flamand et la suppression de la compensation versée aux communes flamandes pour l'exonération de précompte immobilier sur matériel et outillages. Au final, les transferts aux administrations publiques restent constants en pour cent du PIB.

L'évolution budgétaire à moyen terme est basée sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par une prolongation des tendances observées au cours des dernières années pour la plupart des catégories de dépenses<sup>40</sup>. Ceci implique donc la poursuite d'une politique de dépenses assez restrictive et explique à moyen terme la baisse tendancielle de certaines catégories dépenses en pour cent du PIB.

Les dépenses de rémunérations se tassent en pour cent du PIB. L'emploi ne progresse, en effet, que de manière modérée en raison des mesures d'économies décidées dans l'administration et d'une hypothèse de taux d'encadrement constant dans l'enseignement. De plus, la projection n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler des accords sectoriels futurs.

Les achats de biens et services ainsi que les investissements connaissent une légère baisse. L'évolution des investissements sur la période 2017-2021 est principalement influencée par les hypothèses retenues quant aux investissements flamands dans le cadre de Scholen van Morgen qui diminuent dans le temps et par les dépenses de construction de la liaison Oosterweel qui apparaissent en 2017 et reculent fortement à partir de 2021.

Les transferts non sociaux reculent en pour cent du PIB à moyen terme. Cette tendance baissière résulte de l'évolution des subsides à l'emploi et de transferts aux ménages<sup>41</sup> tandis que les transferts aux entreprises, qui augmentent en 2017 principalement suite à l'entrée en régime de croisière des subsides dans le cadre de la politique flamande de l'énergie, sont également influencés sur la période par l'évolution des aides à l'investissement (entre autres, du Vlaams Infrastructuurfonds voor Persoonsgebonden Aangelegenheden).

Les transferts sociaux<sup>42</sup> augmenteraient en revanche de 0,1 % du PIB sur la période 2017-2021. Cette évolution est principalement due aux dépenses de santé dont la dynamique est déterminée par la croissance projetée des dépenses de soins aigus et de longue durée. Les dépenses de pensions augmentent légèrement d'ici la fin de la période en raison du vieillissement de la population. En revanche, les allocations familiales connaissent une tendance baissière au cours de la période 2017-2021.

À moyen terme, le recul des recettes est attribuable à la contraction de l'impôt des personnes physiques. Cette dernière découle de la révision à la baisse attendue du facteur d'autonomie régionale en 2018 et de la participation des régions, via les additionnels régionaux à l'IPP inchangés à politique constante, à la politique fédérale de réduction de la taxation des revenus du travail. Hormis une baisse ponctuelle

<sup>40</sup> La projection tient également compte en grande partie de la projection pluriannuelle flamande 2016-2021.

<sup>41</sup> Le chèque habitat wallon est comptabilisé en transfert en capital aux ménages.

<sup>42</sup> La projection n'intègre pas la récente réforme des allocations familiales en Flandre.

en 2018, les transferts en provenance des administrations publiques sont globalement stables en pourcentage du PIB à moyen terme. La baisse de 2018 résulte de la fixation des paramètres définitifs de la LSF : une réduction ponctuelle des transferts de la LSF au titre de correction pour la surestimation estimée du coefficient d'autonomie fiscale régionale, des dépenses fiscales régionalisées et des montants du mécanisme de solidarité nationale, de l'ordre de 0,5 % du PIB dans les hypothèses de la projection, est comptabilisée en SEC au moment où son montant est dû, par hypothèse en 2018. Notons que le passage au régime définitif prévu dans la LSF implique également une réduction structurelle de certaines dotations en 2018. Enfin, les recettes sont soutenues à partir de 2017 par un effet d'année pleine des redevances kilométrique et énergie.

### 5.3. La Région de Bruxelles-Capitale

Le solde de financement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui était encore positif en 2014 sous l'effet conjoint du refinancement des institutions bruxelloises et d'une politique budgétaire assez restrictive en matière de dépenses, devient négatif à partir de 2015 et pour le reste de la période de projection.

En 2015, les recettes et les dépenses sont principalement affectées par l'entrée en vigueur de la réforme de l'État. Comme mentionné ci-dessus, les recettes sont influencées à la baisse par la comptabilisation partielle en 2015 de l'impôt sur les personnes physiques en SEC, dont l'impact est estimé à environ 430 millions. L'augmentation de la contribution à l'assainissement des finances publiques (130 millions d'euros) limite également la progression des recettes, tandis que la régionalisation des amendes de circulation permet une légère augmentation des recettes non fiscales (10 millions d'euros).

En ce qui concerne les dépenses, on constate une forte augmentation des subsides à l'emploi (environ 450 millions), notamment sous l'effet de la régionalisation des titres-services et des réductions de cotisations pour les groupes cibles. En outre, les frais de fonctionnement augmentent (environ 40 millions) en raison du transfert de personnel tandis que les transferts aux pouvoirs locaux s'accroissent (environ 50 millions) suite à la régionalisation de la compétence de réinsertion de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sur le marché du travail bruxellois.

Le déficit budgétaire diminue sensiblement en 2016 et le solde primaire devient légèrement positif, essentiellement du fait que l'impôt des personnes physiques représente une année pleine. Les autres recettes fiscales n'augmentent que légèrement dans la mesure où les recettes supplémentaires issues de la réforme des droits de succession (24 millions d'euros), de la taxe hôtelière et de la taxe sur les pylônes GSM sont atténuées par la suppression de la taxe forfaitaire (34 millions d'euros). Les recettes non fiscales sont favorablement influencées à partir de 2016 par l'introduction d'une redevance kilométrique sur les poids lourds (environ 20 millions d'euros, comptabilisée en vente de biens et services) et par la vente de certificats verts émis par les incinérateurs de Bruxelles-Propreté<sup>43</sup>. La dotation fédérale pour la sécurité, qui n'a pas été versée en 2015, est supposée être compensée par un double versement en 2016 (environ 55 millions d'euros).

---

<sup>43</sup> Il s'agit ici d'une vente reportée de 2015.

**Tableau 20 Compte de la Région de Bruxelles-Capitale**  
en millions d'euros

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes</b>	3948	4521	4568	4431	4727	4829	4948
Fiscales et parafiscales	1846	2304	2353	2395	2433	2485	2550
Impôt sur le revenu des personnes physiques	347	786	798	796	790	794	812
Autres impôts	1499	1518	1554	1599	1644	1691	1739
Non fiscales	480	512	526	535	544	552	562
Ventes courantes	393	423	435	442	450	457	465
Transferts externes	30	30	31	31	32	32	33
Revenus de la propriété	58	59	60	61	62	63	64
Transferts des administrations publiques, dont :	1582	1667	1650	1461	1709	1751	1796
Du pouvoir fédéral	1384	1467	1452	1261	1506	1546	1589
Des pouvoirs locaux	146	148	151	153	156	159	161
Des communautés et régions	50	51	46	46	46	46	46
Cotisations imputées	33	32	32	32	33	33	31
<b>Dépenses</b>	4329	4546	4593	4680	4783	4887	5005
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	3155	3281	3322	3377	3440	3502	3574
Frais de fonctionnement et investissement	2024	2149	2182	2219	2257	2292	2336
Rémunérations	1028	1058	1067	1087	1106	1124	1147
Achats de biens et services, impôts	572	628	630	638	650	661	674
Investissements	423	463	486	493	501	507	515
Transferts non sociaux, dont :	985	985	988	1001	1022	1044	1066
Subsides à l'emploi	449	454	466	479	491	505	520
Autres transferts aux entreprises	420	391	394	400	406	412	418
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	115	137	125	120	121	123	125
Prestations sociales, dont :	146	148	152	157	162	166	172
Pensions	33	32	32	32	33	33	33
Soins de santé	107	109	113	117	122	126	132
Chômage et prépensions	4	5	5	5	5	5	5
Transferts aux administrations publiques, dont :	1094	1196	1209	1245	1281	1318	1358
Aux pouvoirs locaux	688	781	789	817	846	876	907
Aux communautés et régions	405	414	419	426	434	441	449
Charges d'intérêt	47	37	30	25	29	33	42
Cotisations imputées	33	32	32	32	33	33	31
<b>Solde primaire</b>	-333	13	5	-224	-28	-24	-15
<b>Solde de financement</b>	-380	-24	-25	-249	-56	-57	-57

En ce qui concerne les dépenses, la projection tient compte pour 2016 des mesures annoncées par le gouvernement bruxellois (environ 60 millions d'euros) en vue du renforcement de la sécurité et pour l'image de Bruxelles ainsi que des mesures prises dans le cadre de la crise de l'asile (de l'ordre de 5 millions d'euros). En matière de dépenses de rémunérations, la projection intègre ainsi une augmentation structurelle de l'emploi, en vue du renforcement de la sécurité sur le réseau de transports publics. Les transferts aux pouvoirs locaux s'accroissent essentiellement sous l'effet d'un transfert de la Région à la ville de Bruxelles en compensation de la suspension de la taxe sur les établissements hôteliers (12 millions d'euros).

À moyen terme, l'hypothèse de politique constante retenue concernant les finances de Bruxelles se traduit par des recettes inférieures aux dépenses et par un léger déficit qui se stabiliserait, à l'exception de 2018, l'année de révision du facteur d'autonomie (cf. introduction).

#### 5.4. La Région flamande

Le compte de la Région flamande, qui enregistre un déficit important en 2015 et 2016, s'améliore peu à peu, à l'exception de l'année 2018 où se produit la révision du facteur d'autonomie, et affiche un surplus budgétaire en 2020. La projection tient compte des mesures les plus importantes et clairement identifiables du contrôle budgétaire 2016 et des projections pluriannuelles 2016-2021 de novembre 2015<sup>44</sup>.

En 2015, la forte détérioration du solde s'explique principalement par l'enregistrement comptable des additionnels sur l'impôt des personnes physiques (voir ci-dessus) dont l'impact ponctuel est estimé à 3 milliards. L'augmentation des autres recettes fiscales est également limitée, notamment par la baisse de la recette relative à la régularisation fiscale, laquelle conduit même à une baisse des impôts en capital comparativement à 2014. Par ailleurs, la contribution à l'assainissement des finances publiques à hauteur de 750 millions d'euros (et de 1,5 milliard d'euros en 2016) diminue les transferts des autres administrations publiques et joue également un rôle dans la détérioration du solde. Le versement du dividende de KBC<sup>45</sup> (170 millions d'euros) et des amendes de circulation régionalisées<sup>46</sup> (environ 160 millions d'euros) permet d'accroître les recettes non fiscales et de compenser partiellement l'évolution défavorable des recettes fiscales et des transferts des administrations publiques.

Le transfert de compétences consécutif à la réforme de l'État se traduit par une forte hausse des dépenses de la Région flamande en 2015. Les rémunérations augmentent sous l'effet d'une nouvelle cotisation sociale pour les allocations familiales des enfants du personnel de certains organismes gouvernementaux et suite au transfert de personnel résultant de la régionalisation de certaines institutions. À côté de cette augmentation substantielle découlant de la réforme de l'État, des mesures structurelles telles que le remplacement partiel du personnel dans l'administration et la limitation de l'augmentation du personnel enseignant modèrent quelque peu la croissance des salaires en Flandre.

Les prestations sociales augmentent de plus de 6 milliards d'euros en 2015, d'une part suite à la régionalisation d'une partie des soins de santé, à la suite de laquelle les maisons de repos et de soins, la santé mentale ainsi que l'organisation et la prévention des soins de première ligne sont devenues une compétence communautaire. D'autre part, les prestations sociales incluent les allocations familiales (environ 3,4 milliards d'euros) qui sont désormais entièrement à la charge des communautés et régions<sup>47</sup>. Les

<sup>44</sup> Il a également été tenu compte des réestimations les plus récentes du département des Finances et du Budget.

<sup>45</sup> Le versement d'un dividende a pris fin en 2016 du fait que le montant emprunté par KBC a été intégralement remboursé à la fin 2015.

<sup>46</sup> À ce jour, le gouvernement fédéral n'a pas encore versé le produit des amendes de circulation. Les amendes sont comptabilisées lorsque le gouvernement fédéral les perçoit. Cette absence de paiement n'affecte ainsi pas le résultat budgétaire mais uniquement le résultat de trésorerie. Par ailleurs, le gouvernement fédéral n'a pas encore pu quantifier à ce jour quel montant reviendra à la Flandre en 2015. En conséquence, en attendant que ce montant soit déterminé, le montant du budget a été repris.

<sup>47</sup> Les allocations familiales des enfants des fonctionnaires, qui étaient à charge des communautés et régions (avant la réforme de l'État) et qui étaient comptabilisées en SEC en prestations sociales et en cotisations imputées, sont seulement comptabilisées en prestations sociales à partir de 2015, ce qui conduit à une baisse des cotisations sociales imputées en 2015.



prestations de chômage et de prépension augmentent également suite à la régionalisation des interruptions de carrière dans le secteur public, de même que les autres transferts sociaux en raison de la régionalisation des congés-éducation payés et de l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA).

**Tableau 21 Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)**  
*en millions d'euros*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes</b>	40856	45330	46946	46869	49376	50805	52360
Fiscales et parafiscales	8390	11778	12102	12201	12341	12564	12881
Impôt sur le revenu des personnes physiques	2850	5856	5842	5760	5721	5753	5879
Autres impôts	5523	5905	6244	6424	6603	6794	6986
Non fiscales	2920	3192	3376	3448	3519	3590	3666
Ventes courantes	1649	2059	2210	2248	2285	2322	2362
Transferts externes	649	669	695	721	748	773	801
Revenus de la propriété	622	464	471	479	487	495	503
Transferts des administrations publiques	26221	26903	27913	27487	29592	30573	31742
Du pouvoir fédéral	26164	26842	27851	27424	29528	30509	31677
De la sécurité sociale	14	14	14	15	15	15	15
Des pouvoirs locaux	40	40	41	41	41	42	42
Cotisations imputées	3326	3458	3556	3733	3924	4079	4071
<b>Dépenses</b>	44026	45694	46802	48269	49517	50730	51933
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	34755	36135	36984	38108	38941	39771	40717
Frais de fonctionnement et investissement	17148	17664	17867	18301	18616	18939	19299
Rémunérations	10083	10263	10413	10657	10863	11074	11503
Achats de biens et services, impôts	4905	5080	5139	5226	5310	5396	5487
Investissements	2160	2321	2314	2418	2443	2468	2309
Transferts non sociaux	4916	5528	5832	6021	6033	6056	6100
Subsides à l'emploi	2018	2097	2140	2193	2248	2307	2369
Autres transferts aux entreprises	2168	2660	2888	2973	2914	2862	2828
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	662	697	730	777	792	807	823
Transferts au reste du monde	67	74	75	77	78	79	80
Prestations sociales	12691	12942	13285	13786	14292	14777	15317
Pensions	3381	3513	3611	3788	3979	4134	4311
Soins de santé	4930	4953	5141	5359	5577	5799	6042
Chômage et prépensions	105	107	110	112	115	118	121
Allocations familiales	3413	3492	3530	3610	3683	3764	3857
Autres	861	877	893	916	938	961	986
Transferts aux administrations publiques	5514	5576	5746	5933	6129	6323	6533
Aux administrations de sécurité sociale	145	127	141	155	170	184	200
Aux pouvoirs locaux	5159	5243	5401	5572	5753	5931	6125
Aux communautés et régions	198	195	192	193	194	194	195
Charges d'intérêt	431	525	516	495	523	557	612
Cotisations imputées	3326	3458	3556	3733	3924	4079	4071
<b>Solde primaire</b>	-2740	161	660	-905	382	632	1039
<b>Solde de financement</b>	-3170	-364	145	-1400	-141	75	427

Les compétences transférées dans le domaine de la politique du marché du travail, telles que les titres-services (environ 1 milliard d'euros), l'activation des allocations de chômage (environ 140 millions d'euros) et les réductions ciblées de cotisations (de l'ordre de 500 millions d'euros) provoquent la hausse des subsides à l'emploi d'environ 1,7 milliard d'euros. Les autres transferts aux entreprises se réduisent en

2015 notamment suite à la diminution de certains projets de financement alternatif et au report d'autres dépenses<sup>48</sup>.

Les dépenses d'investissement dans le cadre de « Scholen van Morgen » augmentent d'environ 260 millions d'euros en 2015. L'impact sur l'évolution globale des investissements est toutefois limité du fait de l'abandon d'investissements dans l'infrastructure routière (via le PPP Via-invest).

Les transferts aux administrations publiques sont influencés en 2015 par la régionalisation de la compétence de réinsertion de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sur le marché du travail, qui conduit à une augmentation des transferts aux pouvoirs locaux de l'ordre de 90 millions d'euros. Cependant, cette augmentation est plus que compensée par la suppression du fonds des provinces (environ 40 millions) et par une diminution des transferts au Zorgfonds flamand (environ 100 millions)<sup>49</sup>.

En 2016, le déficit diminue sensiblement. Le compte de la Région flamande enregistre de nouveau un surplus primaire, essentiellement sous l'effet des recettes de l'IPP régional, qui représentent désormais une année pleine. La réforme du bonus logement et la suppression de la réduction d'impôt pour la sécurisation des habitations soutiennent également la croissance des recettes de l'IPP régional.

L'évolution des recettes fiscales est par ailleurs aussi influencée par la redevance sur l'énergie, estimée pour 2016 à 310 millions d'euros (492 millions d'euros par an en rythme de croisière). L'introduction de ce prélèvement n'a néanmoins pas d'impact sur le solde de financement, dans la mesure où les recettes sont affectées à de nouveaux projets énergétiques et à d'autres dépenses destinées à réaliser les objectifs en matière d'énergie renouvelable (cf. ci-dessous).

Un autre facteur important d'amélioration des recettes non fiscales réside dans l'instauration d'une redevance kilométrique sur les poids lourds, comptabilisée comme une vente de biens et services en SEC, dont le rendement serait de 380 millions d'euros en 2016. En rythme de croisière, ce rendement est estimé à 500 millions d'euros par an. Cet impact positif sur les recettes est toutefois compensé en 2016 par la baisse des revenus de la propriété versés par les institutions financières, de l'ordre de 170 millions d'euros (équivalent au dividende de KBC).

Tant l'introduction d'une redevance kilométrique sur les poids lourds que la redevance sur l'énergie influencent l'évolution des dépenses à partir de 2016. Comme cela a été mentionné précédemment, l'entrée en vigueur de la redevance kilométrique conduit à des frais de fonctionnement annuels (70 millions d'euros) et à un transfert en capital ponctuel de 103 millions d'euros. La redevance sur l'énergie permet de financer les subsides aux entreprises octroyés dans le cadre de la politique flamande de l'énergie. Il en résulte que les autres transferts aux entreprises augmentent d'environ 300 millions d'euros. Par ailleurs, le transfert de compétences en 2016 en matière de construction, rénovation et mise aux normes des infrastructures hospitalières conduit à des dépenses supplémentaires. Les dépenses correspondant au calendrier de construction, les forfaits médicaux et non-médicaux et les subventions forfaitaires de la section A3 sont comptabilisés comme transferts en capital aux entreprises (environ 210 millions) et

---

<sup>48</sup> Par exemple, l'extension du traitement des boues de rivières.

<sup>49</sup> Cette dernière résulte de l'augmentation de la cotisation des bénéficiaires de l'assurance dépendance de 25 à 50 euros (la cotisation passe de 10 à 25 euros pour les personnes ayant droit à une allocation majorée) laquelle rapporte environ 100 millions au Zorgfonds et permet ainsi de réduire la dotation versée par la Région flamande.

en charges d'intérêt (environ 130 millions d'euros). Il n'est pas tenu compte d'éventuels nouveaux investissements dans les infrastructures hospitalières<sup>50</sup>.

En ce qui concerne les rémunérations, le scénario tient compte des heures supplémentaires et des nouveaux engagements réalisés dans le cadre de la crise de l'asile. Les autres dépenses non récurrentes<sup>51</sup> qui interviennent dans ce cadre sont réparties en achats de biens et services, transferts aux ISBL et transferts aux pouvoirs locaux.

Les dépenses d'investissements augmentent en 2016 sous l'effet du projet « Scholen van Morgen » qui s'élève à plus de 500 millions d'euros au cours de cette année, et du projet « Brabo2 » relatif aux investissements d'infrastructure dans le réseau de tram (40 millions d'euros).

Enfin, les transferts aux autres administrations publiques augmentent peu en 2016, et ce malgré le soutien supplémentaire aux communes pour l'accueil des demandeurs d'asile. Ceci s'explique par la disparition de la compensation versée aux communes flamandes suite à l'exonération de précompte immobilier sur le matériel et l'outillage et par une nouvelle diminution de la dotation au Zorgfonds.

L'évolution des finances publiques flamandes repose à moyen terme (à partir de 2017) sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par la poursuite de la politique de dépenses relativement restrictive de ces dernières années.

Les rémunérations n'augmentent que faiblement en raison de l'hypothèse retenue d'une croissance modérée de l'emploi suite aux mesures d'économies dans l'administration et d'un taux d'encadrement constant dans l'enseignement. La méthodologie utilisée ne tient pas compte des éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler de futurs accords.

Les achats de biens et services et les investissements augmentent de façon modérée. L'évolution des investissements sur la période 2017-2021 est principalement déterminée par les hypothèses concernant les investissements relatifs au projet « Scholen van Morgen », qui diminuent dans le temps et les investissements pour la construction de la liaison Oosterweel qui sont pris en compte à partir de 2017<sup>52</sup> pour se réduire en 2021.

L'évolution des transferts non sociaux est déterminée, d'une part, par l'évolution tendancielle des subsides salariaux, et d'autre part, par les transferts de revenus aux ménages et ISBL. La projection des transferts en capitaux aux ménages tient compte d'une augmentation progressive de la nouvelle prime à la rénovation (environ 30 millions par an). Les autres transferts aux entreprises, qui augmentent en 2017 suite à l'entrée en rythme de croisière des subsides octroyés dans le cadre de la politique flamande de l'énergie, évoluent à moyen terme en fonction des aides à certains investissements tels que ceux du VIPA et des infrastructures hospitalières.

<sup>50</sup> À moyen terme, l'estimation de la Communauté flamande quant à l'impact SEC a été reprise. Cette estimation n'anticipe pas de nouveaux investissements.

<sup>51</sup> Il a été tenu compte de dépenses non récurrentes pour un montant de 94 millions.

<sup>52</sup> En 2017, la prise en compte du projet Oosterweel compense la diminution des dépenses de constructions relatives au projet "Scholen van Morgen" (environ 400 millions).

L'évolution des prestations sociales est déterminée en grande partie par celle des dépenses de soins de santé, qui dépend dans le scénario retenu ici de la croissance des dépenses pour soins aigus et de longue durée<sup>53</sup>, et des dépenses de pensions qui augmenteraient légèrement à l'horizon de la projection en conséquence du vieillissement démographique. Les allocations familiales ne tiennent pas encore compte de la récente réforme adoptée en la matière.

À moyen terme, la baisse des recettes résulte de la diminution du rendement de l'impôt des personnes physiques, suite à la révision du facteur d'autonomie régionale et à l'impact des mesures fédérales de baisse des charges sur le travail, ainsi que de la diminution des transferts du pouvoir fédéral sous l'effet de la révision du facteur d'autonomie (cf. introduction).

Les hypothèses décrites ci-dessus en matière de dépenses et de recettes se traduisent dans la projection par un déficit en Région flamande qui se réduit lentement et évolue vers un surplus budgétaire à partir de 2020.

## 5.5. La Région wallonne

Le compte de la Région wallonne présente un déficit sur l'entièreté de la période sous revue. Ce déficit, en forte hausse en 2015, se résorbe en 2016 et 2017. Il repart toutefois à la hausse en fin de période. La projection intègre les mesures du contrôle budgétaire 2016.

La réforme de l'État et les accords intra-francophones ont essentiellement conduit en 2015 au relèvement des transferts non sociaux (subsides à l'emploi et réductions de cotisations sociales pour les groupes cibles), des prestations sociales (dépenses de soins de santé et allocations familiales), des transferts de la Communauté française et des recettes fiscales (suite à la régionalisation partielle de l'IPP) et à la réduction des transferts du pouvoir fédéral (en partie suite à la contribution à l'assainissement des finances publiques et à la régionalisation partielle de l'IPP). La recette d'IPP, comptabilisé au moment de l'enrôlement, n'est toutefois pas une recette d'année pleine en 2015. Cet effet, évalué à 1,4 milliard d'euros dans les paramètres de la projection, explique la détérioration des finances wallonnes en 2015. L'année 2015 a également été marquée par la bonne tenue des autres recettes fiscales (en particulier les taxes routières en contrecoup de la baisse de 2014 et les droits d'enregistrement) et des mesures de modération de l'évolution des dépenses. Ainsi, sans l'effet ponctuel sur l'IPP, le solde de financement se serait amélioré en 2015.

En 2016, la recette d'année pleine d'IPP conduit à une nette amélioration des finances wallonnes malgré une nouvelle réduction des transferts du pouvoir fédéral au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques et une première contribution implicite de la Région wallonne, via des additionnels régionaux inchangés, à la politique fédérale de réduction du coût du travail. Les finances wallonnes sont favorablement influencées par l'introduction d'une redevance kilométrique sur les poids lourds au 1<sup>er</sup> avril 2016 (enregistrée dans les ventes de biens et services (recettes non fiscales)), les mesures du budget 2016, les mesures prises en 2015 concernant certaines dépenses fiscales (e.g. titres-services) et un effet prix favorable (plus faible évolution de l'indice d'indexation des salaires et prestations sociales que

---

<sup>53</sup> La croissance réelle moyenne sur la période 2017-2021 est de 2,1 % pour les soins aigus et de 2,6 % pour les soins de longue durée.

de l'indice d'indexation des dotations de la LSF et de la Ste Émilie). Les dépenses sont toutefois relevées suite à la crise de l'asile et à la sécurisation des aéroports tandis que les transferts des administrations publiques, les transferts en capital aux entreprises et les charges d'intérêt sont affectés par la régionalisation des infrastructures hospitalières.

**Tableau 22** Compte de la Région wallonne  
en millions d'euros

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes</b>	11463	13237	13540	13136	14020	14370	14771
Fiscales et parafiscales	3884	5232	5324	5433	5554	5724	5937
Impôt sur le revenu des personnes physiques	1186	2563	2592	2621	2663	2746	2874
Autres impôts	2698	2669	2732	2812	2890	2979	3063
Non fiscales	875	1097	1192	1213	1232	1252	1273
Transferts des administrations publiques, dont :	6538	6740	6850	6311	7050	7204	7373
Du pouvoir fédéral	2832	2787	2794	2183	2835	2894	2962
Des communautés et régions	3706	3951	4055	4127	4214	4309	4410
Cotisations imputées	135	138	142	146	151	155	152
<b>Dépenses</b>	13209	13645	13802	14144	14507	14898	15341
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	10025	10359	10496	10805	11106	11422	11773
Frais de fonctionnement et investissement	3225	3254	3282	3332	3380	3434	3502
Rémunérations	1379	1384	1386	1408	1427	1454	1491
Achats de biens et services, impôts	1355	1410	1421	1443	1464	1486	1509
Investissements	490	460	475	481	488	495	502
Transferts non sociaux, dont :	2718	2973	2993	3121	3250	3383	3520
Subsides à l'emploi	1342	1365	1393	1430	1467	1509	1552
Autres transferts aux entreprises	1094	1318	1300	1321	1342	1363	1386
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	280	279	290	360	430	501	571
Prestations sociales	4082	4132	4222	4352	4476	4605	4751
Pensions	135	138	142	146	151	155	160
Soins de santé	1567	1592	1653	1724	1794	1866	1945
Chômage et prépensions	26	27	27	28	28	28	29
Allocations familiales	2144	2163	2183	2230	2273	2319	2374
Autres	209	212	217	223	230	236	243
Transferts aux administrations publiques	2606	2703	2749	2806	2862	2919	2980
Aux pouvoirs locaux	2386	2455	2500	2554	2607	2661	2718
Aux communautés et régions	220	248	249	252	255	258	262
Charges d'intérêt	442	446	415	386	388	402	435
Cotisations imputées	135	138	142	146	151	155	152
<b>Solde primaire</b>	-1304	38	153	-621	-98	-126	-134
<b>Solde de financement</b>	-1746	-408	-261	-1008	-487	-528	-569

Un effet prix de nouveau favorable en 2017, un effet d'année pleine de la redevance kilométrique, le recul des charges d'intérêt, le contrecoup de dépenses ponctuelles qui ont pesé sur l'année 2016 et le caractère restrictif de la politique constante pour la plupart des catégories de dépenses expliquent l'essentiel de l'amélioration des finances wallonnes en 2017.

À partir de 2018, les finances wallonnes se détériorent. Premièrement, certains éléments comme l'évolution des taux d'intérêt et des prix relatifs ayant influencé favorablement les finances wallonnes jusque 2017 s'estompent et deviennent même défavorables par la suite. Deuxièmement, dans les hypothèses de la projection, le facteur d'autonomie régional et certaines dotations de la LSF sont revus à la baisse à

partir de 2018 tandis qu'une correction ponctuelle pour le trop perçu durant la phase transitoire de la LSF est imputée en SEC en 2018. Cette réduction du facteur d'autonomie explique que l'IPP régional évolue de manière très modérée sur la période. Cette atonie de l'IPP régional est également due aux répercussions des mesures fédérales de réduction du coût du travail à politique fiscale régionale constante<sup>54</sup> et au fait que le redressement de la croissance des rémunérations en fin de période de projection ne se fait sentir qu'avec retard sur l'IPP régional. Enfin, même si à politique inchangée, la plupart des catégories de dépenses connaissent une croissance réelle faible ou nulle, les dépenses de santé connaissent une croissance plus soutenue<sup>55</sup>.

## 5.6. La Communauté française

En 2015, la réforme de l'État et les accords intra-francophones modifient sensiblement le total des recettes et des dépenses de la Communauté française, sans toutefois avoir d'effet significatif sur ses dépenses primaires finales et sur son solde de financement. La Communauté française ayant transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française la majorité des compétences qui lui avaient été attribuées par la réforme de l'état (allocations familiales, certaines compétences en matière de soins de santé...), les principales modifications apportées à son compte concernent en effet les transferts entre sous-secteurs des administrations publiques. Concrètement, la Communauté française reçoit à partir de 2015 des montants supplémentaires du pouvoir fédéral pour financer ses nouvelles compétences théoriques, et transfère ensuite ces montants à la Région wallonne et à la Commission communautaire française conformément aux accords intra-francophones.

La détérioration du déficit observée en 2015 s'explique par le prélèvement d'une contribution à l'assainissement sur les dotations fédérales reçues, par un solde de décompte de la LSF défavorable au cours de cette même année ainsi que par le contrecoup du solde de décompte positif de 2014. Cette détérioration est quelque peu compensée par des effets prix favorables, du fait de l'absence d'indexation des principales dépenses (rémunérations et transferts aux pouvoirs locaux pour l'enseignement subsidié) au contraire des dotations et des recettes fiscales transférées selon la LSF qui ont évolué selon l'indice des prix à la consommation.

En 2016, les finances de la Communauté française connaîtraient une légère amélioration. Les effets prix favorables<sup>56</sup>, la comptabilisation d'un solde de décompte positif de la LSF et l'orientation restrictive des dépenses prévue dans le budget initial permettraient de compenser le doublement de la contribution à l'assainissement ainsi que certaines dépenses supplémentaires prises en compte lors du contrôle budgétaire. Ces dernières sont notamment liées au règlement d'un litige avec la sécurité sociale concernant les cotisations du personnel enseignant catholique pour l'année 1989, à l'accueil des réfugiés et à la hausse de la dotation aux écoles et du financement du Fonds des bâtiments scolaires. Notons que la

<sup>54</sup> L'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est en partie due à la comptabilisation du chèque habitat en transfert en capital aux ménages (contrairement à l'épargne logement qui est comptabilisé en négatif dans l'IPP). L'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est donc compensée par une hausse des transferts non sociaux aux ménages.

<sup>55</sup> La croissance réelle moyenne sur la période 2017-2021 est de 2,1 % pour les soins aigus et de 2,6 % pour les soins de longue durée.

<sup>56</sup> Liés à une évolution plus rapide de l'indice d'indexation des dotations et recettes transférées LSF (indice des prix à la consommation) que de l'indice d'indexation des principales dépenses.

projection tient compte en 2016 du refinancement des universités et hautes écoles annoncé dans le budget initial et du transfert de la compétence en matière d'infrastructure hospitalière.

Le déficit se réduirait sensiblement en 2017, grâce à des effets prix qui restent favorables et le contrecoup de dépenses ponctuelles qui ont pesé sur l'année 2016 (dont les dépenses relatives à l'accueil des réfugiés et au règlement d'un litige avec la sécurité sociale). À moyen terme, le scénario retenu anticipe un ralentissement dans l'évolution des dépenses de rémunérations en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement constant dans l'enseignement et d'une moindre évolution de la population scolaire. Les autres dépenses évolueraient dans le prolongement des tendances observées dans le passé et seraient également influencées par le refinancement annoncé des universités et des hautes écoles. Enfin, les effets prix resteraient favorables jusqu'à 2018. Dans ces hypothèses, le déficit se réduirait progressivement et les finances de la Communauté française renoueraient avec l'équilibre en 2019.

**Tableau 23** Compte de la Communauté française  
en millions d'euros

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes</b>	17509	18266	18821	19388	19995	20611	21255
Fiscales et parafiscales	2	2	2	2	2	2	2
Non fiscales	787	762	774	788	801	814	828
Transferts des administrations publiques	14772	15466	15930	16382	16866	17360	17991
Du pouvoir fédéral	14648	15349	15811	16260	16741	17232	17860
Des pouvoirs locaux	30	25	26	26	27	27	27
Des communautés et régions	90	92	94	96	99	101	103
Cotisations imputées	1948	2037	2115	2217	2326	2436	2435
<b>Dépenses</b>	17782	18509	18920	19465	20015	20547	21148
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	9875	10140	10372	10700	11012	11297	11744
Frais de fonctionnement et investissement	7083	7217	7359	7564	7745	7898	8199
Rémunérations	5440	5532	5629	5759	5860	5962	6208
Achats de biens et services, impôts	1415	1434	1476	1546	1623	1671	1721
Investissements	228	250	254	258	262	265	270
Transferts non sociaux	505	537	538	547	556	565	575
Autres transferts aux entreprises	367	398	397	404	410	417	424
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	133	134	136	138	141	143	145
Prestations sociales, dont :	2287	2386	2475	2589	2711	2834	2970
Pensions	1948	2037	2115	2217	2326	2436	2558
Soins de santé	241	250	258	267	276	285	295
Transferts aux administrations publiques	5850	6221	6331	6453	6585	6721	6873
Aux pouvoirs locaux	2016	2065	2107	2157	2200	2241	2290
Aux communautés et régions	3834	4118	4224	4297	4385	4481	4583
Charges d'intérêt	108	111	102	94	92	93	96
Cotisations imputées	1948	2037	2115	2217	2326	2436	2435
<b>Solde primaire</b>	-164	-131	3	18	71	156	203
<b>Solde de financement</b>	-273	-242	-99	-77	-20	63	107

## 6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

### 6.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module<sup>57</sup> qui calcule l'évolution régionale des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

### 6.2. Contexte

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système<sup>58</sup> (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système ETS.

En ce qui concerne les secteurs non ETS<sup>59</sup>, un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque État membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS pour l'année 2020 par rapport au niveau atteint en 2005. Le 4 décembre 2015, durant la conférence de Paris sur le climat (COP21) et après 6 années de négociations, un accord politique a été trouvé sur la répartition de la charge nationale entre les Régions ('burden sharing') au cours de la seconde phase d'engagement du Protocole de Kyoto (2013-2021). La répartition régionale de l'objectif national se fait comme suit : Région flamande -15,7 %, Région wallonne -14,7 %, Région de Bruxelles-Capitale -8,8 %. Les trois Régions s'engagent à limiter leurs émissions selon une trajectoire linéaire afin d'atteindre ces objectifs en 2020. Les trajectoires linéaires de réduction des émissions ne sont toutefois pas encore officiellement approuvées.

<sup>57</sup> Pour une description méthodologique, voir Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP, IBSA, SVR, IWEPS, p.101, juillet 2014.

<sup>58</sup> Les secteurs qui participent au marché de permis d'émissions sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> et N<sub>2</sub>O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

<sup>59</sup> Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.



### 6.3. Évolution des émissions de gaz à effet de serre<sup>60</sup>

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle HERMES). On notera que ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les régions pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses).

#### 6.3.1. Royaume

Les émissions de gaz à effet de serre nationales ont baissé de 4,6 % en 2014, en liaison avec une activité économique modérée. Elles se sont situées largement en-dessous du niveau atteint en 2008, soit 113,9 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2014 (contre 138,7 Mt en 2008). Selon notre projection, les émissions devraient continuer à baisser sur la période 2015-2021 (de 1,1 % en moyenne par an). En 2021, elles seraient même inférieures de plus de 25 % au niveau de l'année 2005 et n'atteindraient plus que 105,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse annuelle des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, grâce aux modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur de produits moins polluants et/ou renouvelables. La baisse des émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique, de N<sub>2</sub>O, ainsi que celles de gaz fluorés, contribueraient également à ce résultat. Les émissions de CH<sub>4</sub> devraient en revanche se stabiliser.

Durant ces dernières années, les émissions du secteur électrique ont diminué de manière significative en dépit de la mise à l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires. Cette baisse est liée à la réduction du recours aux centrales électriques fonctionnant avec des énergies fossiles et s'explique également par le développement de la production à partir d'énergies renouvelables et par une hausse importante des importations nettes d'électricité. Au cours de la période 2015-2021, les émissions devraient continuer à diminuer, d'environ 8,5 % par an, surtout suite à la forte croissance de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.

Les émissions de l'industrie sont en baisse depuis le début des années deux mille. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées, mais aussi par le recours massif à des technologies économes en énergie et moins "émissives". Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. En projection, les émissions continueraient à baisser, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie. Ces émissions atteindraient 12,4 Mt en 2021, contre 19,3 Mt en 2005<sup>61</sup>.

<sup>60</sup> On trouvera sur le site internet le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2014, 2020 et 2021.

<sup>61</sup> On notera que par rapport aux perspectives des années précédentes, les statistiques d'émissions de l'industrie ont été revues à la baisse dans la mesure où la publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre suit désormais les lignes directrices du GIEC de 2006. Ainsi, une grande partie des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique liées à l'industrie chimique est dorénavant comptabilisée dans les émissions de CO<sub>2</sub> issus des processus industriels.

La tendance à la baisse des émissions générées par le secteur des transports devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Comme au cours des dernières années, cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO<sub>2</sub> fixées au niveau européen<sup>62</sup> mais serait également imputable au recours aux biocarburants (10,6 % de biocarburants en 2020<sup>63</sup>). Les émissions du secteur atteindraient 24,7 Mt en 2021, contre 26,2 Mt en 2005.

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient se stabiliser au cours de la période considérée. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une augmentation limitée de la consommation d'énergie combinée à une augmentation de la part des produits énergétiques à plus faible teneur en carbone. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale. Les émissions du secteur représenteraient 24,8 Mt en 2021, contre 29,2 Mt en 2005.

Les émissions issues de processus industriels devraient diminuer durant la période de projection (- 0,6 %). Les émissions issues de l'agriculture seraient en légère hausse en projection, alors que les émissions en provenance du traitement des déchets seraient en baisse (baisse moyenne de 4,3 % par an).

### 6.3.2. Région de Bruxelles Capitale

Selon les inventaires de mars 2016, les émissions de GES de la Région bruxelloise se sont élevées à 3,6 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2014, ce qui représentait 3 % du total des émissions nationales. Celles-ci provenaient en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport. La consommation finale d'énergie représentait, quant à elle, 5 % de la consommation nationale.

Selon nos prévisions, les émissions totales de GES seraient en hausse (0,6 % en moyenne par an) durant la période de projection. En 2021, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 3,9 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit moins que durant l'année 2005. Sur ce total, 2,4 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> seraient imputables au chauffage des bâtiments (même montant que lors de l'année de référence) et 0,8 million de tonnes au transport (un niveau inférieur à celui de l'année 2005). Les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en légère hausse sur la période 2015-2021 (de 0,9 % par an en moyenne); pour les émissions dues au transport, on enregistrerait une baisse de 0,7 % en moyenne par an pour la même période.

### 6.3.3. Région flamande

Selon les inventaires de mars 2016, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint environ 75 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2014. Cela représente une baisse de plus de 14 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> par rapport à 2005. La part des émissions flamandes de GES représentait 66 % du total national. En Flandre, ce sont surtout les secteurs de la transformation d'énergie, du transport et le chauffage des bâtiments (secteur

---

<sup>62</sup> L'objectif fixé par l'Europe est de limiter les émissions des véhicules à 130 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre en 2016. En 2021, les émissions des nouveaux modèles de voiture devront satisfaire à une norme CO<sub>2</sub> de 95 grammes par kilomètre.

<sup>63</sup> Calculs basés sur les dernières statistiques disponibles (2014) et les résultats provisoires du scénario de référence 2016 de la Commission européenne (octobre 2015) qui présuppose que l'objectif de 10 % sera atteint.

résidentiel et secteur tertiaire) qui ont influencé l'évolution des émissions de GES. La consommation finale d'énergie de la Région flamande représentait quant à elle 63 % de la consommation nationale.

Selon nos prévisions, les émissions totales de GES seraient en baisse de 1 % en moyenne par an durant la période de projection. Leur niveau devrait s'élever à 70,9 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021, et être ainsi inférieur de plus de 20 Mt par rapport à 2005.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie ont baissé sensiblement en 2013 et en 2014 en raison notamment de la hausse de la production d'énergie renouvelable, de la diminution de la production à partir du charbon et des importations nettes élevées d'électricité. Les émissions du secteur devraient continuer à diminuer sur la période 2015-2021 (de 5,7 % par an en moyenne) surtout suite à la forte croissance de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. En 2021, les émissions s'élèveraient à 10,4 Mt, contre 23,3 Mt en 2005.

Les émissions énergétiques issues de l'industrie seraient en forte hausse sur la période 2015-2021 (2,5 % par an en moyenne), en dépit de l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie, de la pénétration de sources d'énergie renouvelables et des objectifs de 2020 pour les installations appartenant au système des permis d'émission. Les émissions du secteur atteindraient 8,3 millions de tonnes en 2021, contre 11,5 millions de tonnes en 2005.

Les émissions liées au chauffage des bâtiments se stabiliseraient entre 2015 et 2021 en raison de modifications structurelles dans la consommation d'énergie (hausse de la part du gaz naturel et percée des renouvelables) et s'élèveraient à 15,8 millions de tonnes en 2021 (contre 18,1 millions en 2005). Les émissions du secteur du transport diminueraient à un rythme moyen de 0,2 % par an pendant la période 2015-2021, grâce au renouvellement du parc de voitures et au recours plus important aux biocarburants. Les émissions du secteur s'élèveraient à 16,6 millions de tonnes en 2021, soit environ le niveau de 2005. Les émissions générées par les processus industriels devraient diminuer de 0,6 % au cours de la période de projection. Les émissions provenant du traitement des déchets seraient, quant à elles, également en baisse. Enfin, celles liées à l'agriculture seraient en légère hausse.

#### 6.3.4. Région wallonne

Selon les inventaires de mars 2016, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint environ 35 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2014, ce qui correspond à une baisse de plus de 15 millions de tonnes par rapport à l'année 2015. Les émissions de GES wallonnes ont représenté environ 31 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par les émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et tertiaire). On notera que les émissions se sont stabilisées en 2013. La consommation finale d'énergie de la Région wallonne a, quant à elle, concerné 32 % de la consommation nationale.

Selon nos prévisions, les émissions totales de GES seraient en baisse de 1,6 % en moyenne par an durant la période de projection. En 2021, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 30,6 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, contre 47,5 en 2005. Les émissions liées à l'énergie générées par l'industrie atteindraient 4 millions de tonnes (contre 7,7 millions de tonnes en 2005).

Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 0,5 % en moyenne par an sur la période 2015-2021, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 0,4 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 7,3 et 6,5 millions de tonnes en 2021 (contre respectivement 8,6 et 8 Mt durant l'année 2005). Les émissions générées par les processus industriels devraient légèrement diminuer en projection et atteindre 5,8 millions de tonnes en 2021 (contre 11,3 millions de tonnes en 2005). Cette baisse spectaculaire est liée aux importantes restructurations industrielles (et notamment la fermeture des hauts fourneaux). Les émissions issues du traitement des déchets seraient en baisse au cours de la période de projection. En revanche, les émissions de l'agriculture seraient en hausse légère.

**Tableau 24 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur**  
en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

	2005[1]	2014[1]	2020[2]	2021[2]	Croissance (moyenne) 2015-2021[2]
<b>Royaume</b>					
1. Énergie	105,0	82,3	75,6	74,8	-1,3
1.A. Combustion	104,4	81,7	74,9	74,2	-1,4
1.A1. Transformation d'énergie	29,6	18,7	12,5	12,2	-5,9
1.A2. Industrie	19,3	12,9	12,7	12,4	-0,6
1.A3. Transport	26,2	25,2	24,6	24,7	-0,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	29,2	24,8	25,1	24,8	0,0
1.A5. Autres	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,6	0,6	0,7	0,7	1,5
2. Processus industriels	26,4	19,8	19,1	19,0	-0,6
3. Agriculture	10,2	9,9	10,3	10,3	0,5
5. Déchets	3,2	1,8	1,4	1,3	-4,3
Total	144,8	113,9	106,4	105,5	-1,1
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>					
1. Énergie	4,9	3,4	3,6	3,6	0,7
1.A. Combustion	4,8	3,4	3,6	3,6	0,7
1.A1. Transformation d'énergie	0,5	0,1	0,2	0,2	4,7
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	4,1
1.A3. Transport	1,1	0,9	0,8	0,8	-0,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	3,1	2,3	2,5	2,4	0,9
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
2. Processus industriels	0,2	0,3	0,3	0,3	-0,8
3. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Total	5,1	3,8	3,9	3,9	0,6

	2005[1]	2014[1]	2020[2]	2021[2]	Croissance (moyenne) 2015-2021[2]
<b>Région wallonne</b>					
1. Énergie	30,3	23,0	20,0	19,6	-2,3
1.A. Combustion	30,1	22,9	19,8	19,4	-2,3
1.A1. Transformation d'énergie	5,8	2,8	1,6	1,6	-7,3
1.A2. Industrie	7,7	5,8	4,3	4,0	-5,2
1.A3. Transport	8,6	7,5	7,3	7,3	-0,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,0	6,7	6,6	6,5	-0,4
1.A5. Autres	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,2	0,2	0,2	0,2	1,5
2. Processus industriels	11,3	6,0	5,9	5,8	-0,5
3. Agriculture	5,0	4,6	4,7	4,8	0,4
5. Déchets	1,0	0,5	0,4	0,4	-4,2
Total	47,5	34,2	31,0	30,6	-1,6
<b>Région flamande</b>					
1. Énergie	69,8	55,8	52,0	51,6	-1,1
1.A. Combustion	69,4	55,4	51,5	51,1	-1,1
1.A1. Transformation d'énergie	23,3	15,7	10,6	10,4	-5,7
1.A2. Industrie	11,5	7,0	8,3	8,3	2,5
1.A3. Transport	16,5	16,8	16,5	16,6	-0,2
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	18,1	15,8	16,0	15,8	0,0
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,4	0,4	0,5	0,5	1,5
2. Processus industriels	14,9	13,5	13,0	12,9	-0,6
3. Agriculture	5,3	5,3	5,5	5,5	0,6
5. Déchets	2,2	1,3	1,0	0,9	-4,5
Total	92,2	75,9	71,4	70,9	-1,0

(1) Les chiffres de 2005 et 2014 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2005 et 2014 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux de mars 2016, excepté pour les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2005 et 2014 dans HERMES et HERMREG.

(2) Perspectives économiques régionales 2016-2021.

## 7. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) développent depuis une dizaine d'années un modèle multirégional et multisectoriel, nommé HERMREG. Dans sa version utilisée pour réaliser les présentes perspectives, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type *top-down* et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit le cadre national et international.

Le modèle HERMREG produit des projections régionales à l'horizon 2021, notamment en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires et de productivité. Il incorpore également un module qui permet de régionaliser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'un module de finances publiques qui projettent les dépenses et les recettes des différentes régions et communautés ; enfin, un module calcule les revenus des ménages de chaque région.

Les projections régionales sont cohérentes avec les perspectives nationales publiées en juin 2016, qui sont elles-mêmes basées sur l'information économique disponible fin mai 2016. Le vote en faveur du Brexit lors du référendum britannique du 23 juin n'a donc pas pu être pris en compte dans les perspectives nationales ni, a fortiori, dans les présentes perspectives régionales. Son impact sur l'économie mondiale reste, pour le moment, difficile à évaluer et dépend de plusieurs facteurs (qui ne sont pas uniquement de nature économique). La projection nationale tient notamment compte d'un contexte international marqué par une croissance économique modérée mais continue dans la zone euro.

Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux en février 2016, la croissance économique a été, en 2014, plus forte en Région flamande (1,5 %) qu'en Région wallonne (1,3 %) et de Bruxelles-Capitale (1,0 %). D'après nos estimations, les écarts de croissance interrégionaux se seraient légèrement accentués en 2015 ; le produit intérieur brut en volume aurait crû l'an passé de 1,6 % en Région flamande, 0,9 % en Région de Bruxelles-Capitale et 1,1 % en Région wallonne.

Cette année, la progression plus limitée, au niveau belge, des exportations et de la demande intérieure devrait se traduire par un léger fléchissement de la croissance économique tant en Région flamande (1,4 %) qu'en Région bruxelloise (0,8 %) et par une stabilisation de celle-ci en Région wallonne (1,1 %). L'impact macroéconomique des attentats du 22 mars, estimé à 0,1 % du PIB au niveau national en 2016, affecte relativement plus durement l'activité économique de la Région bruxelloise.

En 2017, le redressement de la demande intérieure et le maintien du rythme de progression des exportations au niveau belge devraient stimuler l'activité de chacune des régions. Le PIB en volume devrait ainsi croître, en 2017, de 1,3 % en Région wallonne, 1,4 % en Région bruxelloise et 1,7 % en Région flamande.

À moyen terme (2018-2021), l'activité économique serait alimentée tant par les dépenses intérieures que par la demande extérieure. La Région flamande enregistrerait au cours de cette période une croissance

de 1,6 % par an en moyenne, soit un surplus de croissance économique de 0,2 point de pourcentage par rapport aux deux autres régions (1,4 %).

En moyenne sur l'ensemble de la période 2015-2021, la branche d'activité des « autres services marchands » (regroupant notamment les services aux entreprises) est celle qui contribuerait le plus à la croissance de la valeur ajoutée en volume de chacune des trois régions (à hauteur de 0,6 point de pourcentage (pp) par an en Région flamande, de 0,5 pp en Région wallonne et de 0,4 pp en Région de Bruxelles-Capitale). Viendrait ensuite la branche du « crédit et assurances » (0,3 pp) pour la Région de Bruxelles-Capitale et celle du « commerce et horeca » tant pour la Région flamande (0,3 pp) que pour la Région wallonne (0,2 pp).

La progression de l'emploi intérieur dans les trois régions devrait bénéficier de la relative stabilité de la croissance économique, des mesures prises pour limiter le coût du travail ainsi que – en 2015 et 2016 – de la modération salariale. Sur l'ensemble de la période 2015-2021, le rythme annuel moyen de création nette d'emplois s'élèverait à 0,7 % en Région wallonne, 0,8 % en Région bruxelloise et 0,9 % en Région flamande. Le profil d'évolution de l'emploi serait le même dans les trois Régions : la hausse de l'emploi serait plus soutenue en 2016-2017 et en fin de période (2020-2021), alors que les années intermédiaires se caractériseraient par une croissance un peu plus faible.

Ainsi, sur la période 2015-2021, les créations nettes d'emploi atteindraient, en moyenne, près de 24 100 personnes par an en Région flamande (soit près de 169 000 cumulées sur la période), environ 9 200 par an en Région wallonne (ou près de 65 000 cumulées) et environ 5 400 personnes en Région de Bruxelles-Capitale (soit près de 38 000 cumulées).

La prise en compte des dynamiques de navettes, tant interrégionales que transfrontalières, permet d'obtenir une projection de l'emploi selon la région du lieu de domicile des travailleurs (ou « population active occupée »). Cette nuance est surtout importante pour la Région de Bruxelles-Capitale dont les résidents n'occupent qu'environ la moitié des postes de travail situés sur son territoire. Au cours des quinze dernières années, la part des résidents bruxellois, tant dans l'emploi intérieur de leur propre région que dans celui des deux autres régions, s'est constamment accrue. Cette tendance est prolongée en projection de sorte qu'au cours de la période 2015-2021, la croissance de la population active occupée serait plus dynamique à Bruxelles (1,2 % par an en moyenne) qu'en Flandre et en Wallonie (0,8 % chacune).

La croissance de la population active dans les trois régions devrait s'accélérer en début de période de projection avant de ralentir nettement en fin de période. Outre l'évolution naturelle de la population d'âge actif, nettement plus dynamique en Région bruxelloises qu'en Région wallonne et en Région flamande, plusieurs éléments jouent. Ainsi, la crise des réfugiés gonfle temporairement (2016-2017) la croissance de la population d'âge actif, et ce davantage en Région bruxelloise que dans les deux autres régions. L'impact sur la croissance de la population active est toutefois plus limité et étalé dans le temps car l'intégration des réfugiés sur le marché du travail s'opère avec un certain retard. En outre, les réformes opérées dans l'assurance-chômage (et particulièrement les mesures relatives aux allocations d'insertion) ont influencé à la baisse, fortement l'année dernière et de manière moins marquée cette année, les taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes – mesurés selon les concepts administratifs –, et ce de façon nettement plus prononcée en Région bruxelloise et en Région wallonne qu'en Région

flamande. Enfin, les réformes de la fin de carrière soutiennent, surtout jusqu'en 2020, l'augmentation des taux d'activité des classes d'âge supérieures, et ce de manière relativement plus marquée en Région flamande que dans les Régions wallonne et bruxelloise. Au total, sur l'ensemble de la période 2015-2021, la population active progresserait en moyenne de 0,5 % par an en Région bruxelloise, 0,5 % en Région flamande et 0,2 % en Région wallonne.

Ces évolutions de l'offre de travail et de la population active occupée se traduisent par un taux de chômage en baisse continue en Région flamande, passant de 8,3 % en 2015 à 6,5 % en 2021, et en Région wallonne, de 16,0 % à 13,3 %. Cette baisse serait plus prononcée en début et en fin de période de projection. En Région bruxelloise, après avoir diminué en 2016 (18,8 % contre 19,7 % en 2015), le taux de chômage serait stable jusqu'en 2019, avant de baisser également de façon significative, pour atteindre 17,4 % en 2021.

Sur l'ensemble de la période 2015-2021, la Région flamande enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,7 % par an dans les branches d'activité marchande. En Région bruxelloise et en Région wallonne, cette hausse serait moins prononcée (respectivement 0,4 % et 0,5 %) et constituerait un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée au cours de la période 2008-2014. Néanmoins, la croissance annuelle de la productivité était environ deux fois plus élevée au cours de la période 2001-2007, donc avant le déclenchement de la crise financière.

Par ailleurs, dans un contexte de négociation salariale largement centralisée au niveau belge, l'évolution salariale à moyen terme (2018-2021) devrait être presque homogène dans les trois régions : de +0,4 % par an, en termes réels, dans les branches d'activité marchande en Région wallonne à +0,5 % par an dans les deux autres régions, dans un scénario où les autorités n'interviennent pas dans les négociations salariales. Compte tenu de la modération salariale de mise en début de période de projection et des mesures de réduction du coût du travail, le coût salarial réel par tête dans les branches d'activité marchande devrait, sur l'ensemble de la période de projection 2015-2021, enregistrer une croissance nulle en Région flamande et en Région bruxelloise et s'inscrire en léger recul en Région wallonne (-0,1 % par an).

Les gains de productivité réelle projetés dans les trois régions devraient donc être supérieurs aux hausses de coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite dans les branches d'activité marchande serait en baisse dans les trois régions sur l'ensemble de la période 2015-2021, de 0,5 % à 0,6 % en moyenne annuelle, ce qui est favorable à la compétitivité-coût des économies régionales.

Au cours de la période de projection (tout comme au cours de la période 2008-2014), le revenu disponible des ménages devrait, en moyenne, évoluer à un rythme similaire dans les trois régions, à savoir, en termes nominaux, 3,0 % par an à Bruxelles, 2,9 % en Flandre et 2,8 % en Wallonie. Ce résultat masque toutefois des divergences dans les évolutions des composantes du revenu disponible, principalement en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, les taux de croissance des différentes composantes wallonnes et flamandes étant davantage semblables. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale se caractériserait par une progression, en moyenne, plus lente des prestations de sécurité sociale en espèces – principalement en matière de pensions – et, à l'inverse, plus rapide des rémunérations des salariés résidents, cette dernière étant en ligne avec la croissance un peu plus soutenue de la population active occupée bruxelloise.



Couplées à une progression de la population plus rapide en Région bruxelloise (0,9 % par an en moyenne au cours de la période 2015-2021) que dans les deux autres régions (0,5 % en Région flamande et 0,4 % en Région wallonne), ces évolutions attendues de revenus se traduisent par une croissance plus soutenue du revenu disponible par habitant en Région flamande (2,4 %) et en Région wallonne (2,3 %) qu'en Région bruxelloise (2,0 %).

En ce qui concerne les finances publiques des entités fédérées, dans cette projection à politique constante qui suppose la prolongation de l'orientation budgétaire restrictive des dernières années et compte tenu des informations disponibles à la fin mai 2016, le compte de l'ensemble des Communautés et Régions s'améliorerait à partir de 2016 pour renouer avec l'équilibre en fin de période. Il se dégraderait toutefois ponctuellement en 2018 suite au passage au régime définitif de l'IPP régional. La Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne seraient déficitaires sur l'ensemble de la période. Également en déficit en début de période, la Communauté française et la Région flamande renoueraient avec l'équilibre et dégageraient même un surplus à partir de 2020.

En raison de modifications structurelles de la consommation finale d'énergie en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable, dans un contexte de faible augmentation de cette consommation, les émissions de GES seraient en légère baisse entre 2015 et 2021, tant au niveau national qu'en Région flamande et en Région wallonne.

## 8. Bibliographie

- Banque Nationale de Belgique, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering (2015), Comptes régionaux – Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services 1995-2012, juillet 2015.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Meunier, O. et Michiels, P-F. (2015), Perspectives économiques régionales 2015-2020, juillet 2015.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), Regionale emissievooruitzichten, Working Paper 5-05, BFP, mars 2005.
- Bureau Fédéral du Plan, Direction générale Statistique (2016), Perspectives démographiques 2015-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2016.
- Bureau Fédéral du Plan (2016), Perspectives économiques 2016-2021, juin 2016.
- Commission Nationale Climat (2015), Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress, avril 2015.
- Gentil, Gina (2008), Regionalisering van de rekening van de Gemeenschappen en Gewesten: methodologie en resultaten, Bureau Fédéral du Plan, REPO 2706, décembre 2008.
- Institut des Comptes Nationaux (2014), SEC 2010 – Le nouveau cadre de référence des comptes nationaux, septembre 2014.
- Institut des Comptes Nationaux (2016), Comptes régionaux 2014, février 2016.
- Institut des Comptes Nationaux (2015), Enregistrements dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la loi spéciale de financement, Avis de l'ICN du 10/02/2015.
- Laloy, L. (2009), Rémunérations et pensions des salariés des administrations publiques : hypothèses et méthodologies de projection dans les Perspectives économiques 2009-2014 de mai 2009, Bureau fédéral du Plan, note ADDG 6934, décembre 2009.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (2007), Report of the Review of the Initial Report of Belgium, décembre 2007.
- Vandresse, M. (2015), Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique, Working Paper 02-15, mars 2015.

## 9. Annexes

### 9.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

**Tableau 25** Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi -  
Région de Bruxelles-Capitale  
en points de pourcentage

	2014	2015	2016	2017	Moyennes			
					2018-2021	2001-2007	2008-2014	2015-2021
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	-0,00	-0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1.2. Énergie</b>	0,22	0,02	-0,01	-0,00	0,02	0,29	-0,27	0,01
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	0,04	-0,04	0,01	0,01	0,02	-0,04	-0,10	0,01
a. Biens intermédiaires	0,05	0,00	-0,01	-0,02	-0,01	-0,01	-0,07	-0,01
b. Biens d'équipement	0,01	-0,01	-0,01	0,01	0,01	-0,05	-0,02	0,01
c. Biens de consommation	-0,01	-0,03	0,02	0,03	0,02	0,02	-0,01	0,01
<b>1.4. Construction</b>	0,09	0,07	0,04	0,05	0,04	0,10	0,01	0,05
<b>1.5. Services marchands</b>	0,44	0,89	0,66	1,21	1,21	1,17	0,21	1,08
a. Transports et communication	-0,34	0,02	0,03	0,13	0,11	0,36	-0,17	0,09
b. Commerce et horeca	0,08	0,10	0,12	0,20	0,15	0,23	-0,17	0,15
c. Crédit et assurances	0,77	0,20	0,19	0,40	0,41	0,20	0,26	0,34
d. Santé et action sociale	-0,03	0,01	0,03	0,07	0,07	0,01	0,04	0,06
e. Autres services marchands	-0,04	0,55	0,28	0,41	0,47	0,37	0,26	0,45
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,17	0,02	-0,01	0,02	0,11	0,33	0,31	0,07
a. Administration publique et enseignement	0,18	0,02	-0,01	0,03	0,11	0,34	0,32	0,07
b. Services domestiques	-0,01	0,00	0,00	-0,00	0,00	-0,01	-0,01	0,00
<b>1.7. Total</b>	<b>0,98</b>	<b>0,96</b>	<b>0,69</b>	<b>1,30</b>	<b>1,40</b>	<b>1,85</b>	<b>0,15</b>	<b>1,22</b>
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00	-0,00
<b>2.2. Énergie</b>	-0,02	-0,01	0,02	0,02	0,00	0,01	0,06	0,01
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	0,02	-0,10	-0,02	-0,05	-0,03	-0,22	-0,16	-0,04
a. Biens intermédiaires	-0,01	-0,04	0,00	-0,03	-0,03	-0,05	-0,07	-0,03
b. Biens d'équipement	0,01	-0,04	-0,02	-0,01	0,00	-0,11	-0,06	-0,01
c. Biens de consommation	0,01	-0,02	-0,00	-0,01	-0,01	-0,07	-0,03	-0,01
<b>2.4. Construction</b>	0,05	-0,02	-0,01	-0,01	0,03	0,01	0,01	0,01
<b>2.5. Services marchands</b>	0,32	1,19	0,64	0,89	0,72	0,38	0,46	0,80
a. Transports et communication	-0,08	0,05	0,01	0,02	0,00	-0,10	-0,03	0,01
b. Commerce et horeca	-0,12	0,01	0,04	0,12	0,08	0,01	-0,17	0,07
c. Crédit et assurances	-0,02	-0,06	-0,10	-0,01	-0,04	-0,03	-0,11	-0,04
d. Santé et action sociale	0,12	0,23	0,16	0,16	0,18	0,16	0,16	0,18
e. Autres services marchands	0,42	0,95	0,52	0,60	0,50	0,34	0,61	0,58
<b>2.6. Services non marchands</b>	-0,02	0,03	0,10	-0,07	-0,02	0,32	0,19	-0,00
a. Administration publique et enseignement	0,05	0,01	0,06	-0,06	-0,03	0,41	0,26	-0,01
b. Services domestiques	-0,07	0,02	0,04	-0,01	0,01	-0,08	-0,08	0,01
<b>2.7. Total</b>	<b>0,36</b>	<b>1,08</b>	<b>0,73</b>	<b>0,79</b>	<b>0,69</b>	<b>0,51</b>	<b>0,56</b>	<b>0,77</b>

**Tableau 26 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande**  
*en points de pourcentage*

	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	Moyennes		
						2001- 2007	2008- 2014	2015- 2021
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,01	-0,00	0,01	0,01	0,01	0,03	-0,02	0,01
<b>1.2. Énergie</b>	0,13	-0,09	0,09	0,06	0,03	0,03	0,16	0,03
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	0,07	0,26	0,13	0,16	0,21	0,31	-0,07	0,20
a. Biens intermédiaires	0,07	0,25	0,09	0,03	0,07	0,08	0,12	0,10
b. Biens d'équipement	-0,00	-0,07	-0,01	0,06	0,06	0,06	-0,22	0,03
c. Biens de consommation	-0,00	0,09	0,05	0,07	0,08	0,18	0,03	0,07
<b>1.4. Construction</b>	0,22	0,13	0,13	0,11	0,10	0,20	0,10	0,11
<b>1.5. Services marchands</b>	0,86	1,30	0,99	1,20	1,18	1,63	0,75	1,17
a. Transports et communication	-0,10	0,09	0,10	0,11	0,08	0,10	0,05	0,09
b. Commerce et horeca	0,21	0,25	0,22	0,30	0,25	0,60	-0,03	0,25
c. Crédit et assurances	0,10	0,08	0,04	0,10	0,10	0,03	0,09	0,09
d. Santé et action sociale	0,08	0,07	0,13	0,14	0,15	0,05	0,11	0,13
e. Autres services marchands	0,57	0,81	0,50	0,55	0,61	0,85	0,52	0,61
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,16	0,03	-0,03	0,03	0,07	0,11	0,04	0,05
a. Administration publique et enseignement	0,17	0,03	-0,02	0,03	0,07	0,11	0,04	0,05
b. Services domestiques	-0,00	0,00	-0,01	-0,00	0,00	-0,00	-0,01	-0,00
<b>1.7. Total</b>	<b>1,46</b>	<b>1,64</b>	<b>1,33</b>	<b>1,57</b>	<b>1,61</b>	<b>2,31</b>	<b>0,96</b>	<b>1,57</b>
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	-0,01	0,02	-0,01	-0,02	-0,01	-0,04	-0,04	-0,01
<b>2.2. Énergie</b>	-0,01	-0,02	0,00	-0,01	0,00	0,01	0,02	-0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,25	-0,24	-0,10	-0,08	-0,05	-0,28	-0,32	-0,09
a. Biens intermédiaires	-0,07	-0,02	-0,03	-0,07	-0,04	-0,04	-0,11	-0,04
b. Biens d'équipement	-0,10	-0,17	-0,04	0,01	-0,00	-0,11	-0,12	-0,03
c. Biens de consommation	-0,09	-0,05	-0,03	-0,02	-0,01	-0,13	-0,10	-0,02
<b>2.4. Construction</b>	-0,10	-0,04	-0,03	-0,01	0,09	0,05	0,02	0,04
<b>2.5. Services marchands</b>	0,70	1,12	1,08	0,98	0,87	1,07	0,81	0,95
a. Transports et communication	-0,07	0,02	0,04	0,01	0,01	0,02	-0,03	0,02
b. Commerce et horeca	-0,03	0,08	0,12	0,17	0,13	0,12	-0,04	0,12
c. Crédit et assurances	-0,03	0,00	-0,01	-0,01	-0,00	-0,04	-0,02	-0,00
d. Santé et action sociale	0,24	0,34	0,30	0,29	0,31	0,30	0,35	0,31
e. Autres services marchands	0,60	0,68	0,63	0,52	0,43	0,67	0,54	0,50
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,13	0,05	-0,04	-0,01	0,00	0,18	0,08	0,00
a. Administration publique et enseignement	0,14	0,03	0,03	-0,01	-0,00	0,19	0,11	0,00
b. Services domestiques	-0,01	0,02	-0,07	-0,01	0,01	-0,01	-0,03	-0,00
<b>2.7. Total</b>	<b>0,46</b>	<b>0,88</b>	<b>0,90</b>	<b>0,85</b>	<b>0,90</b>	<b>0,99</b>	<b>0,56</b>	<b>0,89</b>

**Tableau 27 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne**  
*en points de pourcentage*

	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	Moyennes		
						2001- 2007	2008- 2014	2015- 2021
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,03	-0,01	0,02	0,00	0,01	0,02	-0,01	0,01
<b>1.2. Énergie</b>	0,19	-0,09	-0,02	0,03	0,04	0,05	0,05	0,01
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	0,34	0,26	0,04	0,09	0,16	0,60	-0,05	0,15
a. Biens intermédiaires	0,31	0,22	0,05	0,03	0,06	0,43	-0,04	0,08
b. Biens d'équipement	0,06	-0,01	-0,04	0,01	0,04	0,07	-0,05	0,02
c. Biens de consommation	-0,03	0,05	0,03	0,06	0,05	0,10	0,03	0,05
<b>1.4. Construction</b>	0,14	0,15	0,12	0,10	0,08	0,17	0,07	0,10
<b>1.5. Services marchands</b>	0,49	0,84	0,88	1,03	1,04	0,94	0,42	0,99
a. Transports et communication	-0,25	0,01	0,10	0,15	0,08	0,02	-0,09	0,08
b. Commerce et horeca	0,16	0,22	0,22	0,26	0,21	0,29	-0,00	0,22
c. Crédit et assurances	0,13	0,04	0,04	0,07	0,07	0,01	0,10	0,06
d. Santé et action sociale	0,02	0,08	0,14	0,14	0,17	0,05	0,13	0,15
e. Autres services marchands	0,43	0,50	0,39	0,41	0,51	0,57	0,28	0,48
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,10	0,01	-0,06	0,01	0,06	0,23	0,10	0,03
a. Administration publique et enseignement	0,11	0,00	-0,06	0,01	0,07	0,24	0,12	0,03
b. Services domestiques	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,00	-0,01	-0,02	0,00
<b>1.7. Total</b>	1,29	1,16	0,97	1,25	1,38	2,01	0,57	1,27
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	-0,02	0,02	-0,01	-0,01	-0,02	-0,04	-0,04	-0,01
<b>2.2. Énergie</b>	-0,01	0,02	-0,01	-0,01	-0,00	-0,01	0,04	-0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,38	-0,07	-0,15	-0,12	-0,05	-0,07	-0,18	-0,08
a. Biens intermédiaires	-0,18	-0,03	-0,08	-0,09	-0,06	0,01	-0,13	-0,06
b. Biens d'équipement	-0,11	-0,06	-0,05	-0,02	0,01	-0,03	-0,03	-0,02
c. Biens de consommation	-0,09	0,02	-0,02	-0,01	-0,00	-0,05	-0,02	-0,00
<b>2.4. Construction</b>	-0,19	-0,11	-0,02	0,01	0,09	0,08	0,02	0,04
<b>2.5. Services marchands</b>	0,59	1,03	0,86	0,85	0,79	0,84	0,73	0,84
a. Transports et communication	-0,14	0,02	0,03	0,03	0,01	-0,01	-0,06	0,01
b. Commerce et horeca	0,09	0,14	0,08	0,15	0,12	0,08	0,01	0,12
c. Crédit et assurances	-0,05	0,00	-0,02	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01	-0,01
d. Santé et action sociale	0,20	0,38	0,31	0,26	0,32	0,31	0,29	0,32
e. Autres services marchands	0,49	0,48	0,47	0,41	0,36	0,47	0,51	0,40
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,10	-0,00	0,01	-0,06	-0,07	0,15	0,00	-0,04
a. Administration publique et enseignement	0,13	-0,01	-0,00	-0,07	-0,06	0,22	0,11	-0,05
b. Services domestiques	-0,04	0,01	0,01	0,01	-0,00	-0,07	-0,11	0,00
<b>2.7. Total</b>	0,08	0,88	0,69	0,65	0,74	0,94	0,58	0,74

## 9.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés

**Tableau 28 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale**  
*en millions d'euros*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n)	810	859	878	886	898	911	926	941	955
Revenu mixte (B.3n)	2120	2138	2184	2214	2269	2321	2372	2424	2477
Rémunérations des salariés (D.1)	19195	19472	19908	20292	20802	21378	21950	22658	23544
Revenus nets de la propriété (D.4)	2705	2646	2665	2753	2843	2940	3026	3119	3211
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>24830</b>	<b>25115</b>	<b>25636</b>	<b>26145</b>	<b>26812</b>	<b>27550</b>	<b>28274</b>	<b>29142</b>	<b>30187</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	4581	4644	4685	4755	4854	5039	5218	5391	5574
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	1807	1787	1755	1772	1804	1846	1887	1928	1960
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	741	748	895	991	1062	1096	1120	1143	1170
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	4339	4420	4487	4433	4508	4528	4571	4782	5031
Cotisations sociales (D.61)	7414	7492	7666	7674	7833	8027	8233	8441	8759
Solde des autres transferts courants (D.7)	-447	-334	-286	-335	-332	-364	-394	-425	-458
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>19758</b>	<b>20048</b>	<b>20531</b>	<b>21221</b>	<b>21858</b>	<b>22612</b>	<b>23301</b>	<b>23956</b>	<b>24643</b>

**Tableau 29 Comptes de revenus des ménages - Région flamande**  
*en millions d'euros*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n)	4549	4803	4888	4900	4934	4984	5050	5117	5181
Revenu mixte (B.3n)	14687	14699	15020	15257	15651	15996	16377	16766	17170
Rémunérations des salariés (D.1)	128291	129728	130963	132114	135501	139804	144144	148473	153132
Revenus nets de la propriété (D.4)	19455	18952	18926	19279	19728	20462	21222	22035	22855
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>166982</b>	<b>168182</b>	<b>169797</b>	<b>171551</b>	<b>175814</b>	<b>181247</b>	<b>186793</b>	<b>192391</b>	<b>198339</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	30812	31322	32003	32940	33742	35062	36304	37624	39204
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	13492	13488	13314	13454	13765	14200	14636	15025	15262
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	2129	2120	2496	2704	2798	2875	2958	3027	3104
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	33200	33465	33412	32963	33730	34019	34363	35822	37410
Cotisations sociales (D.61)	50758	51308	52070	51726	52866	54406	56057	57417	59215
Solde des autres transferts courants (D.7)	-1863	-1385	-1181	-1377	-1352	-1476	-1595	-1715	-1845
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>127594</b>	<b>128956</b>	<b>130947</b>	<b>134582</b>	<b>138171</b>	<b>143482</b>	<b>148675</b>	<b>153113</b>	<b>157439</b>

**Tableau 30 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne**  
*en millions d'euros*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n)	1804	1902	1934	1938	1951	1970	1995	2021	2046
Revenu mixte (B.3n)	5865	5836	5923	5961	6086	6179	6290	6400	6515
Rémunérations des salariés (D.1)	60171	61030	61683	62324	63735	65676	67680	69647	71785
Revenus nets de la propriété (D.4)	7216	6931	6959	7150	7330	7531	7715	7911	8098
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>75056</b>	<b>75699</b>	<b>76499</b>	<b>77372</b>	<b>79102</b>	<b>81356</b>	<b>83680</b>	<b>85979</b>	<b>88444</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	17598	17852	18203	18653	19093	19844	20583	21370	22285
Autres prestations d'assurance sociale (D.622)	6434	6463	6332	6417	6556	6768	6983	7171	7269
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.623)	1740	1743	2066	2241	2327	2390	2454	2509	2571
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	15114	15162	15132	14983	15324	15519	15746	16473	17255
Cotisations sociales (D.61)	23911	24230	24550	24411	24884	25581	26351	26964	27780
Solde des autres transferts courants (D.7)	-733	-544	-464	-540	-530	-579	-625	-672	-723
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>61070</b>	<b>61821</b>	<b>62955</b>	<b>64748</b>	<b>66340</b>	<b>68680</b>	<b>70979</b>	<b>72919</b>	<b>74811</b>

### 9.3. Glossaire

- **La population active (ou l’offre de travail)** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l’ensemble des demandeurs d’emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi.
- **Le taux d’activité** d’une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d’âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L’emploi intérieur** d’une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Notons que nous supposons, tout comme dans les comptes régionaux, que la région de travail des travailleurs indépendants correspond à celle où ils résident.
- **Le solde des navettes** d’une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d’actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d’actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d’une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l’étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l’étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l’on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » dont le lieu de travail se trouve dans des enclaves (comme les institutions internationales ou les ambassades) situées à l’intérieur des frontières du pays.
- **La population active occupée** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L’identité suivante est respectée : la population active occupée régionale est égale à l’emploi intérieur régional plus le solde des navettes plus le solde frontalier.
- **Le taux d’emploi** d’une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d’âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l’ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d’emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l’emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l’offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail » (EFT)** est établi sur base des réponses d’un échantillon de la population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGS (ex-INS) pour le compte d’EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d’un emploi.



- Le **taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- La **productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût salarial d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- Le **bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
<b>1. Agriculture</b>	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
<b>2. Énergie</b>	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
<b>3. Industries manufacturières</b>	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
<b>4. Construction</b>	Construction (FF)

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
<b>5. Services marchands</b>	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
<b>6. Services non-marchands</b>	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)